

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE : ECONOMIE NUMERIQUE, COMMUNICATION ET
POSTE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION ECONOMIE NUMERIQUE COMMUNICATION ET POSTE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
PRINCIPALES REFORMES	8
AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	9
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	15
<i>RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION</i>	15
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	16
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	17
PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE	18
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	19
PRESENTATION DU PROGRAMME	19
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	22
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	27
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	27
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	28
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	29
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	29
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	29
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	30
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	31
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	32
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	34
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	39
PRESENTATION DU PROGRAMME	39
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	42
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	50
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	50
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	52
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	53
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	53
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	54
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	55
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	55
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	56
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	57
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	59
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	84
PRESENTATION DU PROGRAMME	84
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	87
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	92
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	92
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	93
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	94
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	94
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	94
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	95
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	95

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	95
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	96
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	96
BILAN DU CAP AVEC L'OPERATEUR	97

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE **101**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	102
PRESENTATION DU PROGRAMME	102
CADRAGE STRATEGIQUE	105
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	105
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	108
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	114
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	114
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	115
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	116
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	116
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	116
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	117
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	117
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	117
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	118
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	118
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	119

MISSION ECONOMIE NUMERIQUE COMMUNICATION ET POSTE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE**.
La mission est également portée par le **MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**.

PERIMETRE DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste.

Autour de cette mission principale, s'articulent les 3 missions sectorielles qui sont décrites ci-après.

En matière d'Economie Numérique :

- Mettre en place le cadre Juridiques, Institutionnel et Financier indispensables au développement de l'Economie Numérique.
- Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent ;
- Développer l'e-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations ;
- Développer un réseau de Technopoles afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance, sources de création d'emplois et de revenus pour la population ;
- Mettre en place le cadre Législatif et Réglementaire de la Société de l'Information afin de protéger les usagers.

En matière de Communication :

- promouvoir l'image du Gabon ;
- élaborer les politiques dans les secteurs de la communication, de la publicité et de la cinématographie et de veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de texte dans les secteurs de la communication et de veiller à leur application ;
- pourvoir à la formation des ressources humaines aux métiers de la communication ;
- délivrer les agréments techniques d'usage des fréquences aux entreprises privées de radiodiffusion et de télévision ;
- favoriser la création et le développement des entreprises privées du secteur de la communication ;
- délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie ;
- développer et promouvoir la Médiamétrie pour la mesure des audiences télévisées et radio.

En matière de Poste :

- élaborer les politiques dans les secteurs de la poste et de veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de textes et de veiller à leur application ;
- garantir l'accès au service universel ;
- veiller au respect, par les opérateurs postaux, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire ;
- veiller au respect, par les opérateurs du secteur, des traites internationales ;
- veiller au développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur de la poste ;
- assurer du respect, par les opérateurs postaux, des obligations liées à l'ordre public et à l'aménagement du territoire.
- délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie ;
- développer et promouvoir la Médiamétrie pour la mesure des audiences des radios et des télévisions ;
- Gérer les relations internationales dans le domaine de la Communication ;
- assurer la tutelle techniques des établissements et organismes du secteur ;
- examiner et instruire les dossiers de demandes d'autorisation de tournage et des demandes d'accréditation.

Les principaux textes recensés au sein de la mission Economique Numérique Communication et Poste sont :

- la loi N°0004/2001 du 27 juin 2001, portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0005/2001 du 27 juin 2001, portant règlementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0006/2001 du 27 juin 2001, portant règlementation du secteur des Postes en République Gabonaise ;
- le décret N°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication de la Poste ;
- la loi N°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise ;
- la loi organique N° 014/91 du 24 mars 1991, portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC) ;
- l'ordonnance N°014/PR/2010 du 13 Février 2012 portant création et organisation de l'Agence des Communications électroniques et des postes, et ratifiée par la loi N° 006/2012 du 13 août 2012 ;
- le décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0179/PR/MJGSDHRIC du 10 Mai 2012, complétant certaines dispositions du décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0821/PR/MJGSDHRIC portant réorganisation de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
- le décret N°0248/PR/MENCP du 19 Juin 2012 portant création et organisation de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
- le décret 0727/PR/MENCP du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon ;
- le décret 0725/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision ;
- le décret N°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;
- le décret N°0503/PR portant promulgation de la loi N°022/2010 portant ratification de l'ordonnance N°014/PR/2010 du 25 février 2010 portant création de l'Institut National de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) ;
- l'ordonnance N°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Images et du Son ratifiée par la Loi 023/2010 et promulguée par le décret N°0504 du 27 juillet 2010 Gabonaise ;
- la loi 21/66 du 30 novembre 1966 portant création et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse

En matière d'Economie Numérique

Les principales réformes dans le secteur sont les suivantes :

- **La mise en place des cadres juridique, institutionnel, et financier indispensables au développement de l'Economie Numérique.**

Le secteur des Tics étant dynamique et évolutif, un cadre juridique solide et cohérent est nécessaire pour la protection des usagers contre certains fléaux tels que la Cybercriminalité. Dans ce domaine, une série des **Lois sur la Société de l'Information** a été initiée pour encadrer juridiquement le développement du secteur.

Par ailleurs, afin de garantir une gestion efficiente de certaines activités spécialisées du secteur, des **Agences ou Entités sous tutelle ont été créées pour exécuter un pan de la politique publique**. C'est le cas de l'ARCEP (Autorité de Régulation), ANINF (Infrastructures Numériques et Fréquences), TDG (Télédiffusion), SPIN (Gestion du patrimoine de l'Etat dans le domaine des Infrastructures Numériques), etc. La création d'autres Entités est prévue compte-tenu des évolutions enregistrées dans le secteur.

- **La réforme de l'Administration en général basée sur le principe de spécialisation des tâches.** Celle-ci circonscrit les activités des Cabinets Politiques et de l'Administration Centrale dans la conduite des tâches d'orientation, de conception et de contrôle. Les Services Publics personnalisés, dans le cadre des périmètres qui leurs sont attribués, sont chargés de mener les tâches d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques mais aussi de conseil, lorsque cela peut s'avérer nécessaire.
- **Le Plan Gabon Numérique.** Véritable « feuille de route » du secteur, le Plan Gabon Numérique présente de façon claire et lisible, la stratégie de développement des Tics au Gabon à travers des Axes Stratégiques, Orientations Stratégiques et Actions.

En matière de Communication

Les changements initiés par le Gouvernement, dans ce secteur, vise à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. Pour couvrir à la fois le spectre du contenu que celui de la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

- La seconde principale réforme dans ce secteur est la mise en place d'un nouveau Code de la Communication.
- La mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et financier indispensable au développement de la Communication écrite et audio-visuelle.

En matière de Poste

- La réforme dans ce secteur consiste à moderniser et déployer le réseau postal gabonais pour l'adapter aux besoins de la clientèle à travers la mise en place d'un réseau tridimensionnel : physique, électronique et financier.
- La mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et financier indispensable au développement de la Poste.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre en place les cadres Juridique, Institutionnel et Financier indispensables au développement de l'Economie Numérique.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N° 1** : avoir élaboré et actualisé 90% des textes législatifs ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir élaboré et actualisé 90% des textes d'application ;
- **Résultat annuel N°3** : mettre en place 100% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN).

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : élaboration et actualisation de 90% des textes législatifs ;
- **Résultat annuel N°2** : élaboration et actualisation de 0% des textes d'application ;
- **Résultat annuel N°3** : mise en place à 25% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN).

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration ou actualisation des textes juridiques	%	30	36	90	90	0	ND	ND
Taux d'élaboration ou actualisation des textes d'application	%	30	50	90	0	- 90	ND	ND
Taux de création de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN)	%	0%	50	100	25	- 75	ND	ND

Source des données : Rapports d'études du Ministère

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel attendu N°1 en 2015 était de 90%, ce pourcentage a été effectivement atteint au regard des textes réglementaires du secteur des TIC élaborés et actualisés notamment:

- La loi modifiant la loi sur la protection des données à caractère personnel;
- La loi sur le droit d'auteur et les droits voisins;
- La loi sur les transactions électroniques;
- La loi sur le cyber sécurité;
- La loi sur le cyber criminalité.

Tous ces projets de textes sont dans le circuit depuis 2014. En 2015, nous n'avons pas eu une affectation spécifique parce que l'activité de suivi ne nécessitait pas de financement en vue de leur adoption et promulgation.

Le résultat annuel N°2 étant directement lié au résultat annuel N°1 n'a pas été atteint parce que les textes de lois énumérés ci-dessus ne sont pas promulgués.

Le résultat annuel N°3 est atteint à 25%: avec la réalisation de quelques actions suivantes :

- élaboration des Termes de Références (TDR);
- études et mission de terrain ;
- recherche documentaire ;
- collecte des données ;
- publication du bulletin d'information.

Le budget de cette action initialement évalué à 800 millions a été revu à la baisse à 150 millions dans la LFR 2015, ce qui nous a contraints à réviser nos ambitions. De surcroît, sur des engagements totaux de 67 610 532 FCFA seuls 14 137 500 FCFA ont été ordonnancés.

Sur cet objectif pluriannuel malgré les difficultés rencontrées, nous avons réalisé les fondamentaux pour atteindre les résultats escomptés Les difficultés notables ont été :

- La réduction du budget à plus de 80%
- Les difficultés relatives à l'ordonnancement et aux règlements des crédits engagés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N° 1** : avoir réalisé 30% du réseau Backbone National ;
- **Résultat annuel N° 2** : avoir réalisé 100% de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville ;
- **Résultat annuel N° 3** : avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil ;
- **Résultat annuel N°4** : avoir réalisé 75% du RAG;
- **Résultat annuel N°5** : avoir réalisé 40% du Basculement 3G/4G;
- **Résultat annuel N°6** : avoir réalisé 30% du Plan National Géomatique ;
- **Résultat annuel N°7** : avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- **Résultat annuel N° 8** : avoir réalisé 100% du réseau TNT.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : réalisation de 30% du réseau Backbone National ;
- **Résultat annuel N°2** : réalisation de 70% de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville ;
- **Résultat annuel N°3** : réalisation de 25% du réseau haut débit sans fil ;
- **Résultat annuel N°4** : réalisation de 0% du RAG;
- **Résultat annuel N°5** : réalisation de 0% du basculement 3G/4G;
- **Résultat annuel N°6** : le Plan National Géomatique est aujourd'hui de la compétence d'un autre Programme ;
- **Résultat annuel N°7** : réalisation de 0% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- **Résultat annuel N° 8** : réalisation de 35% du réseau TNT.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du Backbone National	%	5	30	30	30	0	30	100
Taux de réalisation de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville	%	ND	ND	100	70	-30	ND	ND
Taux de réalisation du Réseau haut débit sans fil	%	20	30	30	25	5	ND	ND
Taux de réalisation du Réseau de l'Administration Gabonaise (RAG)	%	62.5	75	75	0	-75	ND	ND
Taux de réalisation du Basculement 3G/4G	%	5	40	40	0	-40	ND	ND
Taux de réalisation du Plan National Géomatique	%	5	30	30	0	-30	ND	ND
Taux de réalisation de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile	%	20	30	30	0	-30	ND	ND
Taux de réalisation de la TNT	%	10	15	100	35	-65	ND	ND

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif est porté par l'Opérateur ANINF qui assure la maîtrise d'ouvrage délégué. Conformément au COP 2013 - 2015 cet objectif intègre des financements extérieurs d'un montant de 4 979 416 000 FCFA notamment avec la Banque Mondiale et des financements nationaux directs de l'Etat de 1 350 000 000 FCFA.

Sur la base des rapports de l'ANINF dont la dernière date de Septembre 2015, nous avons :

Le résultat annuel N°1 attendu en 2015 était de 30% et a été largement atteint : ouverture du tronçon LBV-FCV-LEKOKO. Les actions ayant permis d'atteindre, voire dépasser les résultats attendus sont :

- études réalisées et validées ;
- cadre réglementaire en cours d'élaboration ;
- contrat signé avec l'opérateur sélectionné pour la pose de la fibre (CCIC) ;

- décret de cession du patrimoine de l'Etat à la SPIN promulgué et signature du contrat d'exploitation avec la société AXIONE;
- avis juridique du cabinet KPMG sur le projet a été émis ; ce pourcentage a été effectivement atteint au regard des textes réglementaires du secteur des TIC.

La difficulté rencontrée : non respects par l'Etat de ses engagements contractuels concernant le dédommagement des populations situées le long du passage de la fibre optique en ce qui concerne le non-paiement de la totalité des contreparties.

Le résultat annuel N°2 était à 100% de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville ; il a été réalisé à 70% et il est projeté d'être réalisé et livré d'ici juillet 2016. Le tronçon L/ville - F/ville intègre toutes les actions ci-dessus citées dans le cadre national.

Résultat annuel N° 3 : avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil. Cette action n'a pu être réalisée à concurrence de 25% avec les 400 millions alloués : voir réalisation ANINF.

Résultat annuel N°4 : avoir réalisé 75% du RAG. Cette action n'a pu être réalisée car n'ayant bénéficié d'aucune ligne de crédit. Voir réalisation ANINF.

Résultat annuel N°5 : avoir réalisé 40% du basculement 3G/4G : cette action n'a pu être réalisée car n'ayant bénéficié d'aucune ligne de crédit. Voir réalisation ANINF.

Résultat annuel N°7 : avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile : Cette action n'a pu être réalisée car n'ayant bénéficié d'aucune ligne de crédit. Voir réalisation ANINF.

Résultat annuel N° 8 : avoir réalisé 100% du réseau TNT. Réalisé à 35% correspondant aux actions suivantes réalisées :

- Actualisation de la feuille de route ;
- Signature des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'étude de couverture avec les cabinets SETICS/ANALYSIS MASON et AZELTCO ;
- Convocation du comité national de pilotage et signature de convention avec l'équipementier retenu, à savoir CHINOIS STARTIMES ;
- Elaboration de certains arrêtés, notamment :
 - ✓ arrêté fixant les spécifications techniques minimales des téléviseurs et des décodeurs de la TNT en République Gabonaise ;
 - ✓ arrêté portant fixation des bandes de fréquences du dividende numérique en République Gabonaise ;
 - ✓ arrêté portant validation et adoption de l'architecture du réseau TNT en République Gabonaise.

Les résultats n'ont pu être atteints à cause de non signature de la requête de financement d'une part et d'autre part de la lenteur observée à obtenir l'accord de la DGBFIP sur les conventions relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à l'étude de couverture.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3: Développer l'e-Gouvernement et le m-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir déployé 1000 Villages Numériques dans le Gabon ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir aménagé 50 salles de classes numériques;
- **Résultat annuel N°3** : avoir interconnecté 100 établissements;
- **Résultat annuel N°4** : rendre opérationnel 5 applications gouvernementales (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe e-Education, e- Gouvernement.).

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucun Village Numérique n'a été réalisé au Gabon ;
- **Résultat annuel N°2** : aménagement de 7 salles de classes numériques à Libreville; voir contributions ANINF
- **Résultat annuel N°3** : interconnexion de 0 établissement; voir contributions ANINF
- **Résultat annuel N°4** : 1 application gouvernementale opérationnelle en l'occurrence e-Visa, voir ANINF

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Villages Numériques déployés dans le Gabon	Village	0	0	1000	0	- 1000	ND	ND
Nombre de salles de classes numériques aménagées	Salle	6	50	50	7	- 43	ND	ND
Nombre d'établissements interconnectés	Etablissement	21	21	100	0	- 100	ND	ND
Nombre d'applications gouvernementales opérationnelles (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe e-Education, e-Gouvernement)	Application	1	3	5	1	- 4	ND	ND

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel N°1 attendu en 2015 était de 1000 villages numériques, ce quota de l'objectif stratégique transformé en projet « triple play » n'a pas connu un début d'exécution.

Les résultats annuels N°2, N°3 et N°4 sont décrits dans la partie bilan des CAP de l'Opérateur ANINF.

En matière de Communication

OBJECTIF N° 2 : Promouvoir le cinéma gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Type de finalité des résultats visés

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réalisé 50% de l'état des lieux des salles de cinéma;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir réalisé 30% du répertoire des sites de tournage;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir produit 1 film étranger sur le territoire.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : état des lieux des salles de cinéma réalisé à 44% au lieu de 50%. Provinces inspectées : Le Moyen-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga.
- **Résultat annuel N°2** : Le répertoire des sites de tournage des films au Gabon comporte plusieurs volets, dont l'inventaire des sites, leur repérage et leur enregistrement sur supports photographique et cinématographique. Le plan de réalisation de ce projet est en cours d'élaboration. Il doit aboutir à la réalisation d'un livre sur les sites potentiels de tournage et à la production d'un film de promotion, que l'IGIS projette de réaliser d'ici 2017. Le niveau de réalisation est à 0%.
- **Résultat annuel attendu N°3** : 2 films ont été réalisés en coproduction au lieu d'un.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de l'état des lieux des salles de cinéma (Moyen-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga)	%	ND	11	50	44	- 6	ND	ND
Taux de réalisation du répertoire des sites de tournage (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem)	%	ND	ND	30	0	- 30	ND	ND
Nombre de films étrangers produits sur le territoire	film	ND	ND	1	2	+ 1	ND	ND

Source des données : Direction Générale de la Communication, IGIS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : la Direction Générale de l'IGIS, dans le cadre de ses activités, a adapté la réalisation de cette cible aux possibilités d'action sur le terrain. Ainsi, tout en tenant compte du rythme de mise à disposition des moyens qui lui ont été progressivement affectés, l'opérateur a pu organiser une mission dans les provinces du Moyen-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga, en profitant de leur proximité, pour y réaliser l'inventaire des salles de cinéma.

La mission, conduite par le Directeur Général Adjoint 2 et menée par une équipe de trois agents, a permis d'identifier les différentes salles de cinéma et leurs propriétaires, de repérer leur situation géographique dans leur lieu d'existence, d'indiquer si elles sont toujours fonctionnelles ou non et de diagnostiquer leur état général.

Le coût de cette mission, qui aura duré une semaine, a été de 2 250 000 FCFA - déplacement, hébergement et expertises locales compris – le tout payé sur la contribution au fonctionnement de l'IGIS, qui a été de 123 242 233 FCFA, sur le total de 193 242 233 FCFA, reçus au Titres des Biens et services et Transferts.

Résultat annuel N°2 : cette cible relative à la réalisation du répertoire des sites de tournage, n'a pas décollé et est resté au niveau de 0%, l'hypothèse de départ ayant été remise en cause. En effet, l'IGIS comptait sur les images réalisées sur un certain nombre de sites, lors du tournage d'un long métrage à l'intérieur du pays par la maison de production américaine Warner brothers. Mais tous les contacts pris et tous les efforts fournis pour entrer en possession de ces images n'ont pas abouti. L'objectif de l'IGIS en 2016 est de proposer un nouveau plan de réalisation budgétisé de ce répertoire des sites de tournages de films, en vue de son exécution en 2017.

Résultat annuel N°3 : le nombre de films réalisés en coproduction avec l'IGIS a été de 2, au lieu d'un seul comme prévu dans le Projet Annuel de Performance. Cependant, il faut relever que, dans le Contrat annuel de Performance, l'opérateur visait, en 2015, la coproduction de 3 films. Les deux films coproduits effectivement sont :

- « Le dernier conseil », film documentaire coproduit avec la société française «Latitude Films ». Apport de l'IGIS : 13 000 000 FCFA (contribution détaillée dans la partie « Bilan des CAP).

- « Félicité », film de long métrage d'Alain Gomis, coproduit avec la société sénégalaise « Cinékap ». L'IGIS reste à devoir 50 000 000 de FCFA, en référence au contrat de coproduction signé à cet effet.

OBJECTIF N° 3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire.

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1 :** procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir exécuté 90% de son business plan ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir exécuté 90% de son business plan et avoir réhabilité les émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9 ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** avoir engagé la procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration ;
- **Résultat annuel attendu 4 :** préparer la couverture médiatique des élections de 2016 ;
- **Résultat annuel attendu 5 :** avoir élaboré 100% la convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1 :** mise en place effective de Gabon Télévision, avec la nomination des plus hauts responsables (Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur des Actualités) et élaboration à 15%, plutôt qu'exécution à 90% de son business plan. Le Business plan n'est pas encore disponible.
- **Résultat annuel N°2 :** mise en place effective de Radio Gabon, avec la nomination des plus hauts responsables (Directeur Général, Directeur Général Adjoint) et élaboration à 90% plutôt qu'exécution à 90% de son business plan, et non réhabilitation des émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9.
N.B : Radio Masuku n'émet plus, son émetteur étant tombé en panne.
- **Résultat annuel N°3 :** procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1 engagé, plan de restructuration non-démarré, donc 80% du résultat annuel atteint.
- **Résultat annuel N°4 :** memorandum pour la couverture de l'élection présidentielle 2016 et la CAN 2017 préparé et disponible.
- **Résultat annuel N°5 :** convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public non élaborée, compte tenu des nombreux préalables requis. L'indicateur resté à 0% au lieu des 100% escomptés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1. Taux d'élaboration (plutôt qu'exécution) du business plan de Gabon Télévision	%	ND	ND	90	15	-75	100	100 (2017)
2. Taux d'élaboration (plutôt qu'exécution) du business plan de Radio Gabon	%	ND	ND	90	90	0	100	100 (2017)
3. Taux d'avancement de la procédure de retour à l'Etat Gabonais d'Africa n°1	%	ND	ND	100	80	-20	ND	ND
4. Taux de mise en œuvre du plan de restructuration d'Africa n°1	%	ND	ND	20	0	-20	ND	ND
5. Nombre de correspondant provinciaux de Gabon Télévision en place pour les élections 2016	%	ND	ND	18	0	-18	18	18 (2016)
6. Taux d'élaboration de la convention collective portant rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public	%	ND	ND	100	0	-100	ND	ND

Source des données : Direction Générale de la Communication, Gabon Télévision, Radio Gabon et Télédiffusion du Gabon.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : en 2015, l'opérateur Gabon Télévision estime à 15% le taux d'avancement de l'élaboration du business plan, en ce qu'il a réalisé un document de base définissant ses ambitions managériales et en termes de développement de ses activités, défini en trois axes principaux :

- les aspects techniques, qui concernent la mise en place de ses différents plateaux techniques à Libreville et à l'intérieur du pays ;
- les aspects ressources humaines qui concerne la définition des profils de compétences devant exercer au niveau de la chaîne généralistes et des chaînes thématiques, avec les formations qui doivent accompagner les nouvelles exigences techniques liées tant à l'implémentation des équipements numériques, qu'aux impératifs marketings pour la rentabilisation de l'outil de production ;
- les aspects financiers, qui conduisent la Direction Générale à mettre en place une Direction commerciale et à étudier les possibilités de faire de Gabon Télévision, un groupement d'Intérêt Economique. Cette réflexion continue d'être affinée et à requérir les expertises nécessaires. Ce qui fait tableter l'atteinte de cette cible par Gabon Télévision à 100%, pour la production du Business, plan finalisé et validé à l'échéance de décembre 2016

Résultat annuel N°2 : Radio Gabon, pour sa part, situe l'élaboration de son business plan à 90%, la réflexion étant achevée et la phase de rédaction étant entamée. Le document sera disponible courant 2016 et sera présenté au Conseil d'Administration pour validation.

Résultat annuel N°3 : la décision du retour d'Africa n°1 à l'Etat gabonais est acquise depuis mars 2015. L'actionnaire libyen a accepté de se retirer du capital qu'il détenait à 51%. Il réclame, par contre, le remboursement de son investissement de départ, au moment de la cession de l'entreprise, soit six milliards de FCFA. L'Etat gabonais estime, pour sa part, que la partie libyenne n'a pas tenu ses engagements et consent un arrangement à l'amiable. La Commission ministérielle mise en place au mois de décembre 2015 devrait clarifier ce point et proposer le nouveau statut à attribuer à l'entité. Ce qui explique l'écart de -20% par rapport à la cible de 100% fixée pour 2015.

Résultat annuel N°4 : il va de soi que la restructuration d'Africa n°1 est assujettie à la décision gouvernementale de lui conférer un nouveau statut.

Résultat annuel N°5 : la cible de l'affectation de 18 correspondants provinciaux, pour la couverture de l'élection présidentielle de 2016 a été fixée prématurément. Elle sera effective à l'approche de l'échéance, prévue au mois d'août 2016.

Résultat annuel N°6 : les nombreux préalables n'ayant pas permis de progresser en 2015 vers l'objectif de l'élaboration de la convention collective devant régir le secteur de l'audiovisuel public tiennent d'abord de la mise en place effective des groupes Gabon Télévision, Radio Gabon et Télédiffusion du Gabon. Il faut, en suite que l'arrêté portant répartition des effectif soit pris. Ce qui n'est pas encore le cas. De plus les statuts des différents personnels doivent être redéfinis et les niveaux de rémunération discutés entre les différentes entités et la tutelle, avant d'être soumis aux organisations corporatistes. En 2015, l'impératif que se sont donnés les entités de l'audiovisuel public était donc de sortir de l'ancienne RTG et d'épouser la réforme. La question de la convention collective devant harmoniser les niveaux de rémunération est très importante. Elle doit, en 2016, faire l'objet de discussions de haut niveau. Les CAP contractualisés proposent la mise en place d'une commission de travail à cet effet, que le Responsable du Département doit mettre en place.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
10.416	Economie Numérique	15 997 625 828	17 186 882 450	1 189 256 622	15 997 625 828	17 186 882 450	1 189 256 622
10.416.1	Normalisation et Régulation	1 416 241 664	1 081 442 636	- 334 799 028	1 416 241 664	1 081 442 636	- 334 799 028
10.416.2	Infrastructures et Planification des réseaux numériques	11 475 425 239	15 608 230 452	4 132 805 213	11 475 425 239	15 608 230 452	4 132 805 213
10.416.3	Promotion des services numériques	3 105 958 925	497 209 362	- 2 608 749 563	3 105 958 925	497 209 362	- 2 608 749 563
10.423	Communication	4 763 145 784	3 268 545 853	-1 494 599 931	4 763 145 784	3 268 545 853	-1 494 599 931
10.423.1	Gestion des médias et du Cinéma	4 756 904 120	3 262 616 272	- 1 494 287 848	4 756 904 120	3 262 616 272	- 1 494 287 848
10.423.2	Normalisation et Régulation	6 241 664	5 929 581	- 312 083	6 241 664	5 929 581	- 312 083
10.430	Poste	1 672 503 422	90 788 962	-1 581 714 460	1 672 503 422	90 788 962	-1 581 714 460
10.430.1	Normalisation et Régulation	5 361 664	4 224 721	- 1 136 943	5 361 664	4 224 721	- 1 136 943
10.430.2	Développement des Services Postaux	1 667 141 758	86 564 241	- 1 580 577 517	1 667 141 758	86 564 241	- 1 580 577 517
10.437	Pilotage et soutien à la politique de l'économie numérique et de la poste	4 822 007 096	541 826 725	-4 280 180 371	4 822 007 096	541 826 725	-4 280 180 371
10.437.1	Pilotage de la Stratégie Ministérielle	61 550 700	44 935 752	- 16 614 948	61 550 700	44 935 752	- 16 614 948
10.437.2	Coordination Administrative	4 760 456 396	496 890 973	- 4 263 565 423	4 760 456 396	496 890 973	- 4 263 565 423
Total pour la mission		27 255 282 130	21 088 043 990	-6 167 238 140	27 255 282 130	21 088 043 990	-6 167 238 140

Explication des principaux écarts :

Les écarts constatés ici relèvent des quatre programmes de la mission. Le montant total de la mission inscrit dans la LFR 2015 en AE et en CP est de **27 255 282 130 FCFA**. Le montant exécuté s'élève à **21 088 043 990 FCFA** soit un écart de **6 167 238 140 FCFA** qui représente le total des montants non exécutés réserves obligatoires comprises. La justification de cet écart relève des multiples raisons évoquées dans les différents programmes. Le taux d'exécution est de **77,37%**.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
10.416	Economie Numérique	15 997 625 828	17 186 882 450	1 189 256 622	15 997 625 828	17 186 882 450	1 189 256 622
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	52 008 000	42 455 000	- 9 553 000	52 008 000	42 455 000	-9 553 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 325 622 608	2 731 781 096	- 593 841 512	3 325 622 608	2 731 781 096	- 593 841 512
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 470 579 220	1 214 832 636	- 255 746 584	1 470 579 220	1 214 832 636	-255 746 584
	Titre 5. Dépenses d'investissement	11 149 416 000	13 197 813 718	2 048 397 718	11 149 416 000	13 197 813 718	2 048 397 718
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.423	Communication	4 763 145 784	3 268 545 853	- 1 494 599 931	4 763 145 784	3 268 545 853	- 1 494 599 931
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	454 136 000	456 976 307	2 840 307	454 136 000	456 976 307	2 840 307
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 522 481 664	1 377 605 047	- 144 876 617	1 522 481 664	1 377 605 047	- 144 876 617
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 454 028 120	1 263 964 499	- 190 063 621	1 454 028 120	1 263 964 499	- 190 063 621
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 332 500 000	170 000 000	- 1 162 500 000	1 332 500 000	170 000 000	- 1 162 500 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.430	Poste	1 672 503 422	90 788 962	- 1 581 714 460	1 672 503 422	90 788 962	- 1 581 714 460
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	12 912 000	13 611 000	699 000	12 912 000	13 611 000	699 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	29 776 032	24 616 262	- 5 159 770	29 776 032	24 616 262	- 5 159 770
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 629 815 390	52 561 700	- 1 577 253 690	1 629 815 390	52 561 700	- 1 577 253 690
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.437	Pilotage et soutien à la politique de l'économie numérique et de la poste	4 822 007 096	541 826 725	- 4 280 180 371	4 822 007 096	541 826 725	- 4 280 180 371
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 422 930 000	233 319 000	- 4 189 611 000	4 422 930 000	233 319 000	- 4 189 611 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	399 077 096	308 507 725	- 90 569 371	399 077 096	308 507 725	- 90 569 371
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission		27 255 282 130	21 088 043 990	- 6 167 238 140	27 255 282 130	21 088 043 990	- 6 167 238 140
	<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-	-	-
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 941 986 000	746 361 307	-4 195 624 693	4 941 986 000	746 361 307	- 4 195 624 693
	Titre 3. Dépenses de biens et services	5 276 957 400	4 442 510 130	- 834 447 270	5 276 957 400	4 442 510 130	- 834 447 270
	Titre 4. Dépenses de transfert	4 554 422 730	2 531 358 835	-2 023 063 895	4 554 422 730	2 531 358 835	- 2 023 063 895
	Titre 5. Dépenses d'investissement	12 481 916 000	13 367 813 718	885 897 718	12 481 916 000	13 367 813 718	885 897 718
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Dans ce tableau les écarts constatés sont par titre.

Au sein du **titre 2** le montant global alloué est de **4 941 986 000 F CFA**, ce montant englobe la main d'œuvre non permanente inscrite dans les programmes, gérée en gestion centralisée par la DGBFiP. Le montant exécuté est de **746 361 307 FCFA**, il représente les crédits de la main d'œuvre non permanente exécutés dans chaque programme. L'écart constaté de **4 195 624 693 FCFA** s'explique par la solde permanente des agents de l'Etat (fonctionnaires et contractuels) exécutée dans les programmes. Le taux d'exécution est de **15,10 %**.

Le **titre 3** au niveau de la mission s'élève à **5 276 957 400 FCFA**, montant LFR 2015, avec une réserve obligatoire de 5%, pour un montant de **263 847 870 FCFA**, donnant un montant net de réserve de **5 013 109 530 FCFA**. Le montant exécuté en AE et en CP est de **4 442 510 130 FCFA**. L'écart relevé est de **834 447 270 FCFA**, cet écart se justifie par les montants non exécutés dans les différents programmes pour les raisons suivantes :

- le non prise en compte par la DGBFIP des besoins réels exprimés lors des demandes de mise à disposition ;
- les taux d'engagement imposés lors des mises à disposition par la DGBFIP des fonds dans VECTIS pour les premier et deuxième trimestres ;
- les délais de traitement limités entre le moment d'ouverture et de fermeture des autorisations d'engagement ;
- l'absence des procédures d'engagements formalisés au niveau de la DGBFIP ;
- les retards de livraison n'ayant pas permis de constater le service fait ;
- les dossiers rejetés pour complément d'informations.

Le taux d'exécution des biens et services hors réserve est de **88,62%**.

Le **titre 4** a reçu en 2015, **4 554 422 730 FCFA**, le prélèvement de la réserve obligatoire de 10% a été effectué à hauteur de **455 442 273 FCFA**. Le montant amputé de la réserve obligatoire est de **4 098 980 457 FCFA**. Une somme de **2 531 358 835 FCFA** a été exécutée. Le taux d'exécution hors réserve est de **61,76 %**.

L'écart de **-2 023 063 895 FCFA** a été relevé et s'explique par la constitution de la réserve obligatoire de **455 442 273 FCFA** et la non mise à disposition de la subvention de l'opérateur Poste S.A de **1 567 621 622 FCFA**.

Au niveau du **titre 5** le montant LFR 2015 est de **12 481 916 000 FCFA**, représentant les projets retenus dans deux programmes, Economie Numérique et Communication comme l'indique le tableau ci-dessus. Une somme de **13 367 813 718 FCFA** a été exécutée pour toute la Mission, le taux d'exécution est de **107 %**. L'écart constaté de **885 897 718 FCFA**, relève d'une augmentation des crédits faite au profit du programme.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Missions		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
10	Communication	27 255 282 130	- 10 802 868 854	4 635 630 714	21 088 043 990
10.416	Economie numérique	15 997 625 828	- 3 442 480 785	4 631 737 407	17 186 882 450
10.423	Communication	4 763 145 784	- 1 497 440 238	2 840 307	3 268 545 853
10.430	Poste	1 672 503 422	- 1 582 413 460	699 000	90 788 962
10.437	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Numérique et de la Poste	4 822 007 096	- 4 280 534 371	354 000	541 826 725

Explication des principaux mouvements :

Les crédits globaux alloués dans la mission au cours de l'exercice 2015 ont été de **27 255 282 130 FCFA**, ces crédits ont connu une exécution de **21 088 043 990 FCFA**, donnant un écart de **6 167 238 140 FCFA**, soit un taux d'exécution de **77,37%**.

On relève des mouvements de crédits au profit de la mission à hauteur de **4 635 630 714 FCFA** contre **10 802 868 854 FCFA** de crédits sortis pour abonder d'autres missions.

Les mouvements par programme enregistrés au sein de la mission se présentent comme suit :

Programme « Economie Numérique » : Pour **15 997 625 828 FCFA** de crédits ouverts en LFR 2015, le programme a exécutés en augmentation **1 189 256 622 FCFA** pour atteindre **17 186 882 450 FCFA**, soit un taux d'exécution de **107,43%**. Cette augmentation s'explique par des crédits reçus de **4 631 737 407 FCFA** contre **3 442 480 785 FCFA** de crédits ôtés du programme.

Programme « Communication » : Ce programme a reçu en LFR 2015, un montant de **4 763 145 784 FCFA** pour un montant exécuté de **3 268 545 853 FCFA**, soit un taux d'exécution de **68,62 %**, il y a eu un mouvement de crédit en faveur du programme à hauteur de **2 840 307 FCFA** contre une diminution de **1 497 440 238 FCFA** de crédits sortis du programme.

Programme « Poste » : Au cours de l'exercice 2015, le programme a reçu une dotation de **1 672 503 422 FCFA** pour une exécution de **90 788 962 FCFA**, soit un taux d'exécution de **5,43%**, ce faible taux d'exécution s'explique par la non mise à disposition de la subvention de la poste SA, ce montant de **1 582 413 460 FCFA** est donc soustrait du programme pour abonder la mission « Provision » contre **699 000 FCFA** des crédits reçus pour abonder le titre 2.

Programme « Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Numérique et de la Poste » a exécuté un montant de **541 826 725 FCFA** contre une dotation de **4 280 534 371 FCFA**, soit un taux d'exécution de **12, 66%**.

Les mouvements observés au niveau du programme relèvent des opérations de clôture du budget 2015.

PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Economie Numérique a pour objectif d'élaborer la Politique Générale du Gouvernement pour le développement et la promotion de l'Economie Numérique sur l'ensemble du territoire, d'assurer l'accès au Service Universel à toute la population, ainsi que de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines, ce, afin d'hisser le Gabon au rang des Pays Emergents à l'horizon 2025.

Le responsable de programme est le **Directeur Général de la Promotion de l'Economie Numérique**.

PRESENTATION DES ACTIONS

Pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement, le programme Economie Numérique s'articule sur trois (3) actions qui sont :

- Normalisation et Régulation ;
- Infrastructures et Planification des réseaux numériques ;
- Promotion des Services numériques.

ACTION N° 1 : Normalisation et Régulation

Le cadre législatif et réglementaire est régi par les textes ci-dessous :

- la loi N°0004/2001 du 27 juin 2001, portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0005/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- le décret N°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication de la Poste ;
- l'ordonnance N°014/PR/2010 du 13 Février 2012 portant création et organisation de l'Agence des Communications électroniques et des postes, et ratifiée par la loi N° 006/2012 du 13 août 2012 ;
- le décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0179/PR/MJGSDHRIC du 10 Mai 2012, complétant certaines dispositions du décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0821/PR/MJGSDHRIC portant réorganisation de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
- le décret N°0248/PR/MENCP du 19 Juin 2012 portant création et organisation de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
- le décret N°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;

Le Plan Gabon Numérique, qui est une composante du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), commande de compléter ce cadre législatif et réglementaire en s'appuyant sur les actes et recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ; de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et des directives de la CEMAC/CEEAC, afin qu'il s'arrime à un cadre institutionnel, juridique et financier adapté au développement de l'Economie Numérique.

C'est à travers cette action que sont élaborées les Lois sur la Société de l'Information dont quatre Avant-projets sont finalisés :

- Loi sur la protection des données à caractère personnel ;
- Loi sur la Cybercriminalité ;
- Loi sur les Transactions électroniques ;
- Loi sur la Cryptologie.

Avec l'avènement des Réseaux de Nouvelle Génération et des services en mode Cloud (Info-nuages), d'autres avant-projets de Lois sont envisagés à travers cette action, et concernent en particulier :

- Loi sur les réseaux de nouvelle génération
- Loi sur le Cloud Computing
- Loi sur l'e-Santé
- Loi sur l'e-Education
- Loi sur l'e-IPR (Droits de la Propriété Intellectuelle)
- Loi sur la protection des consommateurs
- Réglementation des Points Hauts
- Cadre réglementaire et normatif à la connexion numérique des immeubles et des autres constructions Par ailleurs, cette action est la garante de la création des organes institutionnels qui sous-tendent la gestion des activités spécifiques du Programme.

Elle est enfin garante de l'encadrement des tarifs des services indispensables à la régulation du secteur des communications électroniques, ce afin de garantir une concurrence saine et loyale entre tous les exploitants des réseaux.

Aussi, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) vient réguler et faire appliquer la réglementation du secteur par le biais de la loi N°005/2001 portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise.

ACTION N° 2 : Infrastructure et Réseaux Numériques

Cette action est portée par la Direction Générale du Développement des Réseaux Numériques dont l'objectif est de construire les infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire permettant l'accès aux services qu'elles véhiculent à l'ensemble de la population et aux opérateurs économiques.

Le volet Planification permet à cette action d'évaluer techniquement et économiquement les technologies à déployer sur le territoire afin d'assurer l'accès aux réseaux numériques à tous les citoyens et de réduire par voie de conséquence la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), quant à elle, a été mise en place pour assurer l'installation et la sécurisation de ces infrastructures.

La Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN) est chargée d'exploiter, de maintenir et de commercialiser la capacité large bande aux Opérateurs de Télécommunications.

ACTION N° 3 : Promotion des Services Numériques

Cette action est assurée par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Numérique dont l'objectif est de promouvoir le développement des contenus Multimédia (Voix, Données, Images) et des Télé- services (Télétravail, e-Learning, Télé-médecine, Télé-enseignement, etc.) et d'élaborer les principes de tarifications des Services et de favoriser l'implantation des Technopoles pour stimuler l'entrepreneuriat et la croissance (Cyber city de l'Ile Mandji, Technoparks).

Cette action est également responsable de la mesure de la « Confiance numérique » à travers la mise en place d'un Observatoire permettant de renseigner périodiquement les usagers sur l'état de la filière.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'accès à Internet et aux contenus numériques se diffuse progressivement dans la population gabonaise. De nombreux facteurs externes et internes ont favorisé cette évolution :

- une plus forte visibilité quotidienne des technologies numériques au Gabon grâce à leur utilisation dans les opérations électorales (Biométrie) ou par les élèves et étudiants (recherche sur Internet) ;
- l'évolution des caractéristiques techniques des infrastructures qui ont rendues la mise en place de celles-ci moins coûteuses (du cuivre à la fibre optique) ;
- l'engagement financier considérable des partenaires internationaux au développement et la nécessité de rendre compte des actions et des résultats à ces derniers ;
- la volonté de l'État d'ouvrir très largement le secteur aux opérateurs privés et de ne pas rentrer dans la gestion directe de ce secteur (mise en place d'une Autorité de Régulation) ;
- la volonté de l'État, par ailleurs, d'établir des Partenariats Publics Privés (PPP) pour la réalisation d'un certain nombre de projets majeurs, etc.

Les attentes des usagers / clients dans ce domaine restent évidemment nombreuses :

- un meilleur niveau de débit Internet ;
- la possibilité d'accéder à Internet partout sur le territoire ;
- un coût plus faible des terminaux et de la connexion ;
- plus de services numériques disponibles via le réseau Internet et plus d'informations sur ces services.

L'État continuera dans l'avenir à investir dans l'Économie Numérique pour répondre à ces besoins et, plus globalement, faire des nouvelles technologies, un instrument de réduction des fractures sociales. Il veillera dans le même temps à sensibiliser davantage des consommateurs, de plus en plus nombreux, aux dangers véhiculés par le Cyberspace (Cybercriminalité en particulier).

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics en matière d'Économie Numérique :

- la définition d'un cadre juridique et institutionnel ;
- la mise en place déjà bien engagée d'une infrastructure numérique au travers de plusieurs réseaux (SAT3, ACE, CAB4, Backbone National, RAG, TNT, etc.) ;
- la contribution du secteur à la création d'emplois, en augmentation constante ;
- la contribution du secteur au PIB national (4,9%, soit 3ème après les secteurs Pétrole et BTP).

Néanmoins, un certain nombre de manquements et difficultés empêchent à l'heure actuelle l'obtention de résultats plus rapides et plus significatifs, notamment :

- la faiblesse des infrastructures de base (routes, électricité, eau), qui pénalise le programme ;
- la lourdeur du processus de décision ;
- le Système d'Information sectoriel encore embryonnaire ;
- un problème de mobilisation des moyens budgétaires : l'écart considérable entre les objectifs de réalisation des projets et les crédits budgétaires alloués,
- des profils d'agents souvent inadaptés aux besoins du programme.

ENJEUX

- **Enjeu 1 :** Permettre au plus grand nombre de Gabonais d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication et aux services qu'elles véhiculent ;
- **Enjeu 2 :** Faire de l'Economie Numérique un secteur majeur de création d'activités, d'emplois et de revenus pour la population ;
- **Enjeu 3 :** Moderniser, grâce aux nouvelles technologies, les relations usagers / administrations et inter administrations.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : mettre en place le cadre juridique, institutionnel et financier indispensable au développement de l'Economie Numérique.

OBJECTIF N°2 : Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent.

OBJECTIF N°3 : Développer l'e-Gouvernement et le m-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations.

OBJECTIF N°4 : Développer un réseau de Technopoles afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance, sources de création d'emplois et de revenus pour la population.

OBJECTIF N°5 : Elaborer le programme de développement du Service Universel (SU).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre en place les cadres Juridique, Institutionnel et Financier indispensables au développement de l'Economie Numérique.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N° 1** : avoir élaboré et actualisé 90% des textes législatifs
- **Résultat annuel N°2** : avoir élaboré et actualisé 90% des textes d'application
- **Résultat annuel N°3** : mettre en place 100% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN)

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : Elaboration et actualisation de 90% des textes législatifs
- **Résultat annuel N°2** : Elaboration et actualisation de 0% des textes d'application
- **Résultat annuel N°3** : Mise en place à 25% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration ou actualisation des textes juridiques	%	30	36	90	90	0	ND	ND
Taux d'élaboration ou actualisation des textes d'application	%	30	50	90	0	- 90	ND	ND
Taux de création de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN)	%	0%	50	100	25	- 75	ND	ND

Source des données : Rapports d'études du Ministère

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel attendu en 2015 était de 90%, ce pourcentage a été effectivement atteint au regard des textes réglementaires du secteur des TIC élaborés et actualisés notamment:

- La loi modifiant la loi sur la protection des données à caractère personnel;
- La loi sur le droit d'auteur et les droits voisins;
- La loi sur les transactions électroniques;
- La loi sur le cyber sécurité;
- La loi sur le cyber criminalité.

Tous ces projets de textes sont dans le circuit depuis 2014. En 2015, nous n'avons pas eu une affectation spécifique parce que l'activité de suivi ne nécessitait pas de financement. En vue de leur adoption et promulgation.

Le résultat annuel N°2 étant directement lié au résultat annuel N°1 n'a pas été atteint parce que les textes de lois énumérés ci-dessus ne sont pas promulgués

Le résultat annuel N°3 est atteint à 25%: avec la réalisation de quelques actions suivantes :

- élaboration des Termes de Références (TDR);
- études et mission de terrain ;
- recherche documentaire ;
- collecte des données ;
- publication du bulletin d'information.

Le budget de cette action initialement évalué à 800 millions a été revu à la baisse à 150 millions dans la LFR 2015 ; ce qui nous a contraint à réviser nos ambitions. Cependant sur des engagements totaux de 67 610 532 FCFA seuls 14 137 500 FCFA ont été ordonnancés et réglés.

Sur cet objectif pluriannuel malgré les difficultés nous avons réalisé les fondamentaux pour atteindre les résultats escomptés Les difficultés notables ont été :

- La réduction du budget à plus de 80% ;
- Les difficultés relatives à l'ordonnancement et aux règlements des crédits engagés.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N° 1** : avoir réalisé 30% du réseau Backbone National ;
- **Résultat annuel N° 2** : avoir réalisé 100% de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville ;
- **Résultat annuel N° 3** : avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil ;
- **Résultat annuel N° 4** : avoir réalisé 75% du RAG;
- **Résultat annuel N° 5** : avoir réalisé 40% du Basculement 3G/4G;
- **Résultat annuel N° 6** : avoir réalisé 30% du Plan National Géomatique ;
- **Résultat annuel N° 7** : avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- **Résultat annuel N° 8** : avoir réalisé 100% du réseau TNT.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N° 1** : réalisation de 30% du réseau Backbone National ;
- **Résultat annuel N° 2** : réalisation de 70% de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville ;
- **Résultat annuel N° 3** : réalisation de 25% Réseau haut débit sans fil ;
- **Résultat annuel N° 4** : réalisation de 0% du RAG;
- **Résultat annuel N° 5** : réalisation de 0% du Basculement 3G/4G;
- **Résultat annuel N° 6** : plan national Géomatique est aujourd'hui de la compétence d'un autre Programme ;
- **Résultat annuel N° 7** : réalisation de 0% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- **Résultat annuel N° 8** : réalisation de 35% du réseau TNT.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du Backbone National	%	5	30	30	30	0	30	100 (2017)
Taux de réalisation de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville	%	ND	ND	100	70	-30	ND	ND
Taux de réalisation du Réseau haut débit sans fil	%	20	30	30	25	5	ND	ND
Taux de réalisation du Réseau de l'Administration Gabonaise (RAG)	%	62.5	75	75	0	-75	ND	ND
Taux de réalisation du Basculement 3G/4G	%	5	40	40	0	-40	ND	ND
Taux de réalisation du Plan National Géomatique	%	5	30	30	0	-30	ND	ND
Taux de réalisation de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile	%	20	30	30	0	-30	ND	ND
Taux de réalisation de la TNT	%	10	15	100	35	-65	ND	ND

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif est porté par l'Opérateur ANINF qui assure la maîtrise d'ouvrage délégué. Conformément au COP 2013 - 2015 cet objectif intègre des financements extérieurs d'un montant de 4 979 416 000 FCFA notamment avec la Banque Mondiale et des financements nationaux directs de l'Etat de 1 350 000 000 FCFA .

Sur la base des rapports de l'ANINF dont la dernière date de Septembre 2015. Nous avons :

Le résultat annuel N°1 attendu en 2015 qui était de 30%, a été largement atteint : ouverture du tronçon LBV-FCV-LEKOKO. Les actions ayant permis d'atteindre, voire dépasser les résultats attendus sont :

- études réalisées et validées ;
- cadre réglementaire en cours d'élaboration ;
- contrat signé avec l'opérateur sélectionné pour la pose de la fibre (CCIC) ;
- décret de cession du patrimoine de l'Etat à la SPIN promulgué et signature du contrat d'exploitation avec la société AXIONE;

- avis juridique du cabinet KPMG sur le projet a été émis ; ce pourcentage a été effectivement atteint au regard des textes réglementaires du secteur des TIC.

La difficulté rencontrée : non respects par l'Etat de ses engagements contractuels concernant le dédommagement des populations situées le long du passage de la fibre optique, ceci concerne le non-paiement de la totalité des contreparties.

Le résultat annuel N° 2 était de 100% de la fibre optique Backbone du tronçon L/ville- F/ville réalisé à 70% et projeté à être réalisé et livré en juillet 2016. Le tronçon L/ville - F/ville intègre toutes les actions ci-dessus citées dans le cadre national.

Résultat annuel N° 3 : avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil. Cette action n'a pu être réalisée qu'à concurrence de 25% avec les 400 millions alloués : voir réalisation ANINF.

Résultat annuel N° 4 : avoir réalisé 75% du RAG. Cette action n'a pu être réalisée car n'ayant bénéficié d'aucune ligne de crédit. Voir ANINF.

Résultat annuel N° 5 : avoir réalisé 40% du Basculement 3G/4G : Cette action n'a pu être réalisée car n'ayant bénéficié d'aucune ligne de crédit. Voir ANINF.

Résultat annuel N° 7 : avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile : Cette action n'a pu être réalisée car n'ayant bénéficié d'aucune ligne de crédit. Voir ANINF.

Résultat annuel N° 8 : avoir réalisé 100% du réseau TNT. Réalisé à 35%

Les actions suivantes ont été réalisées :

- actualisation de la feuille de route ;
- signature des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'étude de couverture avec les cabinets SETICS/ANALYSIS MASON et AZELTCO ;
- convocation du comité national de pilotage et signature de convention avec l'équipementier retenu, à savoir CHINOIS STARTIMES ;
- élaboration de certains arrêtés, notamment :
 - ✓ arrêté fixant les spécifications techniques minimales des téléviseurs et des décodeurs de la TNT en République Gabonaise ;
 - ✓ arrêté portant fixation des bandes de fréquences du dividende numérique en République Gabonaise ;
 - ✓ arrêté portant validation et adoption de l'architecture du réseau TNT en République Gabonaise.

Le résultat n'a pu être atteint à cause de non signature de la requête de financement d'une part et d'autre part, la lenteur observée dans la signature par le DGBFIP des conventions relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'étude de couverture.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3: Développer l'e-Gouvernement et le m-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N° 1** : avoir déployé 1000 Villages Numériques dans le Gabon ;
- **Résultat annuel N° 2** : avoir aménagé 50 salles de classes numériques;
- **Résultat annuel N° 3** : avoir interconnecté 100 établissements;
- **Résultat annuel N° 4** : rendre opérationnel 5 applications gouvernementales (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe e-Education, e-Gouvernement.).

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N° 1** : aucun Village Numérique n'a été déployé dans le Gabon ;
- **Résultat annuel N° 2** : aménagement de 7 salles de classes numériques à Libreville; Voir ANINF
- **Résultat annuel N° 3** : interconnexion de 0 établissements; Voir ANINF
- **Résultat annuel N° 4** : 1 applications gouvernementales opérationnelle (e-Visa) Voir ANINF

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Villages Numériques déployés dans le Gabon	Village	0	0	1000	0	-1000	ND	ND
Nombre de salles de classes numériques aménagées	Salle	6	50	50	7	- 43	ND	ND
Nombre d'établissements interconnectés	Etablissement	21	21	100	0	-100	ND	ND
Nombre d'applications gouvernementales opérationnelles (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe e-Education, e-Gouvernement)	Application	1	3	5	1	-4	ND	ND

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel N°1 attendu en 2015 était de 1000 villages numériques, ce quota de l'objectif stratégique transformé en projet « triple play » n'a pas connu un début d'exécution.

Les résultats annuels N°2, N°3 et N°4 sont décrits dans la partie bilan des CAP de l'Opérateur ANINF.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4: Développer un réseau de Technopoles afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance, sources de création d'emplois et de revenus pour la population

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réalisé 100% des études Topographiques et Géotechniques de la Technopole de l'Economie Numérique.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucune étude topographique et géotechnique de la Technopole de l'Economie Numérique n'a été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation des études Topographiques et Géotechniques de la Technopole	%	0	0	100	0	-100	ND	ND

Source des données : MENCP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour des raisons de restriction budgétaire et des priorités d'investissement, ce projet a été abandonné. Il a été remplacé par le projet de création d'un Incubateur. En rappel, l'incubateur est l'une des composantes d'une technopole. Les prévisions pour la mise en place de cet incubateur était de 100% et les résultats effectivement atteints sont de 90% au regard des actions menées ci-dessus :

- réalisations des études de faisabilité ;
- location d'un bâtiment devant abriter cet incubateur ;
- recrutement des consultants ;
- formation en ligne de la première vague des agents.

Pour l'atteinte de ces résultats, nous avons engagé 45 Millions FCFA, 13 500 000 FCFA ordonnancés mais aucun règlement n'a été effectué.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu N° 1** : avoir élaboré 100% de la stratégie de développement du SU ;
- **Résultat annuel attendu N° 2** : avoir réalisé 80% de la couverture du territoire national en réseaux de Télécommunication ;
- **Résultat annuel attendu N° 3** : avoir réalisé 80% du taux de pénétration des services des Télécommunications sur le territoire national.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : voir l'ARCEP
- **Résultat annuel N°2** : voir l'ARCEP
- **Résultat annuel N°3** : voir l'ARCEP

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la stratégie de développement du SU	%	80	100	100	ND	ND	ND	ND
Taux de couverture du territoire national en réseaux de Télécommunications	%	10	40	80	ND	ND	ND	ND
Taux de pénétration des services de Télécommunications sur le territoire national	%	10	40	80	ND	ND	ND	ND

Source des données : ARCEP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif sur le développement du Service Universel est porté par l'ARCEP.

Toutefois, ce projet a été remplacé dans le cadre du déroulement de la stratégie du Programme Economie Numérique, par le projet Points d'Accès Publics à Internet qui a été lancé avec pour objectif la couverture internet des principales villes du Gabon. Pour la première phase de ce projet, la ville de Bitam est le site pilote et des actions ci-dessous énumérées ont déjà été effectuées :

- Rédaction des Termes de Références (TDR) ;
- Etudes et mission de terrain.

Pour l'atteinte de ce résultat, 3 915 000 FCFA ont été engagés, ordonnancés et réglés.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)	
10.41 6.1	Normalisation et Régulation	1 416 241 664	1 081 442 636	- 334 799 028	1 416 241 664	1 081 442 636	- 334 799 028
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 326 241 664	1 000 442 636	- 325 799 028	1 326 241 664	1 000 442 636	- 325 799 028
	Titre 4. Dépenses de transfert	90 000 000	81 000 000	- 9 000 000	90 000 000	81 000 000	- 9 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.41 6.2	Infrastructures et Planification des réseaux numériques	11 475 425 239	15 608 230 452	4 132 805 213	11 475 425 239	15 608 230 452	4 132 805 213
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	42 852 000	34 432 000	- 8 420 000	42 852 000	34 432 000	- 8 420 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 867 040 208	1 614 849 598	- 252 190 610	1 867 040 208	1 614 849 598	- 252 190 610
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 310 579 220	1 072 257 636	-238 321 584	1 310 579 220	1 072 257 636	-238 321 584
	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 254 953 811	12 886 691 218	4 631 737 407	8 254 953 811	12 886 691 218	4 631 737 407
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.41 6.3	Promotion des services numériques	3 105 958 925	497 209 362	- 2 608 749 563	3 105 958 925	497 209 362	- 2 608 749 563
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	9 156 000	8 023 000	- 1 133 000	9 156 000	8 023 000	- 1 133 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	132 340 736	116 488 862	-15 851 874	132 340 736	116 488 862	- 15 851 874
	Titre 4. Dépenses de transfert	70 000 000	61 575 000	- 8 425 000	70 000 000	61 575 000	- 8 425 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 894 462 189	311 122 500	-2 583 339 689	2 894 462 189	311 122 500	- 2 583 339 689
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.41 6	Economie Numérique	15 997 625 828	17 186 882 450	1 189 256 622	15 997 625 828	17 186 882 450	1 189 256 622
	<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-	-	-
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	52 008 000	42 455 000	- 9 553 000	52 008 000	42 455 000	- 9 553 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 325 622 608	2 731 781 096	- 593 841 512	3 325 622 608	2 731 781 096	-593 841 512
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 470 579 220	1 214 832 636	- 255 746 584	1 470 579 220	1 214 832 636	- 255 746 584
	Titre 5. Dépenses d'investissement	11 149 416 000	13 197 813 718	- 2 048 397 718	11 149 416 000	13 197 813 718	2 048 397 718
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le montant alloué du **titre 2** du programme s'élève à **52 008 000 FCFA** en 2015, le montant exécuté est de **42 455 000 FCFA** soit un taux d'exécution est de **81,63%**. L'écart constaté de **9 553 000 FCFA** s'explique par des mouvements sortants des agents de la Main d'œuvre non permanente (MONP) soit des départs en retraite ou des décès. Ce titre est géré en gestion centralisée par la DGBFIP.

Pour ce qui est du **titre 3**, nous avons reçu dans la LFR 2015 un montant de **3 325 622 608 FCFA** en AE et CP. Le montant net de réserve est de **3 159 341 478 FCFA**. Le montant exécuté est de **2 731 781 096 FCFA** soit un taux net de la réserve d'exécution de **86,47%**. Un écart de **593 841 512 FCFA** a été constaté. Cet écart s'explique par la présence de la réserve obligatoire de 5% relative aux biens et services d'un montant de **166 281 130 FCFA** et par **427 560 382 FCFA** de crédits non exécutés pour des raisons suivantes :

1. les taux d'engagement imposés lors des mises à disposition des fonds dans VECTIS pour les premier et deuxième trimestres ;
2. les délais de traitement limités entre le moment d'ouverture et de fermeture des autorisations d'engagement ;
3. l'absence des procédures d'engagements formalisés au niveau de la DGBFIP.

S'agissant du **titre 4**, le montant inscrit en AE et en CP dans la LFR 2015 est de **1 470 579 220 FCFA**. Le montant amputé de la réserve obligatoire de 10% s'élève à **1 323 521 298 FCA**.

Les crédits exécutés des biens et services au titre de cet exercice sont de **1 214 832 636 FCFA** représentant un taux net d'exécution de **91,79%**. L'écart de **255 746 584 FCFA** a été constaté qui se justifie par la constitution de la réserve obligatoire de **147 057 922 FCFA** et par les crédits non exécutés pour **108 688 662 FCFA** dus au retard d'engagement.

Au niveau du **titre 5**, le montant alloué en LFR 2015 est de **11 149 416 000 FCFA** constitué de huit (8) projets parmi lesquels est inscrit un projet ayant un montant de **6 329 416 000 FCFA** composé de **4 979 416 000 FCFA** de FINEX et de **1 350 000 000 francs CFA** pour la ressource gabonaise. Le montant exécuté est de **13 197 813 718 FCFA** en AE et en CP, L'écart constaté de **2 048 397 718 FCFA** se justifie par une augmentation des crédits au profit de ce titre.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
10.416	Economie Numérique	15 997 625 828	- 3 442 480 785	4 631 737 407	17 186 882 450
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	52 008 000	- 9 553 000	-	42 455 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 325 622 608	- 593 841 512	-	2 731 781 096
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 470 579 220	- 255 746 584	-	1 214 832 636
	Titre 5. Dépenses d'investissement	11 149 416 000	- 2 583 339 689	4 631 737 407	13 197 813 718
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Le programme a reçu un montant de **4 631 737 407 FCFA** contre **3 442 480 785 FCFA** sortis du programme, soit une variation nette de **1 189 256 622 FCFA**. Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : Le débit constaté de **9 553 000 FCFA** relève des opérations de clôture de budget 2015.

Titre 3 : **593 841 512 FCFA** sont sortis du programme au profit d'autres programmes.

Titre 4 : Un montant de **255 746 584 FCFA** ôté du programme au profit d'autres programmes.

Titre 5 : **4 631 737 407 FCFA** ont bénéficié au programme pour le financement d'autres projets d'investissement contre **2 583 339 689 FCFA** sortis du programme pour abonder d'autres programmes.

Annulations

Aucune annulation de crédits n'a été effectuée dans le cadre du programme.

Reports

Le programme n'a eu aucun report durant l'année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	22	79	79	0	3	3	82
Permanents	22	79	79	0	3	3	82
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	9	115	115	0	0	0	115
Permanents	9	115	115	0	0	0	115
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	31	194	194	0	3	3	197
Main d'œuvre non permanente	7	18	18	0	0	0	18
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	38	212	212	0	3	3	215

Explication des évolutions :

Actuellement, sur les 215 agents à l'effectif, les deux Directions Générales ne travaillent réellement qu'avec un effectif inférieur à 30 personnes. Ceci ralentit énormément l'atteinte des objectifs.

Avec une moyenne d'âge de plus de 55 ans et des qualifications qui ne cadrent plus avec les activités et missions dévolues à l'administration du Programme, il n'est pas envisageable de procéder à des reconversions massives. Une grande partie des effectifs devrait être redéployée vers d'autres programmes.

Afin de pallier au manque criant de ressources humaines qualifiées et expérimentées capables de piloter les projets du programme, un recrutement d'agents compétents s'avère nécessaire. La formalisation des fiches de postes sur la base d'un organigramme fonctionnel est une action majeure venue en soutien de notre politique de recrutement.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateurs:

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Opérateur ANINF				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	170	ND	169	ND
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	195	ND	204	ND
Total pour l'opérateur	365	ND	373	ND
Opérateur SPIN				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	1	ND	2	ND
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	1	ND	10	ND
Total pour l'opérateur	2	ND	12	ND

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Operateur AGEOS				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	ND	4	ND
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	ND	10	ND
Total pour l'opérateur	ND	ND	14	ND
Total pour le programme	638	ND	399	ND

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les Opérateurs de l'Etat ont une gestion autonome. Les évolutions de leurs effectifs sont fonction des missions qui leurs sont dévolues et cela dans la limite autorisée par l'Etat. Par ailleurs, le Programme Economie Numérique a en son sein deux Directions Générales pour le BOP Gestion de l'Economie Numérique (215 agents) et trois Opérateurs (AGEOS, ANINF et SPIN). Tout ceci, justifie la différence entre le BOP Centrale et celui des Opérateurs.

NB: L'ARCEP et TDG ne sont plus des Opérateurs du Programme Economie Numérique. L'ARCEP est une autorité indépendante et TDG fait déjà partir du Programme Communication

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	52 008 000	52 008 000	42 455 000	42 455 000	-9 553 000	-9 553 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total des crédits de titre 2 consommés	52 008 000	52 008 000	42 455 000	42 455 000	-9 553 000	-9 553 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration renseignée dans le tableau ci-dessus concerne la main d'œuvre non permanente (MONP). La masse salariale d'une manière générale du Programme Economie Numérique n'est pas renseignée dans ce tableau mais au niveau du programme Pilotage et Soutien et gérée par la DGBFIP. L'effectif de la main d'œuvre non permanente est resté stable en revanche, la rémunération de celui-ci a été exécuté à hauteur de **42 455 000 FCFA** soit un taux d'exécution de **81,63%**. Un écart de **9 553 000 FCFA** a été constaté, il s'explique par des départs en retraite des agents ou par le non atteint du plafond de la masse salariale de la MONP.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION1: Normalisation et régulation	1 326 241 664	1 326 241 664	1 000 442 636	1 000 442 636	- 325 799 028	- 325 799 028
Colloque Mondial des Régulateurs(GSR15)	871 238 160	871 238 160	386 669 445	386 669 445	-484 568 715	-484 568 715
l'organisation du Salon de l'Economie Numérique	110 199 600	110 199 600	118 173 000	118 173 000	7 973 400	7 973 400
ITU Télécom Word	142 433 770	142 433 770	206 500 000	206 500 000	64 066 230	64 066 230
Rencontre avec les Opérateurs et la Société Civile	6 191 493	6 191 493	8 844 990	8 844 990	2 653 497	2 653 497
Journée Mondiale des Télécommunications et des TICS	11 033 050	11 033 050	15 761 500	15 761 500	4 728 450	4 728 450
Plateforme de communication, d'information et de formation (Etude et mission de terrain sur le livre historique de l'Internet au Gabon)	1 543 500	1 543 500	2 205 000	2 205 000	661 500	661 500
Missions Extérieures	12 800 767	12 800 767	18 286 810	18 286 810	5 486 043	5 486 043
Mise à disposition CDC pour le Colloque des Régulateurs	87 489 500	87 489 500	124 985 000	124 985 000	37 495 500	37 495 500
UIT (cotisation Internationale)	83 311 824	83 311 824	119 016 891	119 016 891	35 705 067	35 705 067
ACTION2 : Infrastructure et planification des réseaux numériques	1 867 040 208	1 867 040 208	1 614 849 598	1 614 849 598	- 252 190 610	- 252 190 610
Besoins fonctionnement de la Direction Générale de Développement des Réseaux Numériques	158 834 001	158 834 001	107 209 367	107 209 367	- 51 624 634	- 51 624 634
Missions à l'Intérieure	45 955 000	45 955 000	25 955 000	25 955 000	- 20 000 000	- 20 000 000
Missions à l'Extérieure	128 573 080	128 573 080	28 573 080	28 573 080	-100 000 000	-100 000 000
Assemblée Générale Constitutive du 1 ^{er} Point d'Echange Internet du Gabon	18 702 000	18 702 000	18 702 000	18 702 000	-	-
Cotisation annuelle SMART AFRICA	120 696 000	120 696 000	120 696 000	120 696 000	-	-
Opérateur ANINF	1 394 280 127	1 394 280 127	1 313 714 151	1 313 714 151	- 80 565 976	- 80 565 976
ACTION3: Promotion des Services Numériques	132 340 736	132 340 736	116 488 862	116 488 862	- 15 851 874	- 15 851 874
Besoins de fonctionnement de la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Numérique	112 185 986	112 185 986	97 293 862	97 293 862	- 14 892 124	- 14 892 124
Missions à l'Extérieure	20 154 750	20 154 750	19 195 000	19 195 000	- 959 750	- 959 750
Total des crédits de titre 3 consommés	3 325 622 608	3 325 622 608	2 731 781 096	2 731 781 096	- 593 841 512	- 593 841 512

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les crédits du titre 3 inscrits dans la LFR 2015 du programme Economie numérique s'élève à :

- **Action N°1** : Normalisation et Régulation : le montant des biens et services alloué à cette action s'élève à **1 326 241 664 FCFA** en AE et en CP, une réserve obligatoire de 5% a été prélevé au montant de **66 312 083 FCFA** soit **1 259 929 581 FCA** après amputation de la réserve. De ce montant, les crédits ont été exécutés à hauteur de **1 000 442 636 FCFA** en AE et en CP par les activités définies ci- dessus. L'écart constaté de **325 799 028 FCFA**, s'explique par la présence de la réserve obligatoire de **66 312 083 FCFA** et les dossiers non exécutés pour cause d'engagement tardif.
Le Taux d'exécution net de réserve obligatoire est de **79,40 %**
- **Action N°2** : Infrastructure et Planification des réseaux numériques : Le montant des crédits prévus pour 2015 des biens et services s'élève à **1 867 040 208 FCFA** en AE et en CP comprenant une réserve obligatoire de **93 352 010 FCFA**. Sur les **1 773 688 198 FCFA**, mis en place net de réserve obligatoire, **1 614 849 598 FCFA** ont été exécutés. Les **252 190 610 FCFA** représentant l'écart, s'explique par la présence de la réserve obligatoire de **-93 352 010 FCFA** et par des crédits non exécutés d'un montant de **158 838 600 FCFA** pour des multiples raisons :
 - les taux d'engagement imposés lors des mises à disposition des fonds dans VECTIS pour les premier et deuxième trimestres ;
 - les délais de traitement limités entre le moment d'ouverture et de fermeture des autorisations d'engagement

Le taux d'exécution net de réserve est de **91,04%**

- **Action N°3** : Promotion des Services Numériques : **132 340 736 FCFA** ont été alloués en AE et CP au cours de l'exercice 2015, le montant net de réserve mis en place est de **125 723 699 FCFA** sur lequel le montant de **116 488 862 FCFA** a été exécuté. Ces engagements ont servi pour le fonctionnement de la Direction Générale et les missions effectuées à l'extérieures du pays. L'écart constaté de **15 851 874 FCFA**, représente les crédits non exécutés de **9 234 838 FCFA** faute des engagements tardifs et par la présence du montant de la réserve obligatoire de **6 617 036 FCFA**.
Le taux d'exécution net de réserve est de **92,62%**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Normalisation et Régulation	90 000 000	90 000 000	81 000 000	81 000 000	-9 000 000	-9 000 000
l'organisation du Salon de l'Économie Numérique	90 000 000	90 000 000	81 000 000	81 000 000	-9 000 000	-9 000 000
ACTION 2: Infrastructure et planification des réseaux numériques	1 310 579 220	1 310 579 220	1 072 257 636	1 072 257 636	- 238 321 584	- 238 321 584
UAT	154 181 847	154 181 847	130 875 000	130 875 000	- 46 918 185	- 23 306 847
Opérateur ANINF	841 397 373	841 397 373	841 397 373	841 397 373	-	-
Opérateur SPIN	315 000 000	315 000 000	99 985 263	99 985 263	- 215 014 737	- 215014737
ACTION 3: Promotion des Services Numériques	70 000 000	70 000 000	61 575 000	61 575 000	-8 425 000	-8 425 000
UIT	70 000 000	70 000 000	61 575 000	61 575 000	-8 425 000	-8 425 000
Total des crédits de titre 4 consommés	1 470 579 220	1 470 579 220	1 214 832 636	1 214 832 636	-225 746 584	-225 746 584

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au titre de l'année 2015 les crédits du titre 4 ont été exécutés ainsi qu'il suit :

- Pour l'action N°1 Normalisation et régulation, la prévision était de **90 000 000 FCFA** en AE et CP. Le montant exécuté était de, **81 000 000 FCFA** qui ont été utilisés pour financer l'organisation du Salon International de l'Economie et de l'innovation au Gabon (SENIG). L'écart relevé de **9 000 000 FCFA** représentait le montant de la réserve obligatoire de 10% relatif au titre
Le taux d'exécution net de réserve est de 100%.
- L'action N°2 Infrastructure et Planification des Réseaux Numériques en 2015 a reçu un montant de **1 310 579 220 FCFA** en AE et en CP. Le montant exécuté de **1 072 257 636 FCFA** a été utilisé de la manière suivante :
 - **130 875 000 FCFA** réparti comme suit : **69 300 000 FCFA** ont servi pour le paiement de la cotisation internationale de l'UAT et **61 575 000 F CFA** pour le financement de l'organisation du Salon International de l'Economie et de l'innovation au Gabon (SENIG).

- **841 397 373 FCFA** ont été mis à disposition au profit de l'opérateur ANINF et **99 985 263 FCFA** au profit de l'opérateur SPIN.

Le taux d'exécution net de réserve obligatoire est de **81,82%**.

- L'action N°3 : Promotion des Services Numérique a reçu en 2015 un montant de **70 000 000 FCFA** en AE et en CP. Le montant mis en place après réserve obligatoire était de **61 575 000 FCFA**. Le montant exécuté a été de **61 575 000 FCFA**. L'écart constaté de **8 425 000 FCFA** s'explique par la constitution de la réserve obligatoire de **7 000 000 FCFA** et de **1 425 000 FCFA** des crédits non exécutés pour retard d'engagement.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : Normalisation et Régulation	-	-	-	-	-	-
Aucun projet d'investissement	-	-	-	-	-	-
ACTION 2: Infrastructure et planification des réseaux numériques	8 254 953 811	8 254 953 811	12 886 691 218	12 886 691 218	4 631 737 407	4 631 737 407
Réseau Wimax administratif national	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	-	-
Télévision Numérique de Terre (TNT)	1 525 537 811	1 525 537 811	1 525 537 811	1 525 537 811	-	-
Backbone national (Finex)	4 979 416 000	4 979 416 000	4 979 416 000	4 979 416 000	-	-
Backbone national	1 350 000 000	1 350 000 000	1 350 000 000	1 350 000 000	-	-
Autres Projets	-	-	4 631 737 407	4 631 737 407	4 631 737 407	4 631 737 407
ACTION 3 : Promotion des Services Numériques	2 894 462 189	2 894 462 189	311 122 500	311 122 500	- 2 583 339 689	- 2 583 339 689
Développement des services à valeurs ajoutées m- service et e- administration)	150 000 000	150 000 000	6 201 100	6 201 100	- 143 798 900	- 143 798 900
Observatoire de l'Economie Numérique	99 462 189	99 462 189	20 137 500	20 137 500	- 79 324 689	- 79 324 689
e- éducation	600 000 000	600 000 000	280 868 900	280 868 900	- 319 131 100	- 319 131 100
Hébergement et sécurisation des données sur internet	45 000 000	45 000 000	3 915 000	3 915 000	- 41 085 000	- 41 085 000
Couverture triple play	2 000 000 000	2 000 000 000			- 2 000 000 000	- 2 000 000 000
Total des crédits de titre 5 consommés	11 149 416 000	11 149 416 000	13 197 813 718	13 197 813 718	2 048 397 718	2 048 397 718

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les crédits d'investissement sont inscrits dans les actions suivantes :

Action N°2: Infrastructure et planification des réseaux numériques : au titre de l'exercice 2015, l'Action a reçu en LFR des crédits à hauteur de **8 254 953 811 FCFA** en AE et en CP. **12 886 691 218.FCFA** ont été exécutés d'où le constat d'un écart de **4 631 737 407 FCFA**. Cet écart s'explique par la mise en place des crédits relatifs à d'autres projets au profit de cette action. Le taux d'exécution brut est de 156,10%.

Concernant le projet d'investissement Télévision Numérique de Terre (TNT), il a fait l'objet d'une mise en place d'un montant de **1 525 537 811 FCFA**, les marchés relatifs à l'étude de couverture et à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage n'étant pas signés par la Direction Générale du Budget et des Finances Publics, le compte ouvert à cet effet au niveau de la trésorerie spéciale n'a pas été provisionné.

L'Action N°3 Promotion des Services Numériques a bénéficié des crédits votés en LFR de **2 894 462 189 FCFA** en AE et en CP. Le montant exécuté s'élève à **311 122 500 FCFA** L'écart de **2 583 339 689 FCFA** constaté se justifie par la présence du montant de la réserve obligatoire de 15% soit **434 169 328 FCFA** et par des crédits non exécutés de **2 149 170 361 FCFA** pour cause de rejet des dossiers non conformes.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

SOCIETE DE PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (SPIN)

Présentation de l'opérateur

La Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN) est un établissement public à caractère technologique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Missions de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN):

Missions de service public :

- Détenir et de gérer ses participations dans le secteur des télécommunications et de l'Economie Numérique au nom et pour le compte de l'Etat;
- Entreprendre sur le territoire national ou l'étranger, seule ou en association, toute action liée au secteur des télécommunications et de l'Economie Numérique.

Missions de développement :

- Opérer les infrastructures numériques, en termes d'exploitation, de commercialisation et de maintenance dans une optique de mutualisation.

Travail avec l'opérateur en 2015

- Ce travail a été effectivement fait avec l'Opérateur SPIN

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	315 000 000	99 985 263
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	315 000 000	99 985 263

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La SPIN n'a reçu que 31,74% du montant de la subvention en 2015, ce qui lui a été très dommageable dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement. Elle reste en attente des 68,26% restant pour régler plusieurs fournisseurs ayant effectués des prestations pour son compte.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

<u>Objectif E/P1.1 : Mettre en concession l'infrastructure Numérique</u>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement du processus de mise en concession de la connectivité internationale ACE.	0	100%	99%	-1%
Indicateur 2 : Taux d'avancement du processus de mise en concession du tronçon maritime fibre optique LBVPOG.	0	100%	100%	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Indicateur n°1 : Une délégation de service public a été signée en 2015 entre l'Etat gabonais à travers la SPIN, sa filiale ACE-GABON d'une part, et un partenaire extérieur, la société AXIONE d'autre part pour matérialiser la mise en concession de la connectivité internationale ACE. Après une période d'expérimentation de 3 mois (Octobre-décembre 2015), l'exploitation a proprement parlé a débuté le 03 janvier 2016. Mais au 31/12/2015, le processus était déjà avancé à hauteur de 99%.

Indicateur n°2 : Le tronçon maritime fibre optique LBV POG a suivi la même logique que la connectivité internationale, sauf que la mise en concession ne concerne que la SPIN et le partenaire extérieur AXIONE ;

Objectif E/P1.1 : Mettre en concession l'infrastructure Numérique

Rappel des indicateurs	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Explications
Indicateur 1 : Taux d'avancement du processus de mise en concession de la connectivité internationale ACE.	100%	99%	-1%	Mise en concession le 03/01/2016 pour cause de signature tardive du basculement SPIN-ACE/AXIONE par certains clients. Mise en concession prévue à la base au plus tard le 31/12/2015, soit 3 jours de retards
Indicateur 2 : Taux d'avancement du processus de mise en concession du tronçon maritime fibre optique LBVPOG.	100%	100%		Mise en concession le 03/01/2016 pour cause de signature tardive du basculement SPIN/AXIONE par certains clients. Mise en concession prévue à la base au plus tard le 31/12/2015, soit 3 jours de retards.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

L'Etat n'a mis à la disposition de la SPIN que 15 % de la subvention prévue.

Présentation de l'opérateur

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) est un Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. (Conformément au décret 0212/PR du 27 janvier 2011 portant création et organisation de l'Agence National des Infrastructures Numériques)

Missions de service public :

Les principales missions assignées par le Gouvernement à l'ANINF se déclinent comme suit :

En matière de Télécommunications :

- de Construire Les Infrastructures Nationales Partagées De Transport Et De Connectivité ;
- d'acquérir Des Infrastructures De Transport Et De Connectivité Existantes Et Les Intégrer Dans Les Infrastructures Partagées ;
- d'acquérir, Gérer Et Sécuriser L'infrastructure De Télécommunication De l'Etat;
- de Mettre En Place Les Opérateurs D'infrastructures Chargés De L'infrastructure Partagée De Transport Et De Connectivité ;
- de Coordonner L'implantation Sur Le Territoire National Des Stations Radioélectriques De Toute Nature Afin D'assurer La Meilleure Utilisation Des Sites Disponibles ;
- de Contribuer Aux Activités De Recherche, De Formation Et D'étude Afférentes Aux Radiocommunications, Et D'une Manière Générale A Tout Autre Activité Dont Elle Peut Etre Chargée Par L'autorité De Tutelle En Relation Avec Son Domaine D'intervention ;
- d'élaborer Le Plan National Des Fréquences Radioélectriques, En Coordination Avec Les Organismes Compétents ;
- de Gérer Les Fréquences Radioélectriques, En Collaboration Avec Les Organismes Compétents ;
- de Contrôler Les Conditions Techniques Des Equipements Radioélectriques Et De Protection De L'utilisation Des Fréquences Conformément Aux Autorisations Accordées Et Aux Enregistrements Du Registre Des Fréquences ;
- de Veiller, En Relation Avec Le Ministère En Charge Du Secteur, A L'application Des Conventions Et Traités Internationaux dans le Domaine Des Radiocommunications ;
- de Mener Les Analyses Du Spectre Des Fréquences En Vue De Son Utilisation Optimale ;
- de Préparer Et Soumettre A L'autorité Compétente La Répartition Des Bandes De Fréquence Entre Catégories De Service Et Entre Autorités Affectataires ;
- d'établir Et Tenir A Jour Le Tableau National De Répartition Des Bandes De Fréquences ;
- D'attribuer Aux Opérateurs, Dans Les Conditions Fixées Par Décret, Les Ressources En Fréquences Nécessaires A Leurs activités ;
- d'établir Et Tenir A Jour Le Fichier National Des Fréquences Qui Récapitulent Les Assignations Des Fréquences;
- d'assurer La Coordination Internationale Des Fréquences Aux Frontières Et A La Coordination Des Systèmes Des Télécommunications Par Satellites ;
- d'interconnecter les centraux téléphoniques de l'administration pour agréger le trafic voix et rationaliser l'usage des communications de l'Etat ;

En matière d'audiovisuel :

- de construire les infrastructures nationales partagées de transport et de connectivité dans le domaine de l'audiovisuel numérique ;
- d'acquérir des infrastructures de transport hertzien et satellitaire et les stations hertziennes existantes et les intégrer dans les infrastructures partagées ;

En matière d'informatique :

- de construire l'infrastructure nationale partagée d'hébergement des données et des applications ;
- d'acquérir les équipements et accessoires informatiques et réseaux de l'administration ;
- de mettre en place les grands registres unifiés de l'Etat ;
- de doter l'Etat d'un système d'information cohérent et d'outils d'aide à la décision ;
- de faciliter l'accès des citoyens et des entreprises à l'administration par la mise en ligne sur Internet des procédures administratives ;
- d'assurer le déploiement, l'administration et la sécurité de l'Intranet administratif ;
- d'assister les administrations et les démembrements de l'Etat dans l'exécution des projets informatiques et d'infrastructures réseaux locaux ;
- d'appuyer le secteur de la santé dans l'utilisation massive des ressources numériques dans la gestion du système sanitaire et dans l'usage de la télémédecine ;
- d'appuyer le secteur de l'éducation dans la compétitivité des institutions scolaires et universitaires et dans la diffusion de contenus pédagogiques et notamment le « e-Learning » ;

- de veiller au respect des normes et procédures de sécurité informatique sur l'ensemble des réseaux de l'administration, notamment en ce qui concerne l'accès aux infrastructures, et aux informations, ainsi qu'à l'intégrité et à la conservation des données ;
- de gérer le domaine Internet du Gabon « .Ga ».

Travail avec l'opérateur

Pendant l'année 2015, nous avons revu les objectifs pour s'aligner sur la restriction budgétaire. C'est ainsi que plusieurs projets ont été suspendus. Nous avons eu des réunions préparatoires et des échanges avec le DG ainsi qu'avec les équipes de l'Opérateur. Malgré cette bonne collaboration, nous n'avons pas signé le CAP 2015.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur(Titre3)	1 394 280 127	1 313 714 151
Contribution au fonctionnement de l'opérateur (Titre4)	841 397 373	841 397 373
Contribution aux investissements de l'opérateur	2 005 000 000	6 381 737 407
Total de la contribution financière de l'Etat	4 240 677 500	8 536 848 931

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Pour les titres 3 et 4, les crédits ouverts ont été de 2 235 677 500 FCFA et les crédits consommés 2 155 111 524 FCFA soit un gap de 1 160 412 504 FCFA. Ce gap s'explique par les réserves obligatoires de 5 % du titre 3 et 10 % du titre 4.

Sur une mise à disposition totale de 2 155 111 524 FCFA (titre 3 et 4), l'Opérateur n'a reçu réellement que 1 075 264 996 FCFA. L'Agence Comptable n'a toujours pas été approvisionnée du reliquat de 1 079 846 525 FCFA.

Justification de 1 075 264 996 FCFA par l'Opérateur :

- paiement des salaires des contractuels de droit privé ;
- diverses charges locatives ;
- entretiens et réparation des équipements ;
- transport et missions des agents.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Etendre le réseau d'infrastructure en Fibre optique				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de kilomètres en fibre optique à Libreville(RAG)	43km	53 Km	ND	ND
Indicateur 2 : Taux de réalisation du Réseau Administratif National sans fil (Wi max) dans les villes de Libreville et Franceville	80%	100%	ND	ND
Indicateur 3 : Taux de réalisation de la phase 1 du réseau CAB4 (Libreville-Franceville-LEKOKO)	30%	30%	ND	ND

Objectif O/P1.2 : Développer les Services

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Vulgariser et Promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers / administration et inter administration et contribuer au développement économique et social du pays.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1: Taux de réalisation du Projet e-éducation	12%	20%	ND	ND
Indicateur 2: AUTORITE DE CERTIFICATION NATIONALE (PKI SAAS pour l'administration et Pki Commerciale pour les entreprises et particuliers)	0%	10%	ND	ND

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique

Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés <i>(Mise à disposition)</i>
Projet 1: BACK BONE NATIONAL	0	0	1 350 000 000	1 350 000 000
Projet 2: Réseau Wi max Administrative National	0	0	400 000 000	400 000 000
Projet 3: e-éducation	0	0	600 000 000	0
Autres projets				4 631 737 407
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	2 350 000 000	6 381 737 407

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Sur un total de mise à disposition de 998 750 000 FCFA, l'Opérateur n'a reçu que 455 529 329 FCFA soit seulement 46%, ce qui explique la non atteinte de la totalité des objectifs.

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du **Directeur Général de la Communication**, le programme Communication intègre les crédits des services de la Direction Générale de la Communication (DGCOM), des centres d'Information, services déconcentrés et des organismes sous tutelle.

Le champ du Programme Communication, conformément à la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication en République gabonaise, couvre les trois domaines spécifiques que sont : la communication audiovisuelle, la Communication écrite et la communication cinématographique. Il s'y est ajouté un quatrième domaine : la Communication numérique, en cours de codification, intégrant les médias diffusant via l'Internet, encore appelés « médias en ligne ».

Le Directeur Général de la Communication, Responsable du Programme Communication, est chargé de l'allocation des ressources aux différents services et entités sou-tutelle, en matière de fonctionnement et d'investissement.

Les entités sous-tutelle ont le statut d'établissements publics, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elles sont liées au Programme Communication par un contrat annuel de performance (CAP), à travers lequel, les crédits leurs sont alloués et leurs actions régulièrement évaluées.

Le programme Communication, sous l'autorité du Ministre de la Communication, assure ainsi la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de Communication et, à ce titre, est chargé, aux termes de l'article 3 du décret 035/PR/MCPEN du 16 Février 2010, de :

- promouvoir l'image du Gabon ;
- élaborer les politiques publiques dans les domaines de la communication, de la publicité et de la cinématographie et de veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de textes dans les domaines de la communication et veiller à leur application ;
- instruire les dossiers de demandes d'agrément techniques d'usage des fréquences aux entreprises privées de radiodiffusion et de télévision ;
- favoriser la création et le développement des entreprises privées du secteur de la communication ;
- délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie ;
- développer et promouvoir la Médiamétrie pour la mesure des audiences des radios et des télévisions ;
- Gérer les relations internationales dans le domaine de la Communication ;
- assurer la tutelle techniques des établissements et organismes du secteur ;
- examiner et instruire les dossiers de demandes d'autorisation de tournage et des demandes d'accréditation ;
- veiller à la conformité aux textes en vigueur des dossiers des entreprises de communication audiovisuelle, cinématographique de presse écrite, de l'édition, de presse numérique.

La loi n° 12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise, en son article 2, dispose que : *«La communication audiovisuelle, cinématographique et écrite est le processus de circulation de l'information et d'expression de la pensée, effectué directement ou indirectement entre un individu ou groupe d'individus et le public.»*

L'art.3 précise : *« La communication audiovisuelle, cinématographique et écrite est libre en République gabonaise, sous réserve du respect de l'ordre public, de la liberté et de la dignité des citoyens. »*

Le Ministère de la Communication, à travers la Direction Générale de la Communication, assure donc l'encadrement administratif et réglementaire de cette liberté, dont la régulation est confiée au Conseil National de la Communication (CNC), institution constitutionnelle jouissant de l'autonomie de gestion.

Le programme Communication, dans son développement, travaille en cohérence avec les objectifs des programmes voisins que sont :

- Le Programme Economie numérique, chargée de la conception et de la gestion des infrastructures numériques ;
- Le Programme Pilotage et soutien (Cabinet du Ministre et Secrétariat Général du Ministère), assurant les fonctions d'appui aux programmes sectoriels.

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, le programme Communication œuvre pour la réglementation et la gestion administrative des actions du secteur. Il est structuré en deux (2) actions :

1. Gestion des médias et du cinéma ;
2. Normalisation et régulation.

ACTION N° 1 : Gestion des Médias et du Cinéma

Cette action est portée par la Direction Générale de la Communication et les établissements et organismes sous tutelle. L'Unité opérationnelle en est la Direction de la Communication.

La Direction Générale de la Communication assure la gestion administrative du secteur, notamment le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'audiovisuel public, l'attribution des autorisations nécessaires à la création des établissements publics et privés de communication, les accréditations des personnels des médias aux manifestations publics, et des journalistes étrangers sur le sol gabonais. La Direction Générale de la Communication œuvre au développement des médias et de leurs contenus, dans l'optique de la promotion de l'image du Gabon, aux plans politique, économique, social, culturel, etc.

La gestion de la Communication cinématographique est confiée à l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS), qui assure le suivi des dossiers techniques, la production cinématographique et la promotion du cinéma gabonais, tant sur le sol national qu'à l'étranger.

La Direction Générale de la Communication, accorde les accréditations et les autorisations de tournage sur le sol gabonais.

ACTION N° 2 : Normalisation et Régulation

La Direction Générale de la Communication assure également la réglementation du secteur. Aussi, est-elle chargée de la rédaction de textes législatifs et règlementaires sur le secteur des médias et du cinéma: Code de la communication et autres ; textes d'application du Code de la Communication, etc. Cette action est portée par l'Unité opérationnelle 2 qu'est la Direction de la réglementation.

Pour sa part, le Conseil National de la Communication assure la régulation du secteur, conformément aux dispositions de la Constitution de la République gabonaise.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Communication a une place centrale dans le développement humain du Gabon. Il porte les idéaux consignés dans la loi n°3/91 du 26 Mars 1991, modifiée, portant la Constitution de la République gabonaise. Le préambule de la loi fondamentale dispose ainsi qu'il suit : « Le Peuple gabonais, conscient de Sa Responsabilité devant Dieu et devant l'Histoire, animé de la volonté d'assurer son Indépendance et son Unité Nationale, d'organiser la vie commune d'après les principes de la Souveraineté Nationale, de la Démocratie pluraliste, de la Justice sociale et de la Légalité Républicaine (L.14/2000 du 11 Octobre 2000)... »

Le Code de la Communication affirme cette responsabilité en son Titre 2 : « Expression de la démocratie et Liberté de la presse. Dans cette optique, les objectifs du Programmes Communication visent à :

- Garantir au public, l'accès libre à la diversité des contenus des médias ;
- Créer les conditions d'une plus grande liberté d'expression, reposant sur une meilleure organisation des médias ;
- Faire évoluer la réglementation et la normalisation du secteur ;
- Œuvrer pour une meilleure diffusion de l'information sur le territoire national.

De ce fait, le programme Communication est fortement marqué, depuis 2010, par la Réforme de l'audiovisuel public, avec la mise en place de grands organismes opérateurs de l'Etat, chargés d'assurer les grandes missions de service public en matière de communication (radiodiffusion, télévision, gestion du cinéma...). L'administration centrale, elle, se recentre sur ses missions de pilotage de ces organismes, de coordination des différents plans et projets de modernisation du secteur.

Les principaux chantiers du programme pour les années à venir sont :

- la rédaction des textes d'application de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise, déjà en examen au niveau du Secrétariat Général du gouvernement et dont les innovations concernent la dépenalisation des délits de presse, marquée par la suppression des peines d'emprisonnement, au profit des dédommagements pécuniaires ;
- le déploiement national de la radio et de la télévision (mise en place des infrastructures et des contenus de Gabon télévision et radio Gabon, avec la création et lancement de chaînes généralistes et thématiques) ;
- la Médiamétrie des contenus audiovisuels (créer un établissement public à caractère scientifique, spécialisé dans les mesures d'audiences et les études marketing des médias audiovisuels et interactifs, avec pour mission de fournir une étude régulière des audiences des télévisions et des radios) ;
- la création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) ;
- la mise en place du fonds de soutien à la production et à la promotion du cinéma et des œuvres audiovisuelles.

Au-delà de tous ces projets, le programme doit s'atteler à favoriser un saut qualitatif des contenus, en appuyant les acteurs du secteur, à la fois, en termes de développement des compétences, ainsi que d'aide technique et financière à la création de structures et au développement des projets.

Ces dernières années, la Direction Générale de la Communication, créée par le décret n°035/PR/MCPEN du 16 février 2010, était en phase de transition. Beaucoup de ses anciennes missions ayant été confiées à d'autres entités, la réédition de ses prérogatives. D'où le projet de décret la réorganisant, adopté au mois de janvier 2016. De nombreux autres textes sont en cours de rédaction ou d'adoption. Ils visent tous la création au Gabon d'une véritable économie de l'information, dont les axes ont été définis au cours des Etats généraux de la Communication, organisé par le Ministère de la Communication au mois de décembre 2014, sous le Haut-patronage du Président de la République, Chef de l'Etat. Une des grandes recommandations de ces assises avait été la nécessité de la création d'une redevance audiovisuelle, moyen indispensable pour la réalisation et la production de contenus audiovisuels et cinématographiques de qualité, face à une concurrence internationale de plus en plus âpre.

Les défis du secteur sont donc bien nombreux. Ils nécessitent une organisation chaque fois plus affinée du travail, pour garantir le traitement rapide des dossiers, grâce à un management plus efficaces des ressources humaines et une meilleure collaboration avec les différents responsables de l'administration.

ENJEUX

- Garantir l'accès universel à l'information sur l'ensemble du territoire et accélérer le développement humain ;
- Promouvoir l'image du Gabon à l'intérieur et à l'extérieur ;
- Développer la contribution du secteur communication à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE 2015

OBJECTIF N°1 : Finaliser la révision du cadre législatif et règlementaire dans le champ du programme communication.

OBJECTIF N°2 : Promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire.

OBJECTIF N°4 : Améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse.

OBJECTIF N°5 : Implémenter un système de mesure des audiences des radios et des télévisions au Gabon d'ici 2017.

OBJECTIF N° 1 : Finaliser la révision du cadre législatif et réglementaire dans le champ du programme communication.

Résultats annuels attendus

Résultat annuel attendu 1 : avoir suivi le processus d'adoption à 40% de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise ;

Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré 6 textes d'applications de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise ;

Résultat annuel attendu 3 : avoir suivi le processus d'adoption à 60% des textes de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) ;

Résultat annuel attendu 4 : avoir élaboré et suivi le processus d'adoption à 60% du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Communication (DGCOM) ;

Résultat annuel attendu 5 : avoir révisé 1 texte de décret portant création de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP) ;

- **Résultat annuel attendu 6 :** avoir rédigé et fait adopter 100% du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1 :** l'adoption du projet de loi relatif à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise a été suivie à 80%, plutôt qu'à 40% : ce projet de loi a été transformé en deux projets d'ordonnances, à savoir :

- l'ordonnance n°0018/PR/2015 du 11 août 2015 portant conditions et modalités d'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise;

- l'ordonnance n°0019/PR/2015 du 11 août 2015 portant conditions et modalités d'exercice des activités cinématographiques en République gabonaise ;

Les deux ordonnances ont été renvoyées au Gouvernement au mois de décembre 2015, par l'Assemblée nationale, pour leur présentation sous forme de projets de lois.

- **Résultat annuel N°2 :** la Direction Générale de la Communication a coordonné les travaux de rédaction des six (6) textes d'application de la loi devant régir le secteur Communication, travaux menés par la Commission mise en place à cet effet, qui a siégé au mois de septembre 2015, pour une dépense de 16 000 000 FCFA, inscrite au niveau de l'action 1 Médias et cinéma et exécutée par l'Action 2 Normalisation et Régulation.

Les textes rédigés ont été les suivants :

1. les projets de décret réorganisant les trois entités (Gabon Télévision, Radio Gabon et l'Institut Gabonais de l'Image et du Son) ;
2. le projet d'ordonnance portant suppression de l'IGIS ;
3. les projets de décret approuvant les statuts des trois entités ;
4. les projets de décret portant création des nouvelles entités, notamment l'Institut National de l'Image et du Son (INIS) et le Centre Gabonais du Cinéma (CEGACI) ;
5. le Projet de décret fixant les modalités d'éligibilité au Fonds National de Développement de la presse et de l'audiovisuel (FONAPRESSE), dont le texte est en cours de finalisation au Parlement ;
6. le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale de la Communication.

- La mouture de chacun de ces textes a été présentée à Monsieur le Ministre. Certains d'entre eux attendent leur validation par les Conseils d'Administration des opérateurs, pour transmission au Secrétariat Général du Gouvernement, en vue de leur présentation en Conseil des Ministres.

- **Résultat annuel N° 3 :** le suivi à 60% du processus d'adoption des textes de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) a été largement dépassé, pour se situer à plus de 80%.

En effet, ainsi que signalé plus haut, le secteur Cinéma a bénéficié finalement d'un texte spécifique, adopté sous forme d'ordonnance : l'ordonnance n°19/PR/2015 du 11 février 2015 portant conditions et modalité d'exercice des activités cinématographiques en République gabonaise. Cette ordonnance a été renvoyée par le Parlement au Gouvernement, au mois de décembre 2015, afin d'être présentée sous forme de loi.

Les nouveaux projets de décrets présentés par l'IGIS portent sur :

- l'Institut National de l'Image et du Son (INIS) ;
- le Centre Gabonais du Cinéma (CEGACI).

Le projet d'ordonnance portant suppression de l'IGIS a également été rédigé. Tout ceci, situe à plus de 80% au moins le résultat atteint pour cet indicateur.

- **Résultat annuel N°4 :** l'élaboration et le suivi du processus d'adoption du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Communication (DGCOM) ont été réalisés à 100%.

En effet, la DGCOM dispose déjà du décret la réorganisant, décret adopté au cours du Conseil des Ministres du 11 février 2016.

- **Résultat annuel N°5** : atteint à 100% : le décret réorganisant l'Agence Gabonaise de Presse (AGP) a été adopté en Conseil des Ministres au cours de l'exercice 2015. Il s'agit du décret n° 0328/PR/MCRIC-PPG du 02 juillet 2015 portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de presse, qui fait désormais de cette entité, un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il abroge le décret n° 791/PR-MF-MI du 4 novembre 1968 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse.
- **Résultat annuel N°6** : ce résultat est resté au niveau de 0%. En effet, le projet de décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1 n'a pas été rédigé, le statut privé de cette entité n'ayant pas été changé jusqu'à présent. Il y a eu évolution, cependant, en ce qui concerne la position vis-à-vis de l'actionnaire majoritaire libyen, qui a accepté de se retirer, mais le nouveau statut définitif d'Africa n°1 n'a pas encore été redéfini par le Gouvernement. Un Comité interministériel a été mis en place, pour réfléchir sur les éventuelles solutions devant permettre à Africa n°1 de continuer à émettre.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1. Taux de suivi du processus d'adoption de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise	%	ND	ND	40	80	+ 40	ND	ND
2. Nombre de textes d'application élaborés pour la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise	texte	ND	ND	6	6	0	ND	ND
3. Taux de suivi du processus d'adoption des textes de l'IGIS	%	ND	ND	60	80	+ 20	ND	ND
4. Taux d'élaboration et de suivi de l'adoption du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la DGCOM	%	ND	ND	60	100	+ 40	ND	ND
5. Nombre de décret portant création de l'AGP	décret	ND	ND	1	1	0	ND	ND
6. Taux d'élaboration du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1	%	ND	ND	100	0	- 100	ND	ND

Source des données : DGCOM, IGIS, AGP, UNESCO, Africa n°1

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : L'objectif stratégique n°1 porte essentiellement sur la rédaction et l'adoption des textes du secteur. La formulation des indicateurs a été effectuée sur une base pessimiste, les responsables du Ministère n'étant pas maître des différents rouages du circuit d'adoption desdits textes.

On peut ainsi constater que le secteur a marqué beaucoup de retard entre 2011 et 2014 et ses projets de textes ont effectué de nombreux allers et venues, devant, en plus tenir compte des changements au niveau de l'équipe gouvernemental.

Il y a toutefois lieu de noter une accélération des choses en 2015. Ceci dû à l'arrivée de Me Denise MEKAM'NE EDZIDZIE, épse TATY, et de sa position, alors de Ministre de la Communication, des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, Porte-parole du Gouvernement. Sous son autorité, un important travail a été abattu entre le Ministère, la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et le Conseil d'Etat, pour l'aboutissement des projets de textes du secteur.

Le nouveau Ministre de la Communication, Alain-Claude BILIE-BY-NZE a hérité de ce travail et son action a permis de dépasser largement les prévisions de 2015, qui tablaient à 40%, le taux de suivi du processus d'adoption de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise. Finalement, non seulement, ce projet de loi a été réécrit en deux projets de lois distincts, le premier portant sur les conditions et modalités d'exercice de la liberté en République gabonaise ; le second portant sur les conditions et modalités d'exercice des activités cinématographiques en Républiques gabonaise.

Ces deux textes ont été adoptés par voie d'ordonnances au mois d'octobre 2015, portant à 100% le niveau d'atteinte de cette cible, au lieu de 40%.

Le Ministre de la Communication s'est, toutefois, heurté au refus de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, de ratifier lesdites ordonnances, la Représentation nationale ayant conseillé le Ministre de transformer ces ordonnances en projets de lois et de les réintroduire dans le circuit normal d'adoption.

Résultat annuel N° 2 : Dans la même logique, le programme a pu enfin mettre en chantier le 2^e volet de l'Action n°123 du PSGE, ayant pu affecter une dotation de 16 000 000 au démarrage de la rédaction des projets de textes d'application de la loi sur la communication, en attendant son adoption. La cible de 6 projets de textes rédigés sur six a été atteinte.

Résultat annuel N°3 : Le nouveau DG de l'IGIS a fortement fait progresser la conception de la politique du domaine du cinéma, ayant introduit une véritable réforme de ses structures, pour en faire secteur clé du pilier Gabon des services du PSGE et créer ainsi une économie du cinéma.

La cible de 60% été dépassée de ce fait, pour atteindre les 80%. Les textes de l'IGIS, introduits dans le circuit d'adoption ont tous été remplacés par de nouveaux projets de décrets portant création de l'Institut National de l'Image et du Son (INIS), et du Centre Gabonais du Cinéma(CEGACI), qui intégrera la Fondation du cinéma et de l'audiovisuel, et le Fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle. Le complexe devant abriter ce complexe cinématographique a déjà été trouvé à Ntoundou.

Résultat annuel N°4 : Taux d'élaboration et de suivi de l'adoption du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la DGCOM. Grâce à l'activité déployée en 2015 et l'utilisation de la dotation destinée à la Commission de rédaction des textes, ainsi qu'au travail de suivi réalisé par la Direction de la Réglementation, le projet Ce décret a effectué tout le circuit nécessaire à son examen, avant son adoption au mois de janvier 2016. Ce nouveau texte réorganise entièrement l'administration du secteur Communication. Il est conçu dans la vision de la spécialisation des tâches, crée une direction chargée de la coopération et garantie l'administration territoriale du secteur, avec la création de Directions régionale de la Communication.

Ce décret fait disparaître la Direction de la Communication et la Direction de la Réglementation, qui doit fondre dans la Direction des Affaires juridiques du Secrétariat général, la réglementation étant une activité de soutien au secteur.

Résultat annuel N°5 : Le Décret réorganisant l'Agence gabonaise de Presse a été adopté. L'AGP devient ainsi établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, ayant pour missions : la collecte, le traitement et la distribution de l'information nationale et internationale. Elle est organisée en un Conseil d'Administration, une Direction, Générale et une Agence Comptable. La Direction Générale comprend :

- la direction des affaires administratives et financières
- la direction des ressources humaines
- la direction de l'information
- la direction de Gabon Matin, quotidien d'information
- la direction technique
- la direction de la communication et de la documentation;
- le comité de direction.

Résultat annuel N°6 : Taux d'élaboration du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1. Cette cible, qui était de 100%, n'a pas été atteinte, parce qu'assujettie à un important préalable politique : la redéfinition du statut de cette entité, qui est encore privé. Néanmoins, le débat a évolué. En effet, à l'issue du Conseil d'administration extraordinaire du 26 mars 2015, suivi de l'Assemblée générale des actionnaires le lendemain, la partie libyenne, qui détient 51% des parts, a enfin accepté le principe de son retrait du capital de la radio panafricaine Africa n°1 (100 millions de FCFA). Il reste à concrétiser ce principe et une commission ministérielle est à l'œuvre, qui, en plus, doit intégrer le paramètre « Télévision », inscrit dans le budget de l'Etat depuis 2012.

Le constat actuel est des plus désastreux : la radio panafricaine Africa n°1, première radio continentale, il y a encore quelques années, a perdu toutes ses places dans les principales capitales africaines. Sa filiale de Paris a été arrachée par une autre structure privée et les équipements au siège de Libreville, comme au centre d'émission de Moyabi sont devenus complètement obsolètes.

Pis, depuis le début du partenariat Libye-Gabon sur cette affaire, la partie gabonaise est la seule à soutenir l'effort financier pour maintenir en vie cette radio. C'est ainsi que le niveau d'intervention du Gabon au fonctionnement d'Africa n°1 est de l'ordre de 800 millions de FCFA chaque année. Entre 2012 et 2015, l'Etat gabonais aura affecté près de 2,6 milliards (2 582 500 000) de FCFA, rien que pour le traitement du personnel, y compris, le paiement du salaire de l'Administrateur directeur général libyen, estimé à plusieurs millions de FCFA. En 2015, la dotation de l'Etat à Africa n°1 était de 682 500 000 FCFA. Par contre, rien du tout n'a été prévu e 2016 pour le fonctionnement de la structure.

En somme, ainsi que l'explique les responsables du Comité de privatisation, la partie libyenne n'a pas tenu ses engagements de rhabiller la radio panafricaine. Le Gabon s'est montré patient, en tenant compte des événements ayant conduit à la mort du Colonel Kadhafi et avec l'espoir que le nouveau gouvernement prendrait les choses en main. A présent, c'est le Gouvernement gabonais qui doit prendre ses responsabilités, pour donner une nouvelle orientation à Africa n°1. Ceci participe également de sa souveraineté et du maintien de son image.

En somme, le secteur a fait l'objet d'une profonde réflexion et marque une évolution en 2015. Les acquis, aux plans juridique et réglementaire, au vu des textes déjà adoptés, marquent d'importantes évolutions et traduisent la volonté de modernisation du secteur. D'autres instruments importants, tels que la redevance audiovisuelle, permettront d'asseoir, dans les prochaines années, les bases d'une évitable économie de la Communication et de garantir la base de rentabilité des médias de service public.

OBJECTIF N° 2 : Promouvoir le cinéma gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réalisé 50% de l'état des lieux des salles de cinéma;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir réalisé 30% du répertoire des sites de tournage;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir produit 1 film étranger sur le territoire ;

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : Etat des lieux des salles de cinéma réalisé à 44% au lieu de 50%. Provinces inspectées : Le Moyen-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga ;
- **Résultat annuel N°2** : Le répertoire des sites de tournage des films au Gabon comporte plusieurs volets, dont l'inventaire des sites, leur repérage et leur enregistrement sur supports photographique et cinématographique. Le plan de réalisation de ce projet est en cours d'élaboration. Il doit aboutir à la réalisation d'un livre sur les sites potentiels de tournage et à la production d'un film de promotion, que l'IGIS projette de réaliser d'ici 2017. Le niveau de réalisation est à 0%.
- **Résultat annuel attendu N°3** : 2 films ont été réalisés en coproduction au lieu d'un.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de l'état des lieux des salles de cinéma (Moyen-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga)	%	N/A	11	50	44	- 6	75	100 (2017)
Taux de réalisation du répertoire des sites de tournage (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem)	%	N/A	ND	30	0	- 30	60	100 (2017)
Nombre de films étrangers produits sur le territoire	film	N/A	ND	1	2	+ 1	2	3 (2017)

Source des données : Direction Générale de la Communication, IGIS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : La Direction Générale de l'IGIS, dans le cadre de ses activités, a adapté la réalisation de cette cible à possibilités d'action sur le terrain. Ainsi, tout en tenant compte du rythme de mise à disposition des moyens qui lui ont été progressivement affectés, l'opérateur a pu organiser une mission dans les provinces du Moyen-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga, en profitant de leur proximité, pour y réaliser l'inventaire des salles de cinéma.

La mission, conduite par le Directeur Général Adjoint 2 et menée par une équipe de trois agents, avaient pour but d'identifier les différentes salles de cinéma et leurs propriétaires, de repérer leur situation géographique dans leur lieu d'existence, d'indiquer si elles sont toujours fonctionnelles ou non et de diagnostiquer leur état général.

Le coût de cette mission, qui aura duré une semaine, a été de 2 250 000 FCFA - déplacement, hébergement et expertises locales compris – le tout payé sur la contribution au fonctionnement de l'IGIS, qui a été de 123 242 233 FCFA, sur le total de 193 242 233 FCFA, reçus au Titres des Biens et services et Transferts.

Résultat 2 : Cette cible relative à la réalisation du répertoire des sites de tournage, n'a pas décollé et est resté au niveau de 0%, l'hypothèse de départ ayant été remise en cause. En effet, l'IGIS comptait sur les images réalisées sur un certain nombre de sites, lors du tournage d'un long métrage à l'intérieur du pays par la maison de production américaine Warner brothers. Mais tous contacts pris et tous les efforts fournis pour entrer en possession de ces images n'ont pas abouti. L'objectif de l'IGIS en 2016 est de proposer un nouveau plan de réalisation budgétisé de ce répertoire des sites de tournages de films, en vue de son exécution en 2017.

Résultat 3 : le nombre de films réalisés en coproduction avec l'IGIS a été de 2, au lieu d'un seul comme prévu dans le Projet Annuel de Performance. Cependant, il faut relever que, dans le Contrat annuel de Performance, l'opérateur visait, en 2015, la coproduction de 3 films. Les deux films coproduits effectivement sont :

- « Le dernier conseil », film documentaire coproduit avec la société française «Latitude Films ». Apport de l'IGIS : 13 000 000 FCFA (contribution détaillée dans la partie « Bilan des CAP).

- « Félicité », film de long métrage d'Alain Gomis, coproduit avec la société sénégalaise « Cinékap ». L'IGIS reste à devoir 50 000 000 de FCFA, en référence au contrat de coproduction signé à cet effet.

OBJECTIF N° 3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire.

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir exécuté 90% de son business plan ;
- **Résultat annuel attendu 2** : procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir exécuté 90% de son business plan, et avoir réhabilité les émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9 ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir engagé la procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration ;
- **Résultat annuel attendu 4** : préparer la couverture médiatique des élections de 2016 ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir élaboré 100% la convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : mise en place effective de Gabon Télévision, avec la nomination des plus hauts responsables (Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur des Actualités) et élaboration à 15%, plutôt qu'exécution à 90% de son business plan. Le Business plan n'est pas encore disponible.
- **Résultat annuel N°2** : mise en place effective de Radio Gabon, avec la nomination des plus hauts responsables (Directeur Général, Directeur Général Adjoint) et élaboration à 90% plutôt qu'exécution à 90% de son business plan, et non réhabilitation de émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9.
- **N.B.** : Radio Masuku n'émet plus, son émetteur étant tombé en panne.
- **Résultat annuel N°3** : procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1 engagé, plan de restructuration non-démarré, donc les 20% non atteints.
- **Résultat annuel N°4** : mémorandum pour la couverture de l'élection présidentielle 2016 et la Can 2017 préparé et disponible.
- **Résultat annuel N°5** : convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public non élaborée, compte tenu des nombreux préalables requis. L'Indicateur resté à 0% et non porté à 100%.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1. Taux d'élaboration (plutôt qu'exécution) du business plan de Gabon Télévision	%	ND	ND	60	15	-45	ND	ND
2. Taux d'élaboration (plutôt qu'exécution) du business plan de Radio Gabon	%	ND	ND	60	90	+30	ND	ND
3. Taux d'avancement de la procédure de retour à l'Etat Gabonais d'Africa n°1	%	ND	ND	100	80	-20	ND	ND
4. Taux de mise en œuvre du plan de restructuration d'Africa n°1	%	ND	ND	20	0	-20	ND	ND
5. Nombre de correspondant provinciaux de Gabon Télévision en place pour les élections 2016	%	ND	ND	18	0	-18	18	18 (2016)
6. Taux d'élaboration de la convention collective portant rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public	%	ND	ND	100	0	-100	ND	ND

Source des données : Gabon Télévision et Radio Gabon

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat N°1 : en 2015, l'opérateur Gabon Télévision estime à 15% le taux d'avancement de l'élaboration du business plan, en ce qu'il a réalisé un document de base définissant ses ambitions managériales et en termes de développement de ses activités, défini en trois axes principaux :

- les aspects techniques, qui concernent la mise en place de ses différents plateaux techniques à Libreville et à l'intérieur du pays ;

- les aspects ressources humaines qui concernent la définition des profils de compétences devant exercer au niveau de la chaîne généralistes et des chaînes thématiques, avec formations qui doivent accompagner les nouvelles exigences techniques liées tant à l'implémentation des équipements numériques, qu'aux impératifs marketings pour la rentabilisation de l'outil de production ;
- les aspects financiers, qui conduisent le Directeur Général à mettre en place une Direction commerciale et à étudier les possibilités de faire de Gabon Télévision, un groupement d'Intérêt Economique.

Cette réflexion continue d'être affinée et à requérir les expertises nécessaires. Ce qui fait tabler l'atteinte de cette cible par Gabon Télévision à 100%, pour la production du Business plan finalisé et validé à l'échéance de décembre 2016.

Résultat N°2 : Radio Gabon, pour sa part, situe l'élaboration de son business plan à 90%, la réflexion étant achevée et la phase de rédaction étant entamée. Le document sera disponible courant 2016 et sera présenté au Conseil d'Administration, pour validation.

Résultat N°3 : la décision du retour d'Africa n°1 à l'Etat gabonais est acquise depuis mars 2015. L'actionnaire libyen a accepté de se retirer du capital qu'il détenait à 51%. Il réclame, par contre, le remboursement de son investissement de départ, au moment de la cession de l'entreprise, soit six milliards de FCFA. L'Etat gabonais estime, pour sa part, que la partie libyenne n'a pas tenu ses engagements et consent un arrangement à l'amiable. La Commission ministérielle mise en place au mois de décembre 2015 devrait clarifier ce point et proposer le nouveau statut à attribuer à l'entité. Ce qui explique l'écart de -20% par rapport à la cible de 100% fixée pour 2015.

Résultat N°4 : il va de soi que la restructuration d'Africa n° est assujettie à la décision gouvernementale de lui conférer un nouveau statut.

Résultat N°5 : la cible de l'affectation de 18 correspondants provinciaux, pour la couverture de l'élection présidentielle de 2016 a été fixée prématurément. Elle sera effective à l'approche de l'échéance, prévue au mois d'août 2016.

Résultat N°6 : les nombreux préalables n'ayant pas permis de progresser en 2015 vers l'objectif de l'élaboration de la convention collective devant régir le secteur de l'audiovisuel public tiennent d'abord de la mise en place effective des groupes Gabon Télévision, radio Gabon et Télédiffusion du Gabon. Il faut, en suite que l'arrêté portant répartition des effectifs soit pris. Ce qui n'est pas encore le cas. De plus les statuts des différents personnels doivent être redéfinis et les niveaux de rémunération discutés entre les différentes entités et la tutelle, avant d'être soumis aux organisations corporatistes. En 2015, l'impératif que se sont donnés les entités de l'audiovisuel public était donc de sortir de l'ancienne RTG et d'épouser la réforme. La question de la convention collective devant harmoniser les niveaux de rémunération est très importante. Elle doit, en 2016, faire l'objet de discussions de haut niveau. Les CAP contractualisés proposent la mise en place d'une commission de travail à cet effet, que le Responsable du Département doit mettre en place.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse.

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1 :** avoir redynamisé 70% du réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** avoir organisé 2 sessions de formation;
- **Résultat annuel attendu 3 :** avoir renégocié 2 partenariats
- **Résultat annuel attendu 4 :** avoir mis en place à 30% les bureaux départementaux de l'AGP ;

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1 :** 42% du réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire ont été redynamisés, au lieu de 70%, comme prévus. En effet, sur la prévision de 12 stringers, qui devaient être redéployés dans les 9 provinces, l'AGP n'en a activé que 5. Ce qui donne un écart de - 7. L'Agence n'a pu aller plus loin, l'effondrement de ses crédits et l'arrêt de l'édition du quotidien Gabon Matin ayant fortement limité ses ressources.
- **Résultat annuel N°2 :** les 2 sessions de formation ont été négociées avec le partenaire INPTIC qui, pour des raisons de calendrier académique, a différé leur tenue effective aux dates suivantes :
 - du 28 mars au 04 avril 2016 : Session sur la Bureautique ;
 - du 05 au 07 mai 2016 : Session sur les techniques de commercialisation.
- **Résultat annuel N°3 :** 2 partenariats négociés : Accords signés avec l'Agence Marocaine de Presse (MAP), au mois de mars 2015 et l'Agence Egyptienne de Presse (MENA) au mois d'août 2015.
- **Résultat annuel N°4 :** action non-démarrée, les bureaux départementaux de l'AGP n'ont pas été mis en place.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux Redynamisation du réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire	%	ND	ND	70	42	-28	ND	ND
Nombre de sessions de formation organisés	session	1	ND	2	2	0	ND	ND
Nombre de partenariats renégociés	Partenariat	ND	ND	2	2	0	ND	ND
Taux d'avancement de la mise en place des bureaux de l'AGP	%	0%	ND	30	0%	-30	ND	ND

Source des données : AGP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : la cible de 42% (41,66%) représente le poids de 5 stringers, sur les 12 prévus, redéployés par l'AGP dans les provinces. Ces derniers viennent en appui des chefs de bureaux provinciaux installés dans les différentes capitales provinciales. Les 5 stringers ont été activés : 1 à Ntoum, dans l'Estuaire, 1 à Port-Gentil, dans l'Ogooué-Maritime, 2 à Mouila (Ngounié) et 1 à Tchibanga (Nyanga). La difficulté pour l'activation des 7 autres stringers est imputable, principalement, au manque de motivation de certains chefs de bureaux (non-fonctionnaires) dans la recherche des pigistes, manque de motivation dû à l'accumulation des impayés de salaires. Cette situation s'est répercutée sur le fonctionnement général de l'Agence.

Résultat annuel N°2 : Pour des raisons de calendrier académique, l'INPTIC a différé la tenue effective des formations des agents de l'AGP pour 2016. Ces formations visent le renforcement des capacités des agents, en vue de l'amélioration du rendement de l'Agence. Le partenariat a été signé en juillet 2015 et repose sur l'échange marchandises entre l'AGP et l'INPTIC.

Résultat annuel N°3 : La cible de 2 partenariats formalisés a été atteinte, avec la signature de partenariats avec la MAP (Agence Marocaine de Presse) et la MENA (Agence Egyptienne de Presse). Les bases de partenariat avec une 3^e agence internationale (Chine nouvelle) ont également été posées en 2015 et la convention a été effectivement signée le 17 février 2016. Lesdits partenariats portent principalement sur l'échange d'informations et la formation des ressources humaines. Ils ne comportent pas de clauses pécuniaires.

Résultat annuel N°4 : Depuis 2013, l'AGP projette d'ouvrir trois nouveaux bureaux à Bitam, Ndjolé et Mayumba, dans l'objectif de créer trois pôles d'information au nord, au centre et au sud du Gabon.

L'AGP n'ayant pas disposé de crédits d'investissement, au titre des Budgets 2013, 2014 et 2015, cet objectif n'a pas pu progresser. De plus les ressources propres qui auraient pu permettre de démarrer cette action ont été très limitées, le journal Gabon Matin n'ayant connu que trois (3) mois de parution au cours de l'année 2015, après avoir connu une suspension de parution en 2014.

OBJECTIF ANNUEL N° 5 : Implémenter un système de mesure des audiences des Radios et des Télévisions au Gabon d'ici 2017

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1 :** avoir réalisé 90% du suivi du processus de signature de la convention de mise en place du projet ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** avoir acheté 1 licence d'exploitation des données de mesure d'audience ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** avoir organisé 0 atelier de formation des professionnels de la Communication ;
- **Résultat annuel attendu 4 :** avoir réalisé 0 enquête sur le terrain.

Résultats effectivement atteints

- **Résultat annuel 1 :** processus non suivi
- **Résultat annuel 2 :** aucune licence achetée
- **Résultat annuel 3 :** aucun atelier de formation des professionnels de la communication organisé
- **Résultat annuel 4 :** aucune enquête sur le terrain réalisée

N.B. : Cet objectifs ayant été classé non-prioritaire par la tutelle, aucun résultat n'a été atteint en 2016.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible		Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement du processus de signature de la convention de mise en place du projet	%	ND	ND	90	0	-90	100	ND	ND
Nombre de licence d'exploitation des données de mesure d'audience acheté	licence	ND	ND	1	0	-1	ND	ND	ND
Nombre d'ateliers de formation des professionnels de la communication organisés	atelier	ND	ND	0	0	0	ND	ND	ND
Nombre d'enquêtes réalisés	enquête	ND	ND	0	0	0	ND	ND	ND

Source des données : Médiamétrie de France et O média

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La phase pilote 2013-2015 de l'implémentation d'un système de mesure des audiences des radios et des télévisions au Gabon avait été évaluée à 417 201 771 FCFA et concernait quatre villes-pilotes: Libreville, Port-Gentil, Franceville et Oyem. La Médiamétrie devrait livrer une mesure scientifique, évaluant de manière précise et objective les évolutions des audiences des radios et des télévisions au Gabon, afin de permettre d'établir une référence tarifaire neutre des espaces publicitaires acceptée par les médias, les agences et les annonceurs.

Le projet a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres conformément aux normes en vigueur de 2012 à 2013. Le marché a été attribué en juin 2013 aux instituts d'études Médiamétrie de Paris et O média du Sénégal, agissant en regroupement.

Les conventions du marché ont été élaborées et transmises depuis 2013, pour signature, à la DGBFIP. Le projet a été officiellement lancé en février 2014, sur la base d'une inscription budgétaire de 150 000 000 FCFA dans la loi de finances initiale 2014.

A la faveur de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'investissement humain, ayant conditionné l'adoption de la loi de finance rectificative 2014, ce projet a été classé non-prioritaire par le Ministère et n'a plus jamais été reconduit. C'est la raison pour laquelle les indicateurs concernant ce projet sont à 0.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Présentation des crédits consommés, base LFR 2015, avant amputation de la réserve obligatoire

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
10.423.1	Gestion des médias et du Cinéma	4 756 904 120	3 262 616 272	- 1 494 287 848	4 756 904 120	3 262 616 272	- 1 494 287 848
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	454 136 000	456 976 307	2 840 307	454 136 000	456 976 307	2 840 307
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 516 240 000	1 371 675 466	- 144 564 534	1 516 240 000	1 371 675 466	- 144 564 534
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 454 028 120	1 263 964 499	- 190 063 621	1 454 028 120	1 263 964 499	- 190 063 621
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 332 500 000	170 000 000	1 162 500 000	1 332 500 000	170 000 000	1 162 500 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.423.2	Normalisation et Régulation	6 241 664	5 929 581	- 312 083	6 241 664	5 929 581	- 312 083
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	6 241 664	5 929 581	- 312 083	6 241 664	5 929 581	- 312 083
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.423	Communication	4 763 145 784	3 268 545 853	1 494 599 931	4 763 145 784	3 268 545 853	- 1 494 599 931
	<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-	-	-
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	454 136 000	456 976 307	2 840 307	454 136 000	456 976 307	2 840 307
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 522 481 664	1 377 605 047	- 144 876 617	1 522 481 664	1 377 605 047	- 144 876 617
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 454 028 120	1 263 964 499	- 190 063 621	1 454 028 120	1 263 964 499	- 190 063 621
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 332 500 000	170 000 000	1 162 500 000	1 332 500 000	170 000 000	- 1 162 500 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Analyse de la consommation des crédits du Programme Communication de 2015

Le récapitulatif ci-dessus reprend les crédits des différents titres ouverts en Autorisation d'engagement sur la base de la LFR 2015, avant amputation de la réserve obligatoire de 5% pour le Titre 3, de 10%, pour le Titre 4 et de 15% pour le Titre 5, réserve qui, à l'issue de l'exécution, n'a pas été utilisée par le programme.

Sur la dotation globale de **4 763 145 784 FCFA**, la réserve obligatoire a été calculée ainsi qu'il suit :

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Montant du titre en LFI (PLF + amendements)	0	454 136 000	1 522 481 664	1 454 028 120	1 332 500 000	0	4 763 145 784
Taux de réserve obligatoire		0%	5%	10%	15%	5%	
Montant de la réserve	0	0	76 124 083	145 402 812	199 875 000	0	421 401 895
Crédits disponibles	0	454 136 000	1 446 357 581	1 308 625 308	1 132 625 000	0	4 341 743 889

Pour le Programme Communication, les crédits ouverts en LFR 2015 en AE et en CP étaient de **4 763 145 784 FCFA**, répartis comme suit :

Action N°1 : Gestion des médias et du cinéma le montant alloué était de **4 756 904 120 FCFA**, réparti en titre

- Titre 2, Dépenses de personnel : **454 136 000 FCFA** ;
- Titre 3, Biens et services : **1 516 240 000 FCFA** dont **75 812 000 FCFA** de réserve obligatoire et un montant net de réserve de **1 440 428 000 FCFA** ;
- Titre 4, Dépenses de Transfert : **1 454 028 120 FCFA** dont **145 402 812 FCFA** de réserve obligatoire et un montant net de réserve de **1 308 625 308 FCFA**;
- Titre 5, Dépenses d'investissement : **1 332 500 000 FCFA** dont **199 875 000 FCFA** de réserve obligatoire et un montant net de réserve de **1 132 625 000 FCFA**

Les crédits exécutés au cours de cet exercice étaient de **3 262 616 272 FCFA**, soit **68,58%** de taux global d'exécution, dégageant un écart de **- 1 494 287 848 FCFA**.

Par Titre, l'exécution des crédits se présente de la manière suivante :

- Titre 2, Dépenses de personnel : **456 976 307 FCFA**, soit **100,63%** taux d'exécution
- Titre 3, Biens et services **1 371 675 466 FCFA**, soit **95,23 %** de taux net d'exécution ;
- Titre 4, Dépenses de Transfert : **1 263 964 499 FCFA**, soit **96,59 %** de taux d'exécution;
- Titre 5, Dépenses d'investissement : **170 000 000 FCFA**, soit **15 %** de taux d'exécution

Au niveau de l'**Action N°2 : Normalisation et Régulation**, les crédits ouverts en AE en CP, en LFR 2015, étaient de **6 241 664 FCFA**, concernent seulement le titre 3. Le montant exécuté est de **5 929 581 CFA**, **312 083 FCFA** est l'écart constaté qui constitue la réserve obligatoire. On relève un taux d'exécution de **100 %**.

Le bilan de l'exécution du budget révèle une meilleure consommation des moyens par les opérateurs, dont la plupart ont reçu l'intégralité de leurs crédits de fonctionnement (Biens et services et Transfert).

Au niveau de l'Administration centrale, le rythme des engagements a été moins bien maîtrisé, du fait des questions de procédures et de la qualité juridique des dossiers des fournisseurs de biens et de services. Aussi, de nombreux engagements ont été déclarés être parvenus à la Direction Générale du Budget après la date de clôture du budget ou n'ont donc pas été traités à temps. Certains parmi eux sont inscrits en dettes, service fait ayant été constatés, doivent être liquidés en 2016.

Au niveau du BOP central, comme des opérateurs, certains engagements ordonnancés n'ont pu être payés à l'échéance du 31 décembre 2015. Cet aspect concerne surtout les dépenses d'investissement. Ce montant des crédits d'investissement de **170 000 000 FCFA** aurait été consommé par :

- Télédiffusion du Gabon à hauteur de **42 500 000 FCFA**, sur la dotation de **100 000 000 FCFA** prévue pour l'aménagement du siège mais la Direction Générale de TDG affirme n'être jamais entrée en possession de cette somme et n'avoir rien utilisé sur ce chapitre.
- L'IGIS n'a pu exécuter sur les dépenses d'investissement de la Fondation du cinéma et de l'audiovisuel prévues (**300 000 000 FCFA**), que **127 500 000 FCFA** mais n'étaient pas encore payés.

Tout ce qui précède ramène en réalité à 0% le niveau de consommation du budget d'investissement du programme Communication en 2015, les dotations destinées à l'Entretien et réparation des émetteurs (**212 000 000 FCFA**) et à la Télévision panafricaine Africa n°1 (**682 500 000 FCFA**) n'ayant pu intégrer le circuit d'engagement et d'ordonnancement.

La dépense pour les travaux de rédaction des projets de textes d'application du Code de la Communication avaient été inscrite au niveau de l'Action 1 Gestion des Médias et du Cinéma, alors que cette activité est mise en œuvre au niveau de l'Action 1 Normalisation

et Régulation.

En cours d'exercice budgétaire, l'UO1 a exécuté cette dépense de **16 000 000 FCFA**, destinée à la Gestion de la Commission de rédaction des textes, qui avait l'obligation, conformément à l'objectif 1 du PAP, de produire six (6) projets de textes d'application. Cette dotation a été engagée par l'UO1, payée et utilisée par l'UO2, piloté par le Directeur de la Réglementation, pour l'organisation des travaux de la Commission et le paiement en régie des honoraires des membres. Cette transaction a été faite en interne et n'a pas été prise en compte dans l'application Vectis.

Les crédits des titres 3 – 4 – 5 de Télédiffusion, d'un montant total de **702 654 212 FCFA** sont passés, lors de la mise en place du budget, du programme Economie Numérique au programme Communication, l'opérateur, ayant été finalement placé sous la tutelle du Ministère de la Communication, plutôt que celui de l'Economie numérique et de la Poste.

Il est difficile de dire s'il s'agit d'un virement de crédits, puisqu'il s'agit d'un réaménagement des programmes. Néanmoins, ce mouvement a fait passer les crédits du Programme Communication de leur montant initial de **4 060 491 572 FCFA** à la dotation de **4 763 145 784 FCFA**, inscrite dans la LFR 2015.

Aucun transfert n'a été effectué au profit du programme Communication. Toutefois, on observe, en cours d'année, un mouvement de 200 000 000 FCFA, qui a transité par le programme Communication et a été destiné à un autre programme, sans que cela ait constitué une mise à disposition de crédits supplémentaires.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
10.423	Communication	4 763 145 784	- 1 497 440 238	2 840 307	3 268 545 853
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	454 136 000	-	2 840 307	456 976 307
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 522 481 664	- 144 876 617	-	1 377 605 047
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 454 028 120	- 190 063 621	-	1 263 964 499
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 332 500 000	- 1 162 500 000	-	170 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Plusieurs mouvements ont été effectués au sein du programme Communication **2 840 307 FCFA** reçus contre **1 497 440 238 FCFA** sortis du programme, soit une variation nette de **1 494 599 931 FCFA**.

Ces mouvements se traduisent au niveau des titres comme suit :

Titre 2 : les mouvements d'entrées de crédits observés dans ce titre ont servi à l'augmentation de la masse salariale de la Main d'œuvre non permanente.

Titre 3 : les mouvements sortant des crédits effectués dans ce titre d'un montant **144 876 617 FCA** relève des mouvements de clôture.

Titre 4 : les mouvements enregistrés proviennent des mouvements de clôture.

Titre 5 : **1 162 500 000 FCFA** sont sortis du programme au profit d'autres projets d'investissement loger dans d'autres programmes.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0		0	0	0	0
Agents de catégorie A	14	16	16	0	0	0	16
Permanents	10	16	16	0	0	0	16
Non permanents	4	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	8	12	12	0	0	0	12
Permanents	7	12	12	0	0	0	12
Non permanents	1	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	3	4	4	0	0	0	4
Permanents	1	4	4	0	0	0	4
Non permanents	2	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	25	32	32	0	0	0	32
Main d'œuvre non permanente	7	20	20	0	0	0	20
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	32	52	52	0	0	0	52

Explication des évolutions :

Aucune évolution n'a été constaté au niveau des effectifs de l'Administration du Programme Communication au cours de l'exercice 2015, l'Administration n'ayant enregistré ni entrée, ni sortie d'agents.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Operateur TELEDIFFUSION DU GABON				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	91	91	91	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	91	91	91	0
Total pour l'opérateur	91	91	91	0
Operateur GABON TÉLÉVISION				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	311	311	263	48
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	80	80	73	7
Total pour l'opérateur	391	391	336	- 55
Operateur RADIO GABON				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	144	210	197	-13
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	29	29	53	+ 24
Total pour l'opérateur	143	139	250	+ 111
Operateur IGIS				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	23	48	52	+ 4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	101	11	11	0
Total pour l'opérateur	124	59	63	+ 4
Operateur AGP				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	45	23	33	10
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	11	101	65	- 36
Total pour l'opérateur	56	124	98	- 26
Total pour le programme	805	804	738	- 66

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

D'importants mouvements d'agents sont constatés entre les opérateurs Gabon Télévision et Radio Gabon au cours de l'exercice 2015 en raison du passage effectif dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public. Un chapitre de ce projet porte sur la répartition des effectifs de Gabon Télévision et Radio Gabon. Aussi, peut-on observer qu'il y a eu des corrections sur les premières répartitions effectuées en 2014. C'est ainsi qu'une diminution de 55 agents est constaté au niveau de Gabon Télévision, dont l'effectif passe de 391 à 336 agents. A Radio Gabon, l'effectif progresse, par contre de 111 agents, passant de 139 à 250 agents. La réalité étant qu'au départ, l'on avait considéré deux blocs : la RTG1 et la RTG2. La nouvelle répartition, elle, procède d'une affectation suivant les métiers, les agents se reconnaissant soit des métiers de la télévision soit de la radio. De plus, pour Radio Gabon, un réajustement des listes a été effectué, en prenant en compte les effectifs des six stations provinciales.

Le plan de redéploiement des agents en sureffectif a conduit en 2015 à l'évaluation des profils de compétences et de postes. Le résultat de cet exercice prévoit de ramener les effectifs de Gabon Télévision de 336 à 150 et ceux de Radio Gabon de 250 à 120, les agents en sureffectif devant être redéployés au sein de l'administration centrale ou devant faire l'objet d'un plan social.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	454 136 000	454 136 000	456 976 307	456 976 307	2 840 307	2 840 307
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	454 136 000	454 136 000	456 976 307	456 976 307	2 840 307	2 840 307

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du Titre 2 « Dépenses de personnel » retracé dans la LFR 2015 ont été de **454 136 000 FCFA** concernant la rémunération de la main d'œuvre non-permanente (MONP) de l'Administration. Le montant exécuté est de **456 976 307 FCFA** soit un écart de **2 840 307 FCFA** qui se justifie par l'augmentation de la MONP due à un mouvement entrant d'agents au sein du programme. Les données sur la masse salariale des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat sont communiquées par le Ministère du Budget et des Comptes publics et retracé dans le programme Pilotage et Soutien en solde permanente.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des Médias et du cinéma	1 516 240 000	1 516 240 000	1 371 675 466	1 371 675 466	- 144 564 534	- 144 564 534
Administration et gestion du Programme Communication (DGCOM)		60 477 992	60 477 992	60 477 992	-	-
Gestion des Médias et du Cinéma (Direction de la Communication)	6 738 160	6 738 160	6 738 000	6 738 000	- 160	-160
Publi-reportages dans les médias audiovisuels et écrits	10 812 330	10 812 330	10 812 330	10 812 330	-	-
Commission Nationale de la Carte Professionnelle de Presse	37 050 000	37 050 000	37 050 000	37 050 000	-	-
Séminaire de formation des Journalistes, Producteurs et Techniciens à Port-Gentil	18 538 400	18 538 400	18 538 400	18 538 400	-	-
Appui à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	-
Appui à la célébration de la Journée mondiale de la Radio	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	-
Appui à la célébration de la Journée mondiale de la Télévision	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	-
Production et diffusion de l'information Centre d'information Libreville	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	-
Production et diffusion de l'information Centre d'information Franceville	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	-
Production et diffusion de l'information Centre d'information Koula-Moutou	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Production et diffusion de l'information Centre d'information Port-Gentil	2 000 000	2 000 000	1 750 000	1 750 000	- 250 000	-250 000
Production et diffusion de l'information Centre d'information Oyem	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	-
Gestion des sessions de la Commission de rédaction des textes du secteur	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	-	-
Opérateur-Gabon TV	375 504 403	375 504 403	339 662 549	339 662 549	- 35 841 854	- 35 841 854
Opérateur-Radio Gabon	222 566 450	222 566 450	216 534 655	216 534 655	- 6 031 795	- 6 031 795
Opérateur-AGP	64 496 626	64 496 626	64 496 626	64 496 626	-	-
Opérateur-IGIS	170 401 429	170 401 429	148 519 386	148 519 386	- 21 882 043	- 21 882 043
Opérateur-Africa N°1	-	-	-	-	-	-
Opérateur-TDG	512 654 210	512 654 210	432 095 528	432 095 528	- 80 558 682	- 80 558 682
ACTION 2 Normalisation et Régulation	6 241 664	6 241 664	5 929 581	5 929 581	- 312 083	- 312 083
Direction de la Réglementation	6 241 664	6 241 664	5 929 581	5 929 581	- 312 083	- 312 083
Total des crédits de titre 3 consommés	1 522 481 664	1 522 481 664	1 377 605 047	1 377 605 047	- 144 876 617	- 144 876 617

Globalement **1 522 481 664 FCFA** ont été ouverts dans la LFR 2015 mais seulement **1 446 357 581 FCFA** ont été mis en place après prélèvement de la réserve obligatoire d'un montant de **76 124 083 FCFA**. Ils ont été répartis entre l'Action1, Gestion des Médias et du Cinéma et l'Action 2 Normalisation et Régulation, ainsi que l'indique le tableau ci-dessus.

Au niveau de l'action 1, Gestion des Médias et du Cinéma, la totalité des crédits du Titre 3 disponibles était de **1 516 240 000 FCFA**. Ils ont été exécutés à hauteur de **1 371 675 466 FCFA** soit un taux net d'exécution de **95,23 %**.

Les crédits de l'Action 2, Normalisation et Régulation, eux, étaient de **6 241 664 FCFA**, **5 929 581 FCFA** ont été exécutés. Le niveau d'exécution de ces crédits a été de **100%** hors réserve.

Les crédits du BOP Gestion des Informations étaient de **170 616 882 FCFA** dans la LFR 2015. Ils ont été exécutés à hauteur de **170 366 722 FCFA** soit un taux d'exécution de **99,85 %**

Il convient de noter que le BOP 1 a réalisé de grandes opérations individualisées, qui ont permis à la Direction Générale de la Communication de présenter un bilan largement positif de ses activités en 2015, notamment :

- la tenue des deux sessions de la Commission nationale de la Carte professionnelle de presse, financée à **37 050 000 FCFA** ;
- l'organisation d'un séminaire de formation des journalistes à Port-Gentil, dont le financement a été effectif en 2015 à hauteur de **5 333 400 FCFA**. Le règlement des autres dépenses, chiffrées à **13 205 000 FCFA**, n'a pu être effectif en 2015. Ces factures sont inscrites en dette pour l'exercice 2016 ;
- la réunion de la Commission de rédactions des textes, qui a nécessité une enveloppe de **16 000 000 FCFA**, pour l'atteinte de l'objectif 1 du Programme.

Le Programme a, par ailleurs, assuré l'organisation de la Journée mondiale de la liberté de la presse, avec une dépense de **5 000 000 FCFA**, en partenariat avec l'UNESCO. Les enveloppes prévues pour la Journée mondiale de la radio et la Journée mondiale de la télévision n'ont pu être dégagées.

Les crédits exécutés du BOP Gestion des informations ont été utilisés pour le fonctionnement des activités inscrites dans le tableau ci-dessus :

Au niveau des BOP opérateurs, l'exécution du titre 3 a été la suivante :

- Télédiffusion du Gabon (TDG) : ouverts : 512 654 210 FCFA, exécutés : **432 095 528 FCFA** soit un taux d'exécution de **84,28%** ;
- Gabon Télévision : ouverts : **375 504 403 FCFA**, exécutés : **339 662 549 FCFA**, soit un taux d'exécution de **90,46%** ;
- Radio Gabon : ouverts : **222 566 450 FCFA**, exécutés : **216 534 655 FCFA** soit un taux d'exécution de **97,29%** ;
- Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) : ouverts : **170 401 429 FCFA**, exécutés : **148 519 386 FCFA** soit un taux d'exécution de **87,15%** ;
- Agence Gabonaise de Presse (AGP) : ouverts : **64 496 626 FCFA**, exécutés : **64 496 626 FCFA** soit un taux de consommation de 100% ;
- Africa n°1: aucun crédit n'était disponible pour l'opérateur au Titre 3.
- Les 144 876 617 FCFA représentant l'écart n'ont pas été exécutés à cause :
 - de la constitution de la réserve obligatoire de 76 124 083 FCFA.
 - des factures des fournisseurs n'ayant pas prospéré pour des raisons liées à la conformité des dossiers juridiques,
 - des dysfonctionnements dans le processus d'engagement,
 - des retards d'introduction des engagements.

Du reste, certains prestataires sont en possession d'avis d'ordonnement qui n'ont pu être payés sur l'exercice 2015. Cela constitue une dette auprès de ces fournisseurs.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

BOP1 Gestion des Informations	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des Médias et du cinéma	1 454 028 120	1 454 028 120	1 263 964 499	1 263 964 499	- 190 063 621	- 190 063 621
Transfert Cotisations internationales	19 125 000	19 125 000	13 063 817	13 063 817	- 6 061 183	- 6 061 183
Transfert Soutien à la presse écrite	435 600 000	435 600 000	390 287 542	390 287 542	- 45 312 458	- 45 312 458
Télédiffusion du Gabon (TDG)	90 000 000	90 000 000	81 000 002	81 000 002	- 8 999 998	- 8 999 998
Gabon Télévision	135 000 000	135 000 000	121 500 003	121 500 003	-13 499 997	-13 499 997
Radio Gabon	82 113 120	82 113 120	82 113 120	82 113 120	-	-
Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS)	135 000 000	135 000 000	90 000 000	90 000 000	- 45 000 000	-45 000
Agence Gabonaise de Presse	540 000 000	540 000 000	486 000 015	486 000 015	- 53 999 985	- 53 999 985
Africa n°1	17 190 000	17 190 000	-	-	-17 190 000	- 17 190 000
Action 2 : Normalisation et Régulation	-	-	-	-	-	-
Total crédits consommés Titre 4 du Programme	1 454 028 120	1 454 028 120	1 263 964 499	1 263 964 499	- 190 063 621	-190 063 621

La LFR 2015 a prévu une dotation globale de **1 454 028 120 FCFA** de crédits pour les dépenses du Titre 4 du Programme Communication. La réserve obligatoire du Titre 4 a été de **145 402 812 FCFA**. L'enveloppe mise en place pour le titre 4, après réserve obligatoire, a été de **1 308 625 308 FCFA**.

Les crédits exécutés par l'action Gestion des médias et du cinéma retracent les crédits exécutés dans le BOP Gestion des Informations et les BOP opérateurs qui s'élèvent à **1 263 964 499 FCFA**, soit un taux net d'exécution de **96,59%**.

Au niveau du BOP Gestion des informations, les crédits exécutés (**1 250 900 682 FCFA**) ont permis de soutenir le secteur de la communication :

- soutien à presse écrite à hauteur de 876 287 557 FCFA ;
- soutien à l'audiovisuel pour un montant de 284 613 125 FCFA ;
- soutien à la cinématographie de 90 000 000 FCFA.

De plus les cotisations internationales Union Africaine de Radiodiffusion/ Conférence Internationale de Radio, Télévision d'Expression Française (UAR/CIRTEF) de **13 083 817 FCFA**.

Il convient, enfin, de noter que Gabon Télévision et Radio Gabon ont reçu leurs crédits de Transfert au mois de janvier 2016.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BOP1 Gestion des informations Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des Médias et du cinéma	1 332 500 000	1 332 500 000	170 000 000	170 000 000	- 1 162 500 000	- 1 162 500 000
Entretien et réparation des émetteurs	250 000 000	250 000 000	-	-	- 250 000 000	- 250 000 000
Fondation de l'Audiovisuel et du Cinéma	300 000 000	300 000 000	127 500 000	127 500 000	- 172 500 000	- 172 500 000
Télévision Panafricaine N°1	682 500 000	682 500 000	-	-	- 682 500 000	- 682 500 000
Aménagement siège de Télédiffusion du Gabon	100 000 000	100 000 000	42 500 000	42 500 000	- 57 500 000	- 57 500 000
Action 2 : Normalisation et Régulation	-	-	-	-	-	-
Total crédits consommés Titre 5 du Programme Communication	1 332 500 000	1 332 500 000	170 000 000	170 000 000	- 1 162 500 000	- 1 162 500 000

Les crédits du Titre 5 Dépenses d'investissement obtenus par le Programme Communication, s'élevaient globalement, dans la LFR 2015, à **1 332 500 000 FCFA**. Après réserve obligatoire de 15%, soit **199 875 000 FCFA**, ces crédits ont été ramenés à **1 132 625 000 FCFA** après imputation de la réserve obligatoire.

Les différentes entités concernées par ces crédits ont exécuté **170 000 000 FCFA**.

Trois projets en cours étaient concernés par les crédits d'investissement du Programme Communication en 2015 :

- L'entretien et réparation des émetteurs FM Radio/Tv, dont les crédits étaient logés au BOP1, Gestion des informations, au bénéfice de Télédiffusion du Gabon. La dotation sollicitée n'a pas été mise à disposition, le Ministère du Budget et des Comptes publics ayant jugé les conventions signées à cet effet en 2014, non conformes à la nouvelle réglementation en matière de passation des marchés publics. Ce marché a déjà, selon la Direction Générale de Télé Diffusion du Gabon (TDG), été entièrement exécuté par le prestataire, TDG a versé une avance de **50 000 000 FCFA** en 2014 et traîne désormais une dette de **113 821 837 FCFA** sur ce marché.
- La Fondation de l'Audiovisuel et du Cinéma, projet géré par l'IGIS, pour lequel **127 000 000 FCFA** ont été exécutés. L'ordonnance émise n'a pas fait l'objet d'un règlement.
- L'aménagement du siège de TDG, auquel un investissement de **100 000 000 FCFA** a été prévu, a été exécuté à hauteur de **42 500 000 FCFA**, dont le paiement n'a pas encore été obtenu par l'opérateur.

TELEDIFFUSION DU GABON

Présentation de l'opérateur

Statut de Télédiffusion du Gabon (TDG) :

Le décret n°0726/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication, comme un établissement public à caractère technologique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de Télédiffusion du Gabon :

Missions de service public :

La création de Télédiffusion du Gabon s'est inscrite dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui fixe pour ambition d'offrir aux populations, un choix diversifié de programmes radiophoniques et télévisuels riches et à moindre coût.

Télédiffusion du Gabon est, de ce fait, chargée des prestations de transmission et de diffusion des programmes de Radio et de Télévision des organes publics ou privés par voie hertzienne, par satellite ou par câble sur l'ensemble du territoire national ou vers l'extérieur du Gabon.

En collaboration avec l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), Télédiffusion du Gabon assure la mise en œuvre et l'exploitation des équipements de transmission ou de diffusion de la Radio Numérique de Terre (T-DAB) ou de la Télévision Numérique de Terre (TNT) pour le service public ou les entreprises privées.

A ce titre, l'établissement est notamment chargé :

- de répondre aux besoins et aspirations des populations en ce qui concerne l'aménagement du territoire national par la couverture en radiodiffusion et en télévision ;
- de concevoir, réaliser et exploiter les équipements de transmission et de diffusion en tenant compte des évolutions technologiques et des conditions de propagation des ondes électromagnétiques au Gabon ;
- de favoriser l'accès de tous les citoyens aux émissions de radio et de télévision.

Dans ce cadre, l'Etat et Télédiffusion du Gabon concluent tous les trois ans, un contrat d'objectifs et de performance (COP), dont le premier couvrait la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, et chaque année, un contrat annuel de performance (CAP).

Les CAP, comme les COP sont élaborés sur la base du principe de la spécialisation des tâches, entre les organes chargés de l'orientation, de la conception et du contrôle, et ceux chargés de mener des tâches d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques.

Le CAP régit le cadre du dialogue entre le Ministère de la Communication et TDG, par la fixation des objectifs de performance, la mise à disposition des moyens d'action et le contrôle de l'exécution des programmes et actions assignés à la l'opérateur.

Missions de développement :

TDG a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2015, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé au le 10 mai 2015.

A partir des Objectifs du Projet Annuel de Performance (PAP) 2015, comme du Contrat Annuel de Performance (CAP) 2015, des plans d'actions spécifiques, avec des indicateurs de résultats, ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné, pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année 2015, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants:

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2016 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Enfin, conformément aux dispositions arrêtées dans le CAP, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) a apprécié la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties. L'évaluation définitive du CAP de Télédiffusion du Gabon a été effectuée le 02 décembre 2015 (document joint en annexe).

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 3	512 654 210	432 095 528
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 4	90 000 002	81 000 002
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	100 000 000	42 500 000
Total de la contribution financière de l'Etat	702 654 212	555 595 530

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le budget global LFR 2015 de Télédiffusion du Gabon, avant réserve obligatoire, était de 702 654 210 FCFA, selon les données disponibles à la Direction centrale des Affaires financières, soit :

Titre 3, Biens et services : 512 654 210 FCFA ;
Titre 4, Transferts : 90 000 002 FCFA ;
Titre 5, Investissements : 100 000 000 FCFA.

La réserve globale, pour les trois titres, est de : 49 632 710 FCFA, soit

Réserve Titre 3 : 25 632 710 FCFA ;

Réserve Titre 4 : 9 000 000 FCFA ;

Réserve Titre 5 : 15 000 000 FCFA.

Le Budget disponible LFR 2015, pour TDG, après déduction de la réserve obligatoire, était donc de 653 021 500 FCFA. Par rapport au budget promis, TDG a effectivement reçu par virements 555 595 530 FCFA, soit 5 virements, respectivement, de 40 000 000 FCFA ; 54 839 528 FCFA ; 200 000 000 FCFA ; 52 703 715 FCFA et 200 000 000 FCFA. Un autre virement de 8 052 287 était en cours de traitement au niveau du service des paiements du Trésor. Ceci donne un total d'exécution des crédits de 555 595 530 FCFA, soit 79,07% du budget prévu pour TDG dans la LFR 2015. En conséquence, l'opérateur réclame la mise à disposition effective de 196 423 922 FCFA par la DGCPT.

Utilisation des crédits reçus par TDG :

Sur les 407 787 241 FCFA effectivement reçus, TDG a consacré une partie aux dépenses liées à la location des segments spatiaux (contrat avec EUTELSAT : 175 000 000 FCFA) et aux retransmissions en directs des événements.

La dotation d'investissement (Titre 5) de 100 000 000 FCFA relative à l'aménagement du siège de Télédiffusion du Gabon a été ordonnancée à 43%, soit 42 500 000 FCFA. A la clôture du présent rapport, l'opérateur n'était pas encore entré en possession de ces moyens, ni du reliquat de 57 500 000 FCFA, relatif à cette dépense.

Les données mises à notre disposition n'ont pas permis d'établir un lien direct entre les moyens reçus et utilisés et l'atteinte des objectifs inscrits dans le PAP et dans le CAP, relatifs la mise aux normes de l'établissement.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Disposer de procédures d'exploitation et de maintenance adaptées aux équipements en place, exécuter le plan de maintenance défini pour 2015 et atteindre un taux de disponibilité des installations de 80 %

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux de rédaction des procédures d'exploitation et de maintenance des équipements existants	30%	50%	30%	-20%
Indicateur 2 : Taux de disponibilité des émetteurs	60%	80%	60%	-20%

TDG travaille sur la base de manuels de procédures suivant la spécification de chaque émetteur. L'opérateur espérait une nouvelle acquisition d'émetteurs et rédiger de nouvelles procédures à cet effet. Aucun nouvel émetteur n'ayant été acquis en 2015, il était inutile de rédiger des procédures ne reposant sur rien.

Faute de pouvoir mener des opérations de maintenance sur le terrain, le parc des émetteurs s'est dégradé davantage. A ce jour, 50% des émetteurs radio et télé présents sur le territoire sont hors d'usage et demandent à être remplacés. Le basculement à la TNT devrait résoudre cette question.

Objectif O/P1.2 : Disposer d'un plan d'organisation détaillé, d'une carte des métiers et d'une définition qualitative et quantitative des emplois cibles nécessaires au bon fonctionnement de TDG dans un environnement externe et interne où les technologies utilisées ont considérablement évoluées

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement dans la finalisation du plan d'organisation détaillé de TDG (organigramme, carte des métiers, définition des emplois qualitativement et quantitativement)	25%	80%	40%	- 40%
Indicateur 2 : Nombre d'agents ayant fait l'objet d'un bilan de compétences compte tenu des emplois cibles	6	65	6	- 59

- Carte des métiers et redéfinition des emplois élaborées et en attente de validation par le Conseil d'Administration.
- Projet d'arrêté portant transfert des effectifs rédigé et en cours d'adoption.
- Le fait que le bilan de compétences n'ait pas été réalisé repose sur le fait que TDG a posé comme préalable à cette activité, l'acquisition de son siège, le plus grand nombre de ses agents ne pouvant travailler dans les bureaux de l'ancienne Direction Générale de la Maintenance qu'elle occupe à l'immeuble de la Poste.
- C'est dans les nouveaux locaux que l'opérateur entend procéder à la revue de son effectif. L'autre raison à la non-réalisation du bilan des compétences est le préalable du passage du système d'émission des signaux en mode analogique à celui du numérique, sous-tendu par l'implémentation attendue de la numérisation du réseau des émetteurs sur l'étendue du territoire national.

Il est envisagé, pour cela des stages de prises en main, voire des recrutements de cadres justifiant un niveau d'ingénieur de radio, de télévision et de télécommunication.

Objectif O/P1.3 : Renforcer l'employabilité d'une partie des agents ayant aujourd'hui un profil de compétence en inadéquation avec les emplois cibles

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'agents ayant bénéficié dans le cadre de TDG de formation d'adaptation de leurs compétences aux nouvelles exigences professionnelles	0	70	0	-70

- La planification des formations est conditionnée par l'acquisition des équipements numériques, du fait de la mise en œuvre de la TNT.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de ses actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1 : Entretien et réparation des émetteurs Radio/TV FM	90 000 002	81 000 002	100 000 000	42 500 000
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	90 000 002	81 000 002	100 000 000	42 500 000

- Cette dotation, inscrite au niveau du BOP central Gestion des informations, n'a pas été consommée, les contrats d'exécution y relatifs, datés de 2014. Le dossier qui a été introduit au mois de juin 2015, a été jugé non-conforme aux nouvelles procédures de passation des marchés. Sur ce dossier, TDG traîne déjà une dette de 113 821 837 FCFA auprès du prestataire, qui avait déjà exécuté une partie du marché (réhabilitation du pylône de Nkol-Ngoum). Sur ce marché, TDG lui avait déjà versé la somme de **50 000 000 FCFA**, à titre d'avance, sur le montant total du de **163 821 837 FCFA**

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : Mettre en place le cadre juridique, institutionnel et financier de TDG
Afin de garantir une gestion efficiente des activités de TDG, il importe d'élaborer les textes qui déterminent entre autre le statut des personnels, le régime de rémunération, transfert des actifs (biens, meubles et immeubles)

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'élaboration et d'actualisation des textes juridiques	36%	90%	60%	-30%
Indicateur 2 : Taux d'élaboration et d'actualisation des textes d'applications	50%	90%	50%	- 40%

Deux textes élaborés sur les sept textes prévus. Les deux textes produits concernent les statuts et le règlement intérieur. Ils ne nécessitent pas de textes d'application.

Présentation de l'opérateur**Statut de Gabon Télévision :**

Le décret n°0725/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication, comme un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de Gabon Télévision :**Missions de service public :**

Dans le Contrat d'Objectifs et de Performance signé en 2013 avec l'Etat Gabonais, Gabon Télévision se définit comme « un groupe de chaînes de télévision à caractère généraliste et thématique, chargé de la production et de la programmation des émissions télévisées de service public. »

A ce titre, il a pour missions fondamentale :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de télévision ;
- de répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- de contribuer à l'accès de tous les citoyens à la télévision ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de télévision ;
- de respecter la pluralité d'expressions.

Missions de développement :

Gabon Télévision a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2015, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé au mois de mai 2015.

A partir des Objectifs du Projet Annuel de Performance (PAP) 2015, comme du CAP 2015, des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants:

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2016 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Enfin, conformément aux dispositions arrêtées dans les CAP, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) a apprécié la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties. L'évaluation définitive du CAP de Gabon Télévision a été effectuée le 04 décembre 2015.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur Gabon Télévision

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	233 872 471	233 872 471
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 3	95 790 076	66 690 102
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 4	135 000 000	121 500 000
Total de la contribution financière de l'Etat	464 662 547	422 062 573

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat, au titre de la LFR 2015, a été arrêtée à 510 504 403 FCFA, avant réserve obligatoire, soit :

- Biens et services : 375 504 403 FCFA ;
- Transferts : 135 000 000 FCFA.

La réserve obligatoire, pour Gabon Télévision était de 32 275 220 FCFA, soit 18 775 220 FCFA pour les Biens et services et 13 500 000 FCFA pour les Transferts.

Le Budget de l'opérateur, net de la réserve obligatoire était de 478 229 183 FCFA, soit :

- Dépenses de Biens et services : 356 729 183 FCFA ;
- Dépenses de Transferts : 121 500 000 FCFA.

Au titre de l'exécution de la LFR 2015, Gabon Télévision a reçu du Trésor public, la somme totale de 329 662 547 FCFA.

Au Titre 3 (Biens et services), l'opérateur a comptabilisé, au moment de la clôture de l'exercice 2015, le somme globale de 300 562 573 FCFA. Gabon Télévision a reçu le reliquat de 29 099 974 FCFA, le 29 janvier 2016.

Au Titre 4 (Dépenses de Transferts), la dotation de 121 000 000 lui a également été versée au mois de janvier 2016.

Gabon Télévision a réalisé 568 352 976 FCFA de recettes en 2015, soit 71,76% de la projection des recettes propres inscrite dans le CAP, qui était de 792 000 000 FCFA.

En mutualisant la dotation de l'Etat et les recettes propres, l'opérateur a donc exécuté, en 2015, un budget total de 868 915 549 FCFA, pour ses actions, 150 099 974 FCFA (soit 29 099 974 FCFA, Biens et services + 121 000 000 FCFA, Transferts) lui étant parvenus au début de l'exercice 2016.

DETAIL DE L'UTILISATION DE LA DOTATION DE L'ETAT

Il convient de préciser que la dotation reçue de l'Etat par Gabon Télévision a représenté 34,60% des moyens utilisés en 2015, près du 1/3 du budget exécuté. Cette dotation, tirée essentiellement du Titre 3 (Biens et services), d'un montant total de 300 562 573 FCFA, a été consommée de la manière suivante :

Affectation des crédits de Biens et services obtenus par Gabon Télévision en 2015 (300 562 573 FCFA)	
Spécification des contributions de l'Etat	Montant en FCFA
Contribution à la tenue des Conseils d'Administration (3 Conseils) :	12 000 000
Contribution à la rémunération des Responsables (14) :	91 200 000
Contribution aux Frais de production :	70 777 000
Contribution cachets collaborateurs extérieurs (53):	59 895 471
Total contribution aux emplois de Gabon Télévision :	233 872 471
Contribution autres charges de fonctionnement :	66 690 102
Total	300 562 573

La tenue des trois Conseils d'Administration a coûté 12 000 000 de FCFA à Gabon Télévision, soit un total de 36 000 000 FCFA. La contribution de l'Etat à ces sessions a été de 12 000 000 FCFA au total, soit 4 000 000 FCFA par Conseil. Les principales dépenses ayant été affectées à l'organisation et au paiement des jetons de présence des Administrateurs.

La rémunération des responsables (14 au total) aura coûté à Gabon Télévision 273 600 000 FCFA en 2015, soit 22 800 000 FCFA par mois et une moyenne de 1 628 571 FCFA par responsable, allant du Président du Conseil d'Administration aux chefs de services. La contribution de l'Etat à cette dépense a été de 91 200 000 FCFA, soit 7 600 000 FCFA par mois et 542 857 FCFA par responsable.

Les autres contributions concernent :

- le paiement des frais de production des émissions, pour lesquels Gabon Télévision a dépensé une enveloppe globale de 212 331 000 FCFA, dans laquelle la contribution de l'Etat a été de 70 777 000 FCFA, pour une contribution mensuelle de 5 898 083 FCFA ;
- les cachets des collaborateurs extérieurs (53) : sur une dépense globale de 179 686 413 FCFA, soit 14 973 867 FCFA par mois, la contribution de l'Etat a été de 59 895 471 FCFA, soit une moyenne mensuelle de 4 991 289 FCFA et 94 175 FCFA par collaborateur extérieur.
- sur une dépense globale de 200 070 306 FCFA, la contribution aux autres charges de fonctionnement de Gabon Télévision a été de 66 690 102 FCFA, ce qui représente une contribution mensuelle de l'Etat de 5 557 508 FCFA, sur la dépense moyenne de 16 672 525 FCFA.

Les moyens reçus en début d'exercice 2016

La consommation des 300 562 573 FCFA en 2015, au titre des Dépenses de Biens et services, a laissé un gap non encore mis à disposition par la DGCPT de 29 099 974 FCFA sur le budget de 329 662 547 FCFA alloué, soit 8,83% dudit budget. Ce gap, parvenu à l'Agence comptable de l'opérateur le 29 janvier 2016, a été reporté sur l'exercice 2016. Ce Gap contribuera au paiement de près de 3 mois de frais de production (9 500 000 FCFA / mois). De même, la subvention de 121 500 000 FCFA de Transferts, obtenu, après réserve de 10% sur les 135 000 000 FCFA qui étaient disponibles, a été mise à la disposition de l'Agence Comptable de Gabon

Télévision après le bilan de l'exercice 2015, validé par le Conseil d'administration. Cette dotation sera exécutée au cours de l'exercice 2016. Elle contribuera au renforcement de l'équipement audiovisuel de l'opérateur.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : définir, chiffrer et commencer à mettre en œuvre un plan de mise en conformité de Gabon Télévision au cahier des charges fixé par l'Etat en début d'année 2015

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'exigences de l'Etat mieux prises en compte	/	4	2	- 2
Indicateur 2 : nombre d'émissions à caractère culturel	0	2	2	0
Indicateur 3 : nombre d'émissions à caractère éducatif	0	2	2	0
Indicateur 4: nombre d'émissions de divertissement	5	5	5	0

Les 2 exigences prises en compte par Gabon Télévision et qui intègrent le projet de cahier des charges sont :

- l'amélioration de la grille des programmes pour ramener le public, attiré par des chaînes étrangères ;
- la refonte des éditions d'information, dans l'optique de la diversification des contenus.

Le tout est mis en place dans le but d'apporter à toutes les composantes du public : information, enrichissement culturel et divertissement, conformément à sa mission de médias de service public.

Les 2 autres exigences non prise en compte concernent :

- l'effort exigé dans l'expression du pluralisme d'opinions, en application des dispositions de la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise (Titre 2 de la loi) ;
- l'application de la signalétique nécessaire, lorsque les émissions peuvent heurter la sensibilité du public.

L'amélioration de la grille des programmes a permis de retenir :

- 2 émissions à caractère culturel : La Totale et La playlist ;
- 2 émissions à caractère éducatif : Espace jeunes et Santé et vie ;
- 5 émissions de divertissement : La Matinale, Gym Tonic ; Grand sport, Doudou, Le clip de la semaine.

Objectif O/P1. 2 : Poursuivre la rationalisation de la grille des programmes

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'émissions différentes dans la grille de programmation	33	20	11	- 9
Indicateur 2 : nombre d'émissions améliorées	0	20	14	- 6

Les nouvelles offres d'émissions concernent : La Matinale ; Master Quiz ; Le Grand Mbandja ; Le journal des provinces ; Nos provinces ; Femmes gabonaises ; Magazine des parcs nationaux ; Histoire ; Un livre, un auteur ; Capsule animation (sécurité routière) ; Magazine de l'Economie ; Que dit la loi ? ; Le Nzimba.

Les frais de productions constituant une dépense importante de Gabon Télévision, la Direction Générale a choisi de concentrer les moyens, en alliant qualité et efficacité pour l'amélioration de la grille des programmes.

Dans le but de proposer des émissions attrayantes, un comité des programmes a siégé au mois de septembre 2015, qui a retenu les émissions devant figurer sur la nouvelle grille des programmes et ce, en tenant compte des genres (information, culture, divertissement, éducation, etc.) et des cibles visées.

Gabon Télévision a donc repensé entièrement le concept de ses émissions, l'objectif étant de rechercher plus de qualité, plutôt qu'une pléthore d'émissions n'ayant pas un impact véritable sur le grand public.

Un effort a été réalisé dans la conception des éditions et magazines d'information, dont :

- Un journal des provinces à 19h00 ;
- Une édition principale d'information à 20h00 ;
- Une édition d'information à 23h00.

En vue de la fidélisation des téléspectateurs, un casting a été effectué, pour la sélection des présentateurs d'éditions d'information, afin de donner une nouvelle image à ce rendez-vous quotidien.

Le Journal télévisé constituant donc la vitrine de la chaîne, ce rendez-vous fait désormais l'objet d'une attention particulière et les

présentateurs retenus doivent en porter l'image. Ce qui nécessite des charges nouvelles, dont la prime vestimentaire, la présence de maquilleuses professionnelles et des primes d'astreinte.

Enfin, Gabon Télévision a créé une chaîne d'information en continu, « Gabon 24 », 1ère chaîne thématique du Groupe Gabon Télévisions. Un arrêté ministériel formalise la naissance de ce nouveau média. Le groupe a programmé le démarrage de cette nouvelle chaîne à la fin du mois de mai 2016.

Pour le lancement de la chaîne, le plateau technique de l'ancienne RTG chaîne 2 a été entièrement refait et des moyens roulants acquis (4 véhicules utilitaires et 2 minibus), afin de palier la carence du parc automobile devenu inexistant.

Objectif O/P1.3 : faire progresser fortement les recettes de GABON TÉLÉVISION lui permettant d'accroître, par rapport à 2014, la capacité d'autofinancement de ses investissements				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : montant des recettes de GABON TÉLÉVISION	680 millions	792 millions	568 352 976	- 223 647 024
Indicateur 2 : montant d'autofinancement des investissements effectués dans l'année par Gabon TV	0	125 millions	40 592 695	-94 407 305
Indicateur 3 : taux d'avancement du plan de travail ensemble des différentes composantes de Gabon TV	/	100 %	65%	-35%

La surestimation de la nouvelle grille tarifaire, au début de l'exercice 2015, a eu pour conséquence de dissuader les annonceurs. Ceci, conjugué à la conjoncture née de la crise pétrolière, a limité les recettes propres de Gabon Télévision à 568 352 976 FCFA, en 2015, en deçà du chiffre de 680 millions de FCFA atteint en 2014, alors que la cible de recettes propre de 2015 était de 792 millions de FCFA.

Cette politique a été revue, avec l'instauration d'une nouvelle dynamique au plan marketing, dynamique qui repose sur :

- la mise en place d'une grille tarifaire plus attractive ;
- la création d'une Direction commerciale, avec un personnel professionnel.

En 2015, Gabon Télévision a réalisé des investissements propres à hauteur de 40 592 695 FCFA. Cette dépense a été affectée à :

- l'achat d'un prompteur ;
- l'acquisition de 2 bancs de montage ;
- l'achat de caméras numériques ;
- l'acquisition d'équipements informatiques.

Dans le souci d'accroître l'autofinancement de ses investissements, Gabon Télévision ambitionne de rechercher des financements extérieurs auprès des partenaires. L'acquisition de ces fonds permettra la numérisation des 4 plateaux techniques, l'acquisition du matériel informatique, ainsi que d'autres équipements techniques.

Objectif O/P1.4 : conduire à bien d'ici la fin 2015 la modernisation des plateaux techniques en passant au numérique				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation du plan annuel de modernisation des plateaux techniques	/	100%	75%	-25%
Indicateur 2 : nombre de plateaux techniques modernisés et opérationnalisés	0	1	2	+1
Indicateur 3 : nombre des agents formés et capables d'utiliser les nouveaux équipements	0	20	16	-4

Indicateur 1 : L'écart de 25% non réalisé se justifie par le fait que les travaux de reconfiguration n'ont pu s'étendre à tous les plateaux techniques prévus (les 5 de la Maison Georges Rawiri), l'opérateur ayant acquis du matériel mais qui n'a pas pu être installé en 2015.

Indicateur 2 : Néanmoins, Gabon Télévision a modernisé deux (2) plateaux techniques en 2015 et a acquis de nouveaux équipements sur fonds propres, afin de reconfigurer, selon ses prévisions, 5 autres plateaux techniques en 2016 et 2017.

Indicateur 3 : Les 16 agents déjà formés sont outillés pour utiliser ces nouveaux équipements, dont les nouvelles caméras numériques. La formation va se poursuivre en 2016, avec l'acquisition d'autres caméras numériques et le lancement de la chaîne d'information en continu, Gabon 24, la cible de 2016 étant de 24 agents formés.

Objectif O/P1.5 : disposer d'un business plan validé par le Conseil d'Administration, conforme aux termes du cahier des charges fixé par l'Etat et au besoin de développer la capacité d'autofinancement de GABON TÉLÉVISION

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du plan d'élaboration et de validation du business plan	5 %	100%	5%	-95%

Cette opération a été retardée en 2015, du fait des discussions stratégiques engagées avec la tutelle sur la possibilité ou non de faire passer Gabon Télévision de son statut actuel d'établissement public à caractère administratif à celui d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Compte tenu de la mission de service public assigné à ce groupe audiovisuel public, le dossier a été soumis au Conseil d'Etat.

Le business plan devra épouser le statut définitif qui sera assigné à l'opérateur.

Les 5% du poids atteint par l'indicateur 1 représentent l'esquisse de business plan élaborée par Gabon Télévision, qui devra être développé et qui prend en compte les aspects techniques, ressources humaines et financiers devant figurer dans le document défini.

Objectif O/P1.6 : disposer d'un plan prévisionnel de mise en place progressive des chaînes thématiques

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de l'élaboration et de la validation du plan de mise en place des chaînes thématiques	0 %	100%	40%	-60%
Indicateur 2 : Nombre de chaînes thématiques créées	-	1	1	0

La 1ère chaîne thématique, 100% information, « Gabon 24 » démarre ses émissions d'ici la fin du 1^{er} semestre 2016.

La réalisation du plan prévisionnel de mise en place progressive des autres chaînes thématiques doit être portée par un comité interne.

En 2015, le Conseil d'administration a donné quitus pour la création de la chaîne. Le Ministre a pris l'arrêté entérinant la mise en place de Gabon 24. La Direction Générale a mis en place une équipe technique, chargée de concevoir les différentes composantes du projet : aspects techniques, ressources humaines, définition de la ligne éditoriale, charte graphique, programmes, etc.

La fréquence a déjà été réservée au niveau de l'ANINF et du CNC. Outre les moyens roulants (6 véhicules), cette entité nécessite le redéploiement du personnel. Le compte prévisionnel de cette chaîne reste à déterminer.

Objectif O/P1.7 : disposer d'un plan d'organisation détaillé, d'une carte des métiers et d'une définition qualitative et quantitative des emplois cibles nécessaires au bon fonctionnement de GABON TELEVISION dans un environnement externe et interne où les technologies utilisées ont considérablement évoluées

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement dans la finalisation du plan d'organisation détaillé de GABON TÉLÉVISION (organigramme, carte des métiers, définition des emplois qualitativement et quantitativement)	25%	100%	90%	-10%
Indicateur 2 : nombre d'agents ayant fait l'objet d'un bilan de compétences compte tenu des emplois cibles	0	450	450	0

L'organigramme, la carte des métiers, les statuts et le règlement intérieur élaborés ont été validés par le Conseil d'Administration et sont disponibles. Tous les agents ont fait l'objet d'un bilan de compétence, dont le rapport est disponible à la Direction générale de la l'opérateur. Les profils et compétences recherchés ont été identifiés. Une partie des agents doit être remis à la disposition du Secrétariat du ministère.

Les 10% concernent la validation de tous ces documents par l'administration centrale.

Objectif O/P1.8 : renforcer l'employabilité d'une partie des agents ayant aujourd'hui un profil de compétence en adéquation avec les emplois cibles

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'agents ayant bénéficié dans le cadre de GABON TÉLÉVISION de formations d'adaptation de leurs compétences aux nouvelles exigences professionnelles	0	30	20	-10

L'acquisition de nouveaux matériels a favorisé la formation des agents aux nouvelles exigences du numérique, soit 20 agents sur les 30 ciblés en 2015. La Direction Générale a dû limiter à 20 le nombre de personnes formées en 2015 mais ce nombre devra augmenter étant donné que la réforme se poursuit et doit s'accompagner de la remise à niveau progressive de l'ensemble des agents. Les besoins en ingénieurs dans les métiers de télécommunications, de réseaux numériques, du multimédia et de transmission, le marketing, le droit... sont énormes et requièrent une définition des priorités, en termes de recrutements et de mises en stage. Gabon Télévision ne disposant des moyens suffisants pour financer des formations initiales, des partenariats sont envisagés pour des mises à niveau et des formations continues.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1 : Numérisation des plateaux techniques	135 000 000	121 500 000	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	135 000 000	121 500 000	0	0

La dotation de 121 500 000 FCFA du Titre 4, Dépenses de Transfert, a été mise à la disposition de l'opérateur au mois de janvier 2016. Elle n'a donc pas servi, en 2015, à la modernisation des plateaux techniques, puisqu'elle lui est parvenue en fin d'exercice et a été utilisée pour le nouvel exercice.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : valider et remettre à GABON TÉLÉVISION son cahier des charges				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de la finalisation du cahier des charges en interaction avec GABON TÉLÉVISION	0 %	100%	50%	-30%

Le projet de cahier des charges a déjà été élaboré et est en attente de validation entre l'opérateur et l'Etat. Conformément à l'article 66 de la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication, ce cahier des charges doit être adopté par décret, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé de la communication après avis du Conseil national de la communication. Il précise les obligations de l'entreprise publique de communication. La DGCOM suit le parcours du projet dans les différentes administrations concernées.

Objectif E/P1.2 : finaliser la réforme de répartition des biens et des effectifs entre Gabon Télévision et Radio Gabon				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de la finalisation de la répartition des biens et des effectifs entre Gabon Télévision et Radio Gabon	50 %	100%	70%	-30%

Les termes de référence de la mission ont été élaborés. Il reste à effectuer la mission sur le terrain pour procéder à la répartition effective des différents biens répertoriés et de prendre l'arrêté portant répartition des biens de la RTG 1 et 2 entre Gabon Télévision, Radio Gabon et Gabon Télévision.

Objectif E/P1.3 : avoir décidé sur la mise en place ou non d'une redevance audiovisuelle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du processus d'examen du projet de redevance audio-visuelle et de prise de décision sur l'introduction ou non de cette redevance	5 %	100 %	30%	0%

Après la proposition faite en décembre 2014 par les Etats généraux de la Communication, la recommandation a été portée à la connaissance du Ministre de la Communication par la DGCOM. Le Ministre a accédé au principe et estime, compte tenu de la diminution drastique des dotations affectées par l'Etat aux entreprises audiovisuelles publiques, que le moyen de redynamiser véritablement ce secteur est la redevance audiovisuelle.

Un comité technique a été mis en place au Cabinet du Ministre et a étudié les différentes sources possibles pour financer cette redevance. Le projet de décret y relatif est en cours d'adoption.

Objectif E/P1.4 : suivre l'élaboration du business plan de GABON TÉLÉVISION puis le valider avant sa soumission au Conseil d'Administration				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du processus de validation du business plan de GABON TÉLÉVISION	0 %	100 %	5%	-95%

Le suivi de la réflexion sur le statut définitif de Gabon Télévision a continué en 2015 avec la supervision du pilotage nécessaire à l'orientation des axes techniques, ressources humaines et financier de l'opérateur.

On attend le document final devant découler du travail effectué.

Objectif E/P1.5 : engager le processus de redéploiement d'une partie des effectifs actuels de Gabon Télévision				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de l'élaboration du plan annuel contribuant au redéploiement d'agents de Gabon Télévision en sureffectif par rapport aux emplois et effectifs cibles	0 %	100%	10%	-90%
Indicateur 2 : nombre d'agents redéployés au sein de l'administration	0	100	0	-100

- Le projet de texte portant redéploiement des agents est déjà élaboré et les listes des effectifs retenus attendues.
- Le processus de détermination des effectifs de Gabon Télévision reste inachevé

RADIO GABON

Présentation de l'opérateur

Statut de Radio Gabon :

Le décret n°0727/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication, comme un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de Radio Gabon :

Missions de service public :

Dans le Contrat d'Objectifs et de Performance signé en 2013 avec l'Etat Gabonais, Radio Gabon se définit comme « un groupe de chaînes de radio à caractère généraliste et thématique, chargé de la production et de la programmation des émissions radiodiffusées de service public.»

A ce titre, il a pour missions fondamentales :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de radio ;
- de répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- de contribuer à l'accès de tous les citoyens à la radio ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de radio ;
- de respecter la pluralité d'expressions.

Missions de développement :

Radio Gabon a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2015, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé au mois de mai 2015.

A partir des Objectifs du Projet Annuel de Performance (PAP) 2015, comme du Contrat Annuel de Performance (CAP) 2015, des plans d'actions spécifiques, avec des indicateurs de résultats, ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné, pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme, sur les axes suivants:

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2016 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Enfin, conformément aux dispositions arrêtées dans le CAP, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) a apprécié la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties. L'évaluation définitive du CAP de Radio Gabon a été effectuée le 04 décembre 2015 (document joint en annexe).

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	60 000 000	60 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 3	162 566 450	122 682 862
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 4	82 113 120	82 000 000
Total de la contribution financière de l'Etat	304 679 570	264 682 862

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat à Radio Gabon, arrêtée à **304 679 570 FCA**, a été consommée à hauteur de 264 682 862 FCFA, essentiellement consacrés :

- aux charges salariales (60 000 000 FCFA) :
- aux frais de production ;
- au fonctionnement de l'administration.

S'agissant du montant de 82 113 120 FCFA du Titre 4, Transfert, l'opérateur n'a pu démarrer la numérisation des studios pour laquelle cette dotation était destinée en raison du faible mise à disposition au début de l'année 2015 : 13 millions seulement avait été dégagés.

Le reste du montant de la subvention - 69 000 000 FCFA – n'a été reçu par l'opérateur qu'à la fin du mois de janvier 2016. Cette dotation a finalement servi, compte tenu des impératifs de gestion, à éponger les arriérés de salaires du dernier trimestre 2015 et a contribué au fonctionnement de l'entité durant le 1^{er} trimestre 2016, avant la première mise à disposition de la subvention accordée par l'Etat pour l'exercice 2016.

Cette démarche a permis de garder l'équilibre de fonctionnement, ce d'autant plus que les recettes propres réalisées en 2015, de l'ordre de 42 677 500 FCFA, soit près de 60% de la cible annuelle, projetée à 90 000 000 FCFA, n'ont apporté qu'une faible contribution aux activités de Radio Gabon.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : mettre en place une nouvelle offre d'émissions susceptible de faire progresser à nouveau l'audience de Radio Gabon Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de nouvelles émissions dans la grille de programme	0	10	11	+1
Indicateur 2 : nombre total d'émissions	132	90	90	0

La grille des programmes a été réaménagée, avec plus de qualité dans le contenu des émissions déjà existantes : Ainsi, 30 émissions ont été retenues au niveau du Centre Gouverneur (Libreville) et 10 émissions par station provinciale, soit 10 x 6= 60. Ce qui fait que la cible, de 90 émissions, a été atteinte.

La nouvelle grille des programmes, préparée en 2015 et validée par le Conseil d'Administration, a effectivement démarré au mois de mars 2016. Elle intègre 11 nouvelles émissions, dont :

- Débats des femmes ;
- Questions de santé ;
- Rêve d'avenir ;
- Question de voisinage ;
- Le jeu des as ;
- Au plaisir des textes ;
- Gabon vert ;
- Vertus des plantes ;
- Connaître le Gabon,
- Contes et légendes du Gabon ;
- Chants et rythmes du Gabon.

Ces émissions portent essentiellement sur les questions de société, de santé, de culture, de jeunesse, etc. Elles ont été sélectionnées, courant 2015, par le Comité supérieur des programmes, à partir de 70 projets d'émissions présentés, après audition de leurs producteurs.

Objectif O/P1.2 : disposer d'un business plan validé par le Conseil d'Administration, conforme aux termes du cahier des charges fixé par l'Etat et au besoin de développer la capacité d'autofinancement de Radio Gabon

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du plan d'élaboration et de validation du business plan	5 %	100%	10%	-90%

La collecte des données est en cours pour permettre l'élaboration du business plan. En collaboration avec l'administration centrale, Radio Gabon mettra à contribution, en 2016, un consultant, pour l'élaboration de ce plan prévisionnel d'exploitation, qui sera ensuite validé par le Conseil d'administration.

La faiblesse du poids atteint pour cette cible résulte du fait que l'opérateur n'a pu réaliser qu'une esquisse de business plan qui, présenté au Conseil d'Administration, a été jugée peu satisfaisante, du fait que les trois axes développés (Aspects techniques, Ressources humaines et financières) n'ont pas été suffisamment développés.

Le Conseil a donc souhaité qu'un cabinet spécialisé soit sollicité, afin de ressortir un plan prévisionnel de gestion pluriannuelle. Cette opération a été également retardée, du fait de discussion stratégique engagée avec la tutelle, sur la possibilité ou non de faire passer Radio Gabon de son statut actuel d'établissement public à caractère administratif à celui d'établissement public à caractère industriel et commerciale. Compte tenu de la mission de service public assigné à ce groupe audiovisuel public, le Conseil d'Etat consulté, a rejeté cette démarche, estimant que les résultats attendus de Radio Gabon ne sont pas en premier lieu financiers, mais concernent avant tout la satisfaction des populations par rapport à ses contenus. Ce qui confère un autre esprit au business plan à élaborer.

Objectif O/P1.3 : disposer d'un plan pluriannuel prévisionnel de mise en place progressive des chaînes thématiques basé sur des études de définition et de faisabilité

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de l'élaboration et de la validation du plan de mise en place des chaînes thématiques	0 %	100%	50%	0%

Le document de faisabilité de la mise en place des chaînes de Radio Gabon a été élaboré. Trois chaînes sont retenues, à savoir :

- Radio 9, La Nationale, avec ses démembrements provinciaux ;
- Radio Gabon internationale ;
- Radio Gabon Infos culture.

Il reste la définition de la programmation pluriannuelle de leur rythme de création. La Nationale, qui est la chaîne généraliste, utilise les plateaux techniques de la Maison Georges Rawiri.

La chaîne Infos Culture, qui a été pensée en 2010, devrait démarrer l'exécution de la nouvelle grille des programmes cette année 2016, en utilisant les installations rénovées de l'ancienne RTG2 à la Présidence de la République.

Radio Gabon internationale, tout comme les démembrements de Radio 9, fait, quant à elle, l'objet d'une profonde réflexion stratégique, de nombreux paramètres étant à prendre en considération, dont le risque de faire doublon avec Africa n°1, radio panafricaine, dont le gouvernement n'a pas encore redéfini la finalité.

Objectif O/P1.4 : faire progresser fortement les recettes de Radio Gabon pour lui permettant d'accroître, par rapport à 2014, sa capacité d'autofinancement de ses investissements

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur1 : montant des recettes de Radio Gabon	40 M	90 M	42 77 500	- 47 322 500
Indicateur 2 : taux d'autofinancement des investissements effectués dans l'année.	0 %	9 %	0%	- 9%

Indicateur 1 : Radio Gabon a réalisé 42 677 500 FCFA de recettes propres en 2015, un peu plus que les 40 millions enregistrés en 2014, mais en deçà de la cible de 90 millions projetée en début d'exercice, soit un écart de - 47 322 500 FCFA.

Le résultat atteint ne concerne que les recettes réalisées au niveau du Centre Gouverneur de Libreville. Il fait suite à la révision à la hausse des tarifs des produits proposés par Radio Gabon et de la décision du Conseil d'Administration de facturer certaines communications publiques, dont les avis et communiqués émanant des administrations, qui étaient, jusqu'alors, gratuites. Le Conseil d'Administration estime, en effet, que les Administrations doivent contribuer à la qualité de leur radio, le « tout gratuit » ne contribuant pas à cette celle-ci. A noter que les recettes de Radio Gabon font l'objet d'un contrôle très strict de la part des syndicats.

Pour ce qui est de l'application du nouveau barème des annonces et publicités sur ces antennes, la Direction Générale a choisi de

proposer des tarifs préférentiels à ses annonceurs fidèles. Une cellule de démarcheurs permet également d'atteindre des annonceurs occasionnels, moyennant versement d'une commission.

Pour ce qui concerne les stations provinciales, malgré les efforts déployés, la Direction Générale peine à obtenir une lisibilité sur leurs recettes propres. Elle éprouve des difficultés à créer un compte au Trésor public pour la captation desdites recettes.

D'où la décision du Conseil d'Administration, en sa session du 29 février 2016, de désigner un Directeur financier intérimaire, chargé de dynamiser les services financiers du Centre gouverneur et de l'intérieur du pays, aux fins d'atteindre en 2016 la cible minimale de 40 millions de FCFA de recettes dans les six stations provinciales de Radio Gabon.

Indicateur 2 : sur le chiffre de 42 677 500 FCFA de recettes propres réalisées en 2015, il est évident que la cible de 9% prévue pour les investissements, soit 3 840 975 FCFA, a été largement dépassée, compte tenu des moyens déployés pour la maintenance de la logistique permettant à la radio de fonctionner. Le résultat de -9% affiché résulte du fait que Radio Gabon aurait voulu intégrer ces moyens au réaménagement de ses studios en 2015. Ce projet ne démarrera effectivement qu'au cours de l'exercice 2016, la dotation de l'Etat étant arrivée en fin d'exercice 2015.

Objectif O/P1.5 : engager la modernisation des studios de radio en passant au numérique
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'élaboration du plan annuel de modernisation des studios radio	/	100 %	100%	0%
Indicateur 2 : taux de réalisation du plan pluriannuel de modernisation des studios radio	/	10 %	0%	-10%
Indicateur 3 : nombre des studios radio modernisés et opérationnalisés	/	1	0	-1
Indicateur 4 : nombre des agents formés et capables d'utiliser les nouveaux équipements	/	10	0	-10

Tout comme le plan annuel, le plan pluriannuel de modernisation des studios a été élaboré et est disponible. La programmation prévoit le démarrage par les studios du Centre Gouverneur. Le plan s'étendra ensuite progressivement aux stations provinciales. La mise à niveau des studios de la Maison Georges Rawiri de l'ancienne RTG2 a été évaluée. Le coût moyen de modernisation d'un studio est de 150 000 000 FCFA.

Après coupe et réserve, le budget du titre 4 affecté à l'opérateur, en 2015, pour cet objectif, a été de 82 113 120 FCFA. Selon la Direction Générale de Radio Gabon, la promesse de ces moyens n'a toutefois pas permis de démarrer l'investissement concernant la numérisation des studios, en raison du faible pourcentage de décaissement réalisé au début de l'année 2015.

Pour ce qui concerne la formation des agents sur l'utilisation des nouveaux équipements, ce projet ne pourra être effectif qu'une fois les équipements acquis. Ce qui explique pourquoi cette cible n'a pas décollé.

Objectif O/P1.6 : développer le travail ensemble entre le niveau central et les stations locales
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation du plan de travail annuel avec les stations	/	100 %	20%	-80%

Les principes généraux ont été définis au cours de l'année 2015, lors d'une rencontre avec les responsables des stations provinciales.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation continue, la Direction Générale offre des stages de perfectionnement aux agents des stations provinciales dans les domaines concernant la technique et la production.

Il y a lieu également de mentionner la participation des délégués des stations provinciales lors des manifestations de la Journée Mondiale de la Radio, célébrée tous les 13 février.

En 2016, la Direction Générale prévoit d'implémenter un suivi permanent dans programmes et des questions financières dans les stations provinciales, à travers la coordination de ces activités par un Directeur des Programmes et un Directeur administratif et financier.

Objectif O/P1.7 : disposer d'un plan d'organisation détaillé, d'une carte des métiers et d'une définition qualitative et quantitative des emplois cibles nécessaires au bon fonctionnement de Radio Gabon dans un environnement externe et interne où les technologies utilisées ont considérablement évolué
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement dans la finalisation du plan d'organisation détaillé de Radio Gabon (organigramme, carte des métiers, définition des emplois qualitativement et quantitativement)	5%	100%	100%	0%
Indicateur 2 : nombre d'agents ayant fait l'objet d'un bilan de compétences compte tenu des emplois cibles	320	200	320	+120

Tous les agents ont fait l'objet d'un bilan de compétences, en partenariat avec les organisations syndicales. Mais, sur 320 agents recensés, Radio Gabon sollicite l'affectation de 200 agents, dont le profil cadre avec ses besoins. A l'inverse, 120 agents actuellement en poste seront remis à la disposition du Ministère de la Communication.

Dans l'attente de la décision finale, Radio Gabon continue d'employer les 320 agents recensés.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1 : Numérisation des plateaux techniques	91 000 000	82 113 120	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	91 000 000	82 113 120	0	0

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : faire aboutir les textes organisant le nouveau paysage audiovisuel				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du processus de validation des textes relatifs Radio Gabon	50 %	100%	90%	-10%

- Statuts de Radio Gabon adoptés par le Conseil d'Administration ;
- Décret réaménagé en attente d'adoption.

Objectif E/P1.2 : parvenir à élaborer, à faire valider et à remettre à Radio Gabon son cahier des charges				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de la finalisation du cahier des charges en interaction avec Radio Gabon	0 %	100%	70%	30%

Le projet de cahier des charges rédigé est en attente de validation, entre l'opérateur et l'Etat.

Objectif E/P1.3 : finaliser la réforme de la répartition des biens et des effectifs entre Gabon Télévision et Radio Gabon				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de la finalisation de la répartition des biens et des effectifs entre Gabon Télévision et Radio Gabon	50 %	100%	80%	-20%

Après un état des lieux, les termes de référence de la mission ont été élaborés. La mission d'inventaire sera organisée en 2016.

Objectif E/P1.4 : avoir statué sur la mise en place ou non d'une redevance audiovisuelle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du processus d'examen du projet de redevance audiovisuelle et de prise de décision sur l'introduction ou non de cette redevance	5 %	100 %	50%	-50%

Le Ministère de la Communication a décidé de la mise en place effective de la redevance audiovisuelle. Le texte est en cours d'élaboration.

Objectif E/P1.5 : suivre l'élaboration du business plan de Radio Gabon puis le valider avant sa soumission au Conseil d'Administration				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du processus de validation du business plan de Radio Gabon	0 %	100 %	0%	-100%

Cet indicateur n'a pas évolué en 2015, l'opérateur n'ayant pas arrêté définitivement sa stratégie de développement. Engagement reconduit en 2016.

Objectif E/P1.6 : engager le processus de redéploiement d'une partie des effectifs actuels de Radio Gabon				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de plan annuel contribuant au redéploiement d'agents de radio Gabon en sureffectif par rapport aux emplois et effectifs cibles	0 %	100%	10%	90%
Indicateur 2 : nombre d'agents de Radio Gabon redéployés au sein de l'administration gabonaise	0	120	0	-120

Indicateur 1 : le projet d'arrêté du Premier Ministre portant redéploiement des agents de Radio Gabon a été élaboré. Il reste à obtenir son adoption.

Indicateur 2 : le Bilan de compétences des agents de Radio Gabon effectué. 200 agents devraient être retenus. On attend la décision gouvernementale pour le redéploiement effectif des agents ne présentant pas les profils recherchés.

Présentation de l'opérateur**Statut de l'IGIS :**

L'ordonnance n°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son, ratifiée par la loi n°023/2010 et par le décret N°0504 du 27 juillet 2010, définit l'IGIS comme un établissement public à caractère culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'IGIS a été créé en remplacement du Centre National du Cinéma (CENACI).

Missions de l'IGIS :**Missions de service public :**

L'IGIS a pour missions :

- de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines couvrant l'activité cinématographique et audiovisuelle et d'assurer la coordination des activités spécifiques au secteur ;
- d'assurer la formation dans l'art cinématographique ;
- de commercialiser les œuvres et documents cinématographiques et audiovisuels produits par l'IGIS ;
- de négocier les conventions avec les organismes nationaux et internationaux dans le domaine de la production et de la diffusion ;
- de promouvoir le patrimoine cinématographique national tant au Gabon qu'à l'étranger et d'en assurer l'archivage.

Missions de développement :

- L'IGIS a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière. A cet effet, il doit, à travers des conventions conclues avec l'Etat, les établissements publics de l'Etat et avec toute association et organisme soumis au contrôle de la Cour des comptes, assurer la centralisation de tout ou partie des crédits ouverts à leurs budgets, consacrés à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et d'œuvres multimédia institutionnelles.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2015, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé le 10 mai 2015.

A partir des Objectifs du Projet Annuel de Performance (PAP) 2015, comme du Contrat Annuel de Performance (CAP) 2015, des plans d'actions spécifiques, avec des indicateurs de résultats, ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné, pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'IGIS a travaillé avec le Responsable du Programme, sur les axes suivants:

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2016 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Enfin, conformément aux dispositions arrêtées dans le CAP, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) a apprécié la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties. L'évaluation définitive du CAP de l'IGIS a été effectuée le 03 décembre 2015 (document joint en annexe).

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	70 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 3	186 304 918	63 242 233
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 4	135 000 000	60 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	300 000 000	127 500 000
Total de la contribution financière de l'Etat	621 304 918	320 742 233

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Dépenses de l'opérateur : loyers : 30 000 000 FCFA, salaires et honoraires : 30 000 000, promotion du cinéma à l'intérieur et à

l'extérieur : 64 000 000 FCFA (Festivals Escales Documentaires de Libreville, Films de Masuku, Participation à des forums à l'extérieur), Investissement Fondation de l'audiovisuel : 5 000 000 FCFA, Fonctionnement : 64 242 233 FCFA (prestataires en matière d'entretiens des locaux, des équipements techniques et informatiques, carburant, équipements de bureau, Matériel de bureau, réparation des véhicules, divers).

Au titre de son fonctionnement, la dette de l'IGIS auprès de ses fournisseurs est, aujourd'hui, de 22 000 000 FCFA.

Le montant des crédits non effectivement mis à disposition a été de 48 317 917 FCFA. Ceci explique, en partie, pourquoi l'IGIS se trouve dans cette situation d'accroissement de son niveau d'endettement et n'a pas pu engager le tournage du film « La Matris », ni lancé celui du film « Le Monde d'Ondoungwa », qui étaient prévus pour représenter le Gabon en compétition dans les différents festivals majeurs 2016-2017.

Par ailleurs, dans le cadre de l'investissement, la dette de l'IGIS est de 50 000 000 de FCFA, vis-à-vis de la société de production sénégalaise Cinekap, avec qui l'Institut a coproduit en 2015 le film « Félicité ».

De ce fait, la signature, par l'IGIS, de la coproduction du film « Félicité », devant représenter en 2016 le Gabon et le Sénégal au Festival de Cannes, s'est révélée être une pure aventure, dans la mesure où la postproduction du film est retardée, l'IGIS n'ayant pas apporté sa participation à temps.

Sur les 300 000 000 FCFA prévus pour l'investissement concernant la Fondation du cinéma et de l'audiovisuel, il a été ordonnancé la somme de 127 500 000 FCFA, depuis le 1er juillet 2015. Jusqu'au bouclage du présent rapport, l'Agence comptable de l'IGIS n'est toujours pas entrée en possession de cette dotation. Ce qui permet de déduire que l'IGIS n'a pas consommé les crédits prévus au Titre 5.

Il était projeté, en 2015, de régler les études topographiques et architecturales de la Fondation du cinéma et de l'audiovisuel, dont le site est déjà obtenu à la plaine Ayeme-Maritime, dans le Komo-Mondah alors que ce budget devait être investi pour conforter les moyens de production et de coproduction des films prévus dans le cadre du PAP 2015 ou, dans la mesure du possible, ou pour contribuer au règlement de la facture de l'INA, dont l'expertise a été retenue pour accompagner le projet de création du Centre d'Archivage Audiovisuel National.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1. 1 : Disposer d'un état des lieux des salles de cinéma dans 3 provinces en plus de l'état des lieux réalisé à Libreville				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'états des lieux disponibles en fin d'année sur les salles de cinéma dans les provinces	1 Estuaire	5 provinces	4	-1

Etat des lieux réalisé dans les provinces du Moyen-Ogooué, de la Ngounié et de la Nyanga, en plus de l'Estuaire en 2014, compte tenu du rythme des mises à disposition des moyens financiers. Deux autres provinces seront prises en compte en 2016 : le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, afin d'achever en 2017, par l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem.

Objectif O/P1. 2 : réaliser un film de promotion du Gabon comme pays propice au tournage de films				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du plan opérationnel de réalisation du film de promotion du Gabon comme pays propice au tournage de films	0 %	100 %	0%	-100%

Le plan de réalisation de ce film doit être réévalué en 2016 et budgétisé dans le cadre du PAP 2017. Ce film nécessite, en effet, un tournage réalisé à part entière par les équipes de l'IGIS, en mobilisant des moyens conséquents pour des prises de vues de tous ordres, y compris, aériennes, afin de produire un document de qualité et crédible auprès des producteurs nationaux et étrangers.

Objectif O/P1.3 : faire progresser très sensiblement la vente des films de l'IGIS				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de films de l'IGIS en DVD en vente	0	15	10	-5
Indicateur 2 : nombre de DVD vendus	0	10 000	100	-9 900
Indicateur 3 : taux d'avancement du plan d'action en vue de la commercialisation des films de l'IGIS	70 %	100 %	90%	-10%
Indicateur 4 : montant des recettes générées par la vente de films de l'IGIS	6,5 millions FCFA	10 millions FCFA	14 millions CFA	+4 millions

Les 5 autres films disponibles en VHS sont en cours de transcodage en format DVD ; 100 DVD ont été vendus, les 9 900 autres n'ont pu l'être, faute de circuits de vente fiables. L'IGIS négocie actuellement un contrat de distribution avec Gabon Poste. Un autre contrat est en cours de négociation avec un distributeur français pour la vente par Internet desdits films ;

Les recettes réalisées 2015 par l'IGIS, proviennent de l'achat de films documentaires par Gabon Télévision, TV5 Monde et Canal +. Il est à noter que, plus l'IGIS mettra sur le marché des produits nouveaux, plus il pourra escompter améliorer ses recettes.

Objectif O/P1.4 : promouvoir activement le cinéma gabonais à l'étranger				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de films de l'IGIS sélectionnés pour participer à un festival	7	2	3	+1
Indicateur 2 : nombre de films de l'IGIS ayant reçu une distinction dans l'année	3	2	2	0

Les films sélectionnés étaient :

- 1 Court métrage : Moane Mory, d'Amédée Pacome Nkoulou, présenté à divers festivals ;
- 2 Documentaires :
 - o Le Club des silencieux, de Nathalie Pontalier, prix du public en Belgique ;
 - o L'Africain qui voulait voler, de Samantha Biffot, prix spécial du jury, EDL 2015.

Objectif O/P1.5 : réaliser 3 films en coproduction				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de films en coproduction sortis dans l'année	3	3	2	-1

Compte tenu des difficultés des mises à disposition des moyens, pour le respect des échéances de production, l'objectif des 3 films coproduits n'a été que partiellement atteint, avec la coproduction de 2 films :

- « **Le dernier conseil** », film documentaire coproduit avec la société française «Latitude Films ». Cette coproduction, évaluée à 13 000 000 FCFA, est arrivée à son terme, grâce à la stratégie adoptée par l'IGIS de n'y contribuer qu'en apport de matériel technique et d'assistance régie ;
- « **Félicité** », film de long métrage d'Alain Gomis, coproduit avec la société sénégalaise « Cinékap ». A ce jour, l'IGIS, qui comptait sur le budget d'investissement ordonnancé depuis le 1^{er} juillet 2015, pour apporter sa part de coproduction, n'a pas pu verser son apport, dans la mesure où, jusqu'ici, ce budget n'a pas été mis à sa disposition. Ce qui vaut jurisprudence, étant donné, comme il se doit en pareille circonstance, que l'IGIS s'est engagé par un contrat dûment signé, à payer 50 000 000 FCFA. Ce qui reste, quoiqu'il advienne, une dette à régler. Ce film doit être présenté à Cannes en mai 2016.
- Compte tenu de toutes ces difficultés, l'IGIS n'a pas jugé utile de se lancer dans une 3^{ème} coproduction

Objectif O/P1.6 : faire progresser les recettes propres de l'IGIS				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : montant total des recettes propres générées par l'IGIS	6,5 millions FCFA	20 millions	40 millions	+20 millions

Ce résultat a été réalisé grâce des opérations de sponsoring auxquelles l'IGIS a recouru, pour faire financer des lignes budgétaires dans l'organisation de divers événements qu'il a créés, notamment pour compléter le financement du Festival « Escales Documentaires de Libreville » et une contribution au Festival « Le film de Masuku ».

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de ses actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1 : Fondation du cinéma et de l'audiovisuel	135 000 000	60 000 000	300 000 000	127 500 000
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	135 000 000	60 000 000	300 000 000	127 500 000

Les prévisions budgétaires, pour l'IGIS ont été exécutées en partie pour les Titre 4 et 5. Il ressort que l'opérateur n'a consommé que 60 000 000 FCFA des 135 000 000 de FCFA inscrits en 2015 au Titre 4 des Transferts. Pour le Titre 5, 127 000 000 FCFA ont été ordonnancés mais ce montant de crédit n'est pas encore parvenu à l'Agence comptable de l'IGIS.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : faire aboutir les textes organisant l'action dans le secteur, à savoir : le décret portant modification du statut de l'IGIS, le décret portant création du fonds d'aide à la production et à la promotion du cinéma et de l'image ; le décret portant création de la fondation du cinéma et de l'audiovisuel

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre des textes promulgués dans l'année	0	5	0	- 5

L'ordonnance n°19/PR/2015 du 11 août 2015 fixant conditions et modalités d'exercice des activités cinématographiques en République gabonaise, pris en Conseil des ministres, a été rejetée par l'Assemblée nationale, qui a conseillé le Ministère de réintroduire ce texte sous forme de projet de loi, en vue de son examen au niveau du Parlement.

4 autres projets de textes de l'IGIS sont en cours d'adoption :

- Le projet de loi portant suppression de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) ;
- Le projet de décret portant création et organisation de l'Institut National de l'Image et du Son (INIS) ;
- Le projet de décret portant création et organisation du Centre Gabonais de la Cinématographie (CEGACI) ;
- Le projet de décret portant création du Fonds d'aide et de soutien à l'industrie cinématographique.

Ces 4 textes sont rédigés, mais ne peuvent être mis en circuit que si la loi organisant le secteur est promulguée.

Objectif E/P1.2 : être parvenu à mettre sur pied une action collective interministérielle aidant l'IGIS à réaliser le film de promotion du Gabon comme pays propice au tournage de films

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'administrations et d'opérateurs ayant aidé dans l'année l'IGIS à réaliser le film de promotion du Gabon comme pays propice au tournage de films	/	4	0	- 4

Des contacts ont été pris avec les partenaires (Présidence, Défense, Affaires étrangères, ANPN...). Ces contacts ne seront opérants qu'une fois le financement dudit film bouclé et son plan de tournage effectif décliné.

Présentation de l'opérateur**Statuts de l'AGP :**

L'Agence Gabonaise de Presse est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Missions de l'AGP :**Missions de service public :**

L'AGP a une mission de service public en matière de collecte, de traitement et de distribution de l'information nationale et internationale :

- de collecter l'information sur toute l'étendue du territoire national ;
- de traiter et stocker des informations nationales et internationales ;
- de relayer au Gabon grâce aux conventions avec les agences du monde les informations internationales ;
- de diffuser sans interruption de l'information nationale et internationale, complète et objective, au Gabon et à l'étranger ;
- d'assurer la distribution sans interruption d'une information complète et objective ;
- de publier les annonces légales dans son quotidien et sur son site web;
- de contribuer activement au développement de la presse gabonaise ;
- de mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'agence de presse.

L'AGP met à la disposition du public les informations collectées et traitées à titre onéreux.

Missions de développement :

- L'AGP a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2015, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé au mois de mai 2015.

A partir des Objectifs du Projet Annuel de Performance (PAP) 2015, comme du Contrat Annuel de Performance (CAP) 2015, des plans d'actions spécifiques, avec des indicateurs de résultats, ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné, pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme, sur les axes suivants:

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2016 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Enfin, conformément aux dispositions arrêtées dans le CAP, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) a apprécié la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties. L'évaluation définitive du CAP de l'AGP a été effectuée le 04 décembre 2015 (document joint en annexe).

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	138 000 000	298 186 934
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 3	70 516 068	67 980 746
Contribution au fonctionnement de l'opérateur Titre 4	402 000 000	187 813 081
Total de la contribution financière de l'Etat	610 516 068	553 980 761

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'AGP a reçu 11 000 000 FCFA au titre 3 (Biens et services obligatoires), comme avance sur la dépense concernant la dette de son quotidien « Gabon Matin », contractée auprès de Multipress Gabon. Il doit encore percevoir 61 271 795 FCFA, ordonnancés et se trouvant au service des Règlements du Trésor.

Par ailleurs, 486 000 015 FCFA ont été versés à l'Agence en 2015, au Titre 4 (Transferts aux organismes).

Cette dotation a servi :

- au paiement de la facture de Gabon Matin 2014 auprès de Multipress Gabon (111 296 000 FCFA).

Le reste – 374 704 015 FCFA – a servi :

- aux dépenses de personnels (298 186 934 FCFA, soit 217 027 579 FCFA pour les salaires journaliers du personnel contractuel et 81 159 355 FCFA pour les indemnités de fonctions des Agents publics) ;
- aux autres charges de fonctionnement (Cotisations CNSS, carburant, entretien véhicules, fournitures de bureau, site Internet AGP, consommations téléphoniques, etc.) ont occasionné des dépenses d'un montant total de 76 517 081 FCFA.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Assurer une présence accrue dans les 9 provinces du pays et accroître la production de dépêches (brèves, dépêches, articles) émanant du réseau de l'AGP dans les huit provinces autres que celle de l'Estuaire
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Objectif 4 : Améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de stringers du réseau de l'AGP hors province de l'Estuaire	27	12	4	-8
Indicateur 2 : % de dépêches émanant des 8 provinces autres celle de l'Estuaire	30%	70%	30%	-40%

Indicateur 1 : 4 stringers ont été activés hors province de l'Estuaire : 1 à Port-Gentil, dans l'Ogooué-Maritime, 2 à Mouila (Ngounié) et 1 à Tchibanga (Nyanga). La difficulté pour l'activation des 8 autres stringers est imputable, principalement, au manque de motivation de certains chefs de bureaux (non-fonctionnaires) dans la recherche des pigistes, manque de motivation dû à l'accumulation des impayés de salaires. Cette situation s'est répercutée sur le fonctionnement général de l'Agence.

Les stringers étaient eux-mêmes peu motivés du fait de l'irrégularité du versement des cachets et des suspensions de parution de Gabon Matin, facteurs liés aux mises à disposition tardives des moyens de l'Etat.

Indicateur 2 : Faiblesse persistante dans la valorisation de l'information provinciale, liée à la modicité des moyens de l'AGP. Ce qui a amené au constat de 30% des dépêches de l'Agence, en provenance des provinces en 2015, le même niveau qu'en 2014 et à 40% de la cible de 70% de dépêches en provenance des provinces. C'est pourtant le vivier important de l'information que l'AGP entend exploiter.

Objectif O/P1.2 : développer les accords d'échange d'informations avec des agences de presse dans le monde
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'accords d'échange d'information actifs avec des agences de presse dans le monde	1	3	2	-1

La cible de 3 partenariats formalisés n'a pas totalement été atteinte en 2015. Deux accords ont été effectivement signés : avec la MAP (Agence Marocaine de Presse) et la MENA (Agence Egyptienne de Presse). La négociation avec la 3^e agence internationale Chine nouvelle a abouti le 17 février 2016, le tout pour un échange d'information et de services, sans contrepartie financière.

Objectif O/P1.3 : faire paraître régulièrement Gabon Matin avec des suppléments spéciaux de province, un supplément Sport le lundi, un supplément Economie le jeudi, un supplément Environnement le vendredi
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de jours de parution du quotidien Gabon Matin dans l'année	315	317	82	-235
Indicateur 2 : nombre de suppléments provinciaux hebdomadaires parus dans l'année	0	9	0	-9
Indicateur 3 : nombre de suppléments Sport hebdomadaires parus dans l'année	12	24	8	-16
Indicateur 4 : nombre de suppléments Economie hebdomadaires parus dans l'année	10	48	8	-40
Indicateur 5 : nombre de suppléments Environnement hebdomadaires parus dans l'année	0	48	8	-40

Gabon Matin n'a connu que 82 jours de parutions en 2015, soit près de trois (3) mois de présence dans les kiosques. Ce qui représente un déficit de -235 parutions par rapport à la cible qui était de 317.

L'interruption de la parution de Gabon Matin aura duré tout le 1^{er} semestre de 2015. L'imprimeur Multipress ayant réclamé le règlement intégral des factures impayées auprès de ses services d'un montant global de 111 296 000 FCFA. Le programme a inscrit le règlement progressif de cette dette au titre de ses dépenses obligatoires pour les montants ci-après : PAP 2015 : 75 642 000 FCFA ; PAP 2016 : 35 000 000 FCFA.

En attendant le règlement de cette dépense par le Trésor (11 000 000 ont été transférés à l'Agence comptable et 61 271 795 FCFA sont en instance au service des règlements du Trésor), la Direction de l'AGP, afin de permettre la reprise du journal au mois de juin 2015, a réglé l'intégralité de cette facture sur son budget de fonctionnement.

Par la suite, la parution de Gabon Matin, en 2015, n'aura duré que de juin à octobre. Ceci a occasionné un nouvel endettement de l'AGP de près de 140 000 000 FCFA et entraîné un nouveau refus de l'imprimeur de continuer œuvrer pour la parution du quotidien. Les autorités sont à la recherche d'une solution définitive à cette situation.

Sur un autre volet de ses engagements dans le CAP 2015, la Direction de l'AGP a publié 18 suppléments. Ces derniers, quoiqu'en deçà des chiffres prévisionnels de 24 et 48 dans les rubriques Sports, Economie et Environnement, ont été édités à une moyenne de 2 suppléments par semaine, au cours des trois mois de parution. Il convient de noter qu'aucuns suppléments sur les 9 projetés, concernant les provinces, n'ont été publiés. La Direction de l'AGP précise que cet objectif était pris en compte, mais n'a pu être exécuté à cause de l'interruption enregistrée.

Objectif O/P1.4 : mettre à disposition des usagers un site web rénové, modernisé				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du projet de rénovation, modernisation du site	48%	99%	100%	+1%
Indicateur 2 : nombre de visites du site web de l'AGP	212 504	450 000	485 808	+35 808

Le site Internet de l'AGP a été entièrement rénové. C'est lui qui permet à l'Agence de garder sa visibilité sur la toile. Le coût de la rénovation de ce site a été de 25 000 000 FCFA. L'Agence doit solder cette facture auprès du webmaster afin que ce dernier lui donne toute la latitude de tirer le maximum de profit dudit site. Ce site, qui reçoit un grand nombre de visiteurs bien au-delà des projections formulées pour 2015.

Objectif O/P1.5 : mettre à disposition des usagers un site web rénové, modernisé				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre des abonnés à l'AGP	50 pour 700 journaux	150 pour 1000 journaux	50 pour 700 journaux	-100/300
Indicateur 2 : nombre des abonnés payant effectivement leur abonnement à l'AGP	30	150	100	-50
Indicateur 3 : nombre moyen des ventes journalières	1442	1500	1268	-232
Indicateur 4 : montant des recettes générées par les ventes du journal	/	140 400 000	14 650 200	-12 5749 800
Indicateur 5 : montant des recettes générées par les seuls abonnements	14 677 000	44 000 000	864 000	-43 136 000
Indicateur 6 : montant des recettes générées par la seule vente de dépêches dans l'année	/	/	/	/
Indicateur 7 : montant des recettes publicitaires dans l'année	103 513 000	203 513 000	27 556 300	-175 956 700
Indicateur 8 : montant total des ressources propres générées par la vente des dépêches, des photos et de la publicité dans l'année par l'AGP	/	/	/	/
Indicateur 9 : montant total des recettes générées par les communiqués	/	106 087 000	5 735 132	-100 351 868
Indicateur 10 : montant total des recettes	/	493 800 000	48 805 632	-444 994 368

Les écarts entre les prévisions et les résultats sont d'autant plus grands que le quotidien Gabon Matin, qui permet à l'AGP de générer des ressources propres n'a pu paraître que du 20 juillet au 22 octobre 2015, soit 3 mois de parution seulement.

Le résultat général atteint, en matière de recettes (48 808 632 FCFA) soulève, cependant, des appréhensions sur la cible qui était visée. Car, si l'on extrapolait cette recette réalisée sur les 12 mois, dans le cas où Gabon Matin aurait connu soit une année pleine de parution, cela aurait donné un résultat annuel de 195 222 528 FCFA. Ce qui signifie que la cible semble avoir été exagérée et que l'AGP, pour tenir en tant qu'entreprise publique de Communication, doit mieux affiner sa politique marketing, pour sa viabilité, à défaut d'un soutien accru de l'Etat.

Dotations allouées à l'opérateur par le RPROG pour l'exécution de ses actions et projets de politique publique				
	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	610 516 068	486 000 015	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	610 516 068	486 000 015	0	0

Il convient de rappeler qu'en dehors de la subvention inscrite au Titre 4 (transfert), l'AGP a obtenu une allocation de crédits de titre 3 de 72 271 795 FCFA : 11 000 000 FCFA lui ont été versés et 61 271 795 FCFA ont été ordonnancés mais se trouvaient au niveau du Service des Règlements au moment du bouclage du présent rapport.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : faire aboutir le texte organisant l'AGP				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement du processus débouchant sur la promulgation du nouveau décret portant sur l'AGP	50%	100 %	100%	0%

Le décret portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse a été adopté, faisant de cet opérateur, un établissement public doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière. L'AGP dispose désormais d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale, de Directions et d'une Agence comptable. Gabon Matin fait partie de ces directions.

Objectif 2 : aider l'AGP à redéployer dans les provinces ses agents en poste à Libreville au fur et à mesure des départs en retraites dans les bureaux de province				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'agents de l'AGP en poste à Libreville redéployés dans l'année dans les bureaux des 8 provinces autres de la province de l'Estuaire	6	2	0	-2

L'AGP n'a pu réaliser cet objectif, n'ayant pas eu les moyens d'assumer les redéploiements qui étaient prévus. L'opérateur a priorisé le paiement des salaires, dont elle traine encore des arriérés et ne pouvait pas payer le transport et les frais d'établissement des agents dans les provinces. Cet objectif reste toutefois d'actualité.

PROGRAMME POSTE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme poste assure le déploiement du réseau postal gabonais. Il vise aussi à mettre à la disposition du public un service universel de qualité, accessible à tous même en zone rurale et un éventail des services postaux et financiers fiables et modernes. A cet effet, le service public des postes doit être un instrument efficace d'aménagement du territoire national.

Le Programme Poste est porté par la Direction Générale de la Poste, le Responsable de Programme est le **Directeur Général de la Poste**.

La Direction Générale de la poste assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière des postes. A ce titre, elle est notamment chargée :

- d'élaborer et de veiller à la mise en œuvre des politiques en matière des postes ;
- d'assurer, conformément aux dispositions des textes en vigueur, la coordination des activités du secteur des postes ;
- de permettre l'accès de tous au service public des postes ;
- de proposer et de mettre à la disposition du secteur des postes le cadre juridique nécessaire à son fonctionnement ;
- de gérer les relations internationales dans le domaine des postes ;
- d'assurer la tutelle technique des établissements et organismes du secteur des postes ;
- de veiller au respect, par les opérateurs du secteur, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire.

Les opérateurs associés dans la mise en œuvre du programme Poste sont l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) pour toutes les questions concernant la régulation du secteur postal et la Poste SA, chargée de mettre en œuvre le déploiement des services postaux et financiers.

Préalablement au déploiement du réseau, il convient de recenser les équipements existants, d'en évaluer le coût et de faire des propositions de déploiement du réseau existant. Par ailleurs, une actualisation du cadre réglementaire et juridique du secteur postal est nécessaire.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Normalisation et Régulation

Cette action permet :

- De doter le secteur postal d'un cadre légal, adapté en amélioration continue, propice à l'exercice des activités novatrices tel que le courrier hybride à travers la réalisation d'études de marche sectorielles qui puissent répondre aux besoins des clients et acteurs ;
- De renforcer la capacité des opérateurs à mettre en œuvre et à gérer le service universel.

Cette action est réalisée par la direction de la réglementation et la direction des organismes et sociétés.

La direction de la réglementation est chargée notamment :

- De veiller au respect de la réglementation, des procédures et des normes de travail ;
- d'élaborer et de mettre à la disposition du secteur une réglementation appropriée ;
- De proposer des mesures visant à améliorer la réglementation nationale du secteur ;
- De Suivre La Gestion Des Contentieux.

Les 3 services de la direction de la réglementation sont :

- Le service juridique ;
- Le service de la réglementation du secteur postal ;
- Le service des relations avec les organismes de régulation.

La Direction Des Organismes Et Des Sociétés Est Notamment Chargée D'assurer La Coordination Des Activités Des Organismes Et Etablissements Relevant Des Services Du Ministère. Elle Est Composée :

- Du service des relations avec les organismes et sociétés ;
- Du service de suivi de l'opérateur principal ;
- Du service des relations avec les autres opérateurs.

Le responsable du Budget opérationnel de programme "normalisation et régulation" est : Monsieur **DIEUDONNENZIGOU MAVOUROULOU**

Le responsable de l'unité opérationnelle "réglementation" est Monsieur : PHILIPPE BOUDZANGA MAVIAMBA
Le responsable de l'unité opérationnelle "régulation" est Monsieur : EUGENE REMBENDAMBIA
Le responsable de l'unité opérationnelle "relation opérateurs" est Monsieur : EMILE ANDOUNG EBOME

ACTION N° 2 : Développement des services postaux

L'action développement des services postaux entend :

- Introduire les technologies de l'information et de la communication (tic) dans l'exploitation des bureaux de poste et de développer leur présence sur le territoire national, notamment en zone rurale.
- moderniser et diversifier les produits et les services postaux ;
- Stimuler la croissance du marché avec l'introduction des nouvelles technologies ;
- Favoriser le développement des produits et services physiques ;
- Electroniques et financiers innovants ;
- Améliorer la qualité du service, la fiabilité et l'efficacité des réseaux postaux ;
- Accroître la coopération sous régionale et internationale ;
- Partager l'expertise et l'information afin de favoriser la coopération entre partenaires.

Cette action est portée par la direction de la poste et la direction des organismes et sociétés.

La Direction de la Poste est notamment chargée :

- D'élaborer et de mettre à la disposition du secteur une réglementation appropriée ;
- De s'assurer de l'application de cette réglementation, sous réserve des compétences de l'Autorité de Régulation de la Poste ;
- De proposer et de conduire la réforme postale au plan national ;
- De veiller à l'application des recommandations des organisations et organismes régionaux et internationaux.

La Direction de la Poste comporte les services :

- Des activités postales
- Des relations avec L'Autorité De Régulation ;
- Des relations avec les opérateurs.

La Direction des organismes et des sociétés est notamment chargée d'assurer la coordination des activités des organismes et établissements relevant des services du ministère. Elle est composée :

- Du Service des Relations avec les Organismes et des Sociétés ;
- Du service de suivi de l'opérateur principal ;
- Du service des relations avec les autres opérateurs.

Le responsable du budget opérationnelle de programme développement des services postaux est Madame **Florence MVOU**

Le responsable de l'unité opérationnelle Activités Postales est Monsieur : **Maurice GUIPOUBOU** ;

Le responsable de l'unité opérationnelle Relations Internationale est Monsieur : **Jean Hilaire MVE ONDO**

Le secteur postal au Gabon est depuis quelques années un secteur en mutation comme en témoignent les éléments suivants :

- Le début de libéralisation du secteur et le choix de l'état de mettre en place une Autorité de Régulation de ce secteur (ARCEP) ;
- l'existence de quelques opérateurs privés organisés mais la prédominance encore écrasante des acteurs informels ;
- l'essor des NTIC qui rendent techniquement possible l'émergence des services financiers ;
- la liquidation de Gabon poste et la création d'un nouvel opérateur principal, la poste sa ;
- l'incertitude sur l'évolution du marché du courrier compte tenu du développement accéléré de la téléphonie mobile et d'internet.

Dans ce contexte mouvant, les attentes des usagers / clients et les priorités actuelles de l'Etat vis-à-vis du secteur postal apparaissent cependant relativement claires :

- Un acheminement des courriers et envois postaux dans les délais fixés par l'union postale universelle (UPU) et en toute sécurité ;
- le développement de l'accès des clients aux services financiers au travers du réseau postal (transfert d'argent, compte bancaire, compte d'épargne, microcrédits) ;
- l'amélioration de l'information en direction des opérateurs actuels ou potentiels sur les règles de fonctionnement du secteur et les possibilités d'activités qu'il offre ;
- l'extension et l'adaptation du réseau des bureaux de poste.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics et de l'opérateur principal dans le champ du programme :

- un engagement politique fort en faveur du service postal, exprime au plus haut niveau de l'état ;
- la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel ;
- un réseau de bureaux de poste présent sur une bonne partie du territoire ;
- un système de boîtes postales opérationnel dans les bureaux de poste ;
- la restauration de la confiance en l'opérateur principal, avec la création de la poste sa ;
- un effort de communication de l'opérateur principal vis-à-vis des usagers (journées portes ouvertes).

Reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- un système d'information sur programme très limité ;
- un cadre normatif qui demande à être adapté dans un contexte d'évolution rapide du secteur ;
- une gouvernance insuffisante du secteur (planification stratégique et opérationnelle, répartition des rôles administration / ARCEP, tutelle sur les opérateurs) ;
- des efforts de modernisation indispensables mais qui tardent à venir (centre de tri, flotte de véhicules, informatisation des bureaux de poste, boîtes aux lettres à domicile...) ;
- un réseau postal à redéfinir et actualiser ;
- une culture client et du développement commercial encore embryonnaire ;
- insuffisance d'actions dynamiques pour attirer de nouveaux opérateurs sur le marché.

ENJEUX

- Permettre à chaque client d'accéder à un service universel de qualité ;
- Mettre à la disposition des clients un réseau tridimensionnel (physique, électronique et financier) ;
- Faire du service public des postes un instrument efficace d'aménagement du territoire.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en place un cadre juridique vecteur de la modernisation du secteur postal.

OBJECTIF N°2 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accessibilité des usagers au réseau postal ainsi que l'offre de services de La Poste.

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu tout au long de la période 2014-2017 à améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux.

OBJECTIF N°4 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré les conditions de traitement et de délivrance des demandes de licences, agréments et autorisations dans le secteur postal.

OBJECTIF N°5 : D'ici à fin 2017, avoir renforcé le contrôle du respect par les opérateurs postaux de leurs obligations.

OBJECTIF N°6 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accueil des usagers / clients dans les bureaux de La Poste

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en place un cadre juridique vecteur de la modernisation du secteur postal.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir actualisé à 100% le code des postes ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir élaboré en 2015, 3 décrets :
 - 1 décret portant sur la sécurité du courrier et normalisation ;
 - 1 décret portant sur l'encadrement des tarifs postaux ;
 - 1 décret portant sur le courrier express.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel n°1** : 30% (Analyse des lois 4 et 6 et analyse du code existant) ;
- **Résultat annuel n°2** : élaboration des 3 moutures des textes.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'actualisation du code des postes	%	ND	ND	100	30	-70	100	ND
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés	texte	ND	ND	3	0	-3	3	ND

Source des données : Direction Générale de la Poste

ND : NON Défini

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel n° 1

1 Actions réalisées

- **Examen du code existant :**
 - analyse et constat des éléments à actualiser ;
 - extirper de l'ancien code les éléments concernant les Télécommunications ;
 - prendre en compte dans l'organisation l'évolution du marché postal.
- **Toilettage des lois 4 et 6 du 27 juin 2001 :**
 - identification des insuffisances et des faiblesses ;
 - engagement pour l'achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante à BS Gabon ordonnancé le : 15/12/2015 pour l'ordinateur, ordonnancé le : 19/06/2015 pour l'imprimante, livrés le 15/01/2016 ;
- **Constitution d'un comité de lecture.**

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Rétention de l'information par l'ARCEP et Poste SA ;
- Indisponibilité des contributeurs de l'ARCEP et Poste SA malgré les relances effectuées ;
- Acquisition tardive des ordinateurs.

Résultat annuel n° 2

1 Actions réalisées

- ébauche du projet du décret portant sur la sécurité du courrier et normalisation ;
- ébauche du projet du décret portant sur l'encadrement des tarifs postaux ;
- ébauche du projet du décret portant sur le courrier express ;
- relecture des ébauches par le comité de lecture ;
- ébauche du projet du décret portant sur le courrier express.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Absence d'un cadre de travail adapté ;
- Acquisition tardive des ordinateurs.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir élaboré 100% du schéma directeur du réseau postal ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir mis en fonctionnement 6 nouveaux bureaux de postes dont 4 à Libreville et 2 à Port- Gentil ;
- **Résultat annuel attendu 3** : parvenir à installer 5 points de collecte du courrier en zone rurale ;
- **Résultat annuel attendu 4** : parvenir à installer 1500 boîtes aux lettres en zone rurale ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir mis en place une nouvelle prestation dans le domaine financier.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel n°1** : méthodologie d'élaboration du schéma directeur définie (30% du projet) ;
 - élaboration des termes de référence du schéma directeur ;
 - élaboration d'une programmation des missions de terrain dans les 9 provinces ;
 - Identification sur pièce des bureaux existants ;
 - identification sur pièce des sites d'implantation des nouveaux bureaux.
- **Résultat annuel n°2** : identification sur pièce des sites d'implantation des nouveaux bureaux.
- **Résultat annuel n°3** : identification sur pièce des sites d'implantation de 5 points de collecte du courrier en zone rurale.
- **Résultat annuel n°4** : identification sur pièce des sites d'implantation de 1500 boîtes aux lettres en zone rurale.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la démarche d'élaboration du SDRP	%	ND	ND	100	30	-70	50	ND
Nombre de nouveaux bureaux mis en fonctionnement	bureau	ND	ND	6	ND	ND	6	ND
Nombre de points de collecte installés en zone rurale	Point de collecte	ND	ND	5	ND	ND	5	ND
Nombre de boîtes aux lettres installées en zone rurale	Boîte aux lettres	ND	1500	1500	ND	ND	1500	5000

Source des données : Direction Générale de la Poste, Poste SA

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel n°1

1 Actions réalisées

- mise en place d'un comité de pilotage et une équipe projet (Administration, ARCEP 5% du projet) ;
- définition et partage des finalités et contenu cible du schéma directeur (8% du projet) ;
- élaboration de la démarche et de la méthodologie de l'étude (17% du projet).

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non effectivité des missions de terrain ;
- Difficultés d'obtenir des données de la Poste SA

Résultats annuels n°2 ; 3 ; 4.

1 Actions réalisées :

- identification sur pièce des sites d'implantation des nouveaux bureaux ;
- identification sur pièce des sites d'implantation de 5 points de collecte du courrier en zone rurale ;
- identification sur pièce des sites d'implantation de 1500 boîtes aux lettres en zone rurale.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu tout au long de la période 2014-2017 à améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Le taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux imports et domestiques est 90 %
- **Résultat annuel attendu 2** : le taux de respect du délai de collecte des envois exports et domestiques est 85 %
- **Résultat annuel attendu 3** : le taux de respect du délai d'expédition des envois exports et domestiques est 85 %
- **Résultat annuel attendu 4** : le pourcentage d'envois postaux imports et domestiques non parvenus à destination est inférieur ou égal à 5 %
- **Résultat annuel attendu 5** : le pourcentage d'envois postaux imports et domestiques parvenus endommagés ou spoliés est inférieur ou égal à 5 %

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel attendu 1** : non défini
- **Résultat annuel attendu 2** : non défini
- **Résultat annuel attendu 3** : non défini
- **Résultat annuel attendu 4** : non défini
- **Résultat annuel attendu 5** : non défini

Les résultats escomptés n'ont pas été atteints par manque de subvention. Mais malgré le non versement de cette subvention, la Poste SA a maintenu le niveau de ses activités par rapport aux années antérieures grâce à ses ressources propres.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux imports et domestiques (J+5)	%	70	ND	90	ND	ND	90	90
Taux de respect du délai de collecte des envois exports et domestiques (J+5)	%	80	ND	85	ND	ND	90	90
Taux de respect du délai d'expédition des envois exports et domestiques (J+5)	%	80	ND	85	ND	ND	90	90
% d'envois postaux imports et domestiques non parvenus à destination	%	5	ND	5	ND	ND	5	5
% d'envois postaux imports et domestiques parvenus endommagés ou spoliés	%	10	ND	5	ND	ND	ND	3

Source des données : Poste SA

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels n°1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 :

Les résultats escomptés n'ont pas été atteints par manque de subvention.

La Poste S.A ne s'est pas mobilisée pour atteindre les résultats attendus faute de versement par l'Etat de la subvention annuelle contractuelle. Mais malgré le non versement de cette subvention, la Poste SA a maintenu le niveau de ses activités par rapport aux années antérieures grâce à ses ressources propres.

1 Actions réalisées

- Aucune

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non versement de la subvention à la Poste S.A.

OBJECTIF N°4 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré les conditions de traitement et de délivrance des demandes de licences, agréments et autorisations dans le secteur postal.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 100 % des demandes sont traitées dans les délais légaux (ARCEP).

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel n°1** : 30% des demandes traitées dans les délais légaux.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des demandes traitées dans les délais légaux	%	30	40	100	30	-70	100	ND

Source des données : ARCEP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel n°1

1 Actions réalisées :

- prise de contact avec l'ARCEP ;
- constitution d'un groupe de travail mixte (ARCEP/Administration) ;
- partage de la méthodologie de travail ;
- identification des articles (68, 69, 70,71et 73) de la loi n°6 susceptibles d'améliorer les délais de traitement et de délivrance des demandes de licences, agréments et autorisations dans le secteur postal.
Le résultat atteint reflète le niveau de contribution de la Direction de la poste 30 % du plan d'action réalisé avec la Poste SA.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Absence des statistiques ;
- Absence de dialogue de gestion entre l'ARCEP et le programme ;
- Pas d'analyse des textes et procédures en vigueur avec l'ARCEP ;
- Pas d'écoute des opérateurs ;
- Pas d'actualisation des textes et procédures avec l'ARCEP.

L'écart représente l'apport attendu de l'ARCEP 70 % manquants du plan d'action.

OBJECTIF N°5 : D'ici à fin 2017, avoir renforcé le contrôle du respect par les opérateurs postaux de leurs obligations.**Niveau de réalisation des résultats annuels****Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel attendu** : une mission de contrôle est réalisée à la Poste SA, DHL, SAGA Express, EMS, UPS (ARCEP)

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 : aucune mission de contrôle réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle réalisées	Mission de contrôle	2	2	5	ND	ND	5	ND

Source des données : ARCEP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :**Résultat annuel n°1****1. Actions réalisées**

- Deux séances de travail avec l'ARCEP pour arrêter un chronogramme de contrôle auprès des opérateurs.

2. Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Absence de dialogue de gestion entre l'ARCEP et le programme ;
- Absence d'information venant de l'ARCEP ;
- Manque d'informations sur les activités menées à savoir les missions de contrôle à réaliser à La Poste ;
- chez DHL, à la SAGA Express, à l'EMS, à l'UPS.

OBJECTIF N°6 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accueil des usagers / clients dans les bureaux de La Poste

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de bureaux de poste aux normes pour l'accueil des usagers	Bureau de poste	ND	3	ND	ND	ND	ND	ND

Source des données : La Poste SA

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu** : X bureaux de poste sont aux normes pour l'accueil des usagers.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :**Résultat annuel n°1****1 Actions réalisées**

- Aucune action particulière

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Pas de cible précise déterminée pour cet objectif
- Pas d'évaluation des bureaux aux normes venant de la Poste S.A.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
10.430.1	Normalisation et Régulation	5 361 664	4 224 721	- 1 136 943	5 361 664	4 224 721	- 1 136 943
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	5 361 664	4 224 721	- 1 136 943	5 361 664	4 224 721	- 1 136 943
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.430.2	Développement des Services Postaux	1 667 141 758	86 564 241	- 1 580 577 517	1 667 141 758	86 564 241	- 1 580 577 517
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	12 912 000	13 611 000	699 000	12 912 000	13 611 000	699 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	24 414 368	20 391 541	-4 022 827	24 414 368	20 391 541	- 4 022 827
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 629 815 390	52 561 700	- 1 577 253 690	1 629 815 390	52 561 700	- 1 577 253 690
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.430	Poste	1 672 503 422	90 788 962	- 1 581 714 460	1 672 503 422	90 788 962	- 1 581 714 460
	<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-	-	-
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	12 912 000	13 611 000	699 000	12 912 000	13 611 000	699 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	29 776 032	24 616 262	- 5 159 770	29 776 032	24 616 262	- 5 159 770
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 629 815 390	52 561 700	- 1 577 253 690	1 629 815 390	52 561 700	- 1 577 253 690
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Ce tableau retrace l'exécution des crédits par action et par titre. Le programme Poste a deux (2) actions.

Action Normalisation et régulation : Au sein de cette action les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2015 s'élèvent à **5 361 664 FCFA**, ce montant représente les crédits du titre 3. Le montant exécuté est de **4 224 721 FCFA** pour un taux d'exécution de 78,79%. L'écart global constaté sur cette action est de **1 136 943 FCFA**.

Au niveau du titre 3, une réserve obligatoire de 5% a été prélevée soit un montant net de réserve de **5 093 581 FCFA** sur lequel le taux net d'exécution a été calculé à hauteur de **82,94%**.

- L'écart constaté de **1 136 943 FCFA** sur le titre 3 pour l'action 1 correspond à la réserve obligatoire de **268 083 FCFA** et des crédits non engagés de **868 860 FCFA**.

L'action Développement des services Postaux

Le montant alloué à cette action est de **1 667 141 758 FCFA** en AE et CP, exécuté à hauteur de **86 564 241 FCFA** avec un taux global d'exécution de **5,19%**.

Dans le titre 2 le montant inscrit dans la LFR 2015 est de **12 912 000 FCFA**, le montant exécuté est de **13 611 000 FCFA**. Ce titre est géré en gestion centralisée par la DGBFiP. L'écart de **699 000 FCFA** vient en augmentation de ce titre.

Le montant du titre 3 s'élève à **24 414 368 FCFA**, une réserve obligatoire de 5% a été prélevée à un montant de **1 220 718 FCFA** donnant un montant net de réserve à **23 193 650 FCFA**.

Le montant exécuté de ce titre est de **20 391 541 FCFA** soit un taux net d'exécution de **87,91%**.

- L'écart constaté de **4 022 827 FCFA** sur le titre 3 pour l'action 2 se justifie par le prélèvement de la réserve obligatoire de **1 220 718 FCFA** et de crédits non engagés **2 802 109 FCFA**.

Les dépenses du titre 4 en 2015 étaient de **1 629 815 390 FCFA** avec une réserve obligatoire de 10% soit **162 981 539 FCFA**, donnant un montant net de réserve de **1 466 833 851 FCFA**. Le montant exécuté s'élève à **52 561 700 FCFA**. Le taux d'exécution net de réserve est de **3,58%**.

- L'écart constaté de **1 577 253 690 FCFA** au niveau du titre 4, ne concerne que l'action n°2, Il est constitué de la réserve obligatoire de **162 981 539 FCFA** et de la subvention qui devrait être allouée à l'opérateur Poste S.A pour un montant de **1 414 272 151 FCFA**. Ce montant n'a pas été mis à disposition par la DGBFiP pour des raisons que nous ignorons.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
10.430	Poste	1 672 503 422	- 1 582 413 460	699 000	90 788 962
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	12 912 000	-	699 000	13 611 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	29 776 032	- 5 159 770	-	24 616 262
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 629 815 390	- 1 577 253 690	-	52 561 700
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Plusieurs mouvements ont été effectués au bénéfice du programme **699 000 FCFA** contre **1 582 413 460 FCFA** sortis du programme, soit une variation de **1 581 714 460 FCFA**.

Ces mouvements se traduisent comme suit :

Au niveau du titre 2 : **699 000 FCFA** reçus pour la prise en charge de la masse salariale au niveau de la MONP.

Titre 3 : Les mouvements observés relèvent des opérations de clôture de l'exercice 2015.

Titre 4 : les mouvements effectués sont des opérations de clôture de l'exercice 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie			0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	ND	ND	43	0	0	0	43
Permanents	ND	ND	43	0	0	0	43
Non permanents	ND	ND	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	ND	ND	76	0	0	0	76
Permanents	ND	ND		0	0	0	0
Non permanents	ND	ND	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	ND	ND	3	0	0		3
Permanents	ND	ND	0	0	0	0	0
Non permanents	ND	ND	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	ND	ND	122	0	0	0	122
Main d'œuvre non permanente	ND	ND	8	0	0	0	8
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	ND	ND	130	0	0	0	130

ND : non défini

Explication des évolutions : aucun mouvement du personnel n'a été constaté durant l'exercice 2015 et l'effectif est resté stable.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : POSTE SA

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	ND	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	ND	760	0
Total pour l'opérateur	ND	ND	760	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	ND		
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	ND	760	0
Total pour l'opérateur	ND	ND	760	0
Total pour le programme	ND	ND	130	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs propres de l'opérateur rémunérés par lui sont restés stables en 2015 (**760 agents**) comme les effectifs du Programme (**130 agents**).

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	12 912 000	12 912 000	13 611 000	13 611 000	699 000	699 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2 consommés	12 912 000	12 912 000	13 611 000	13 611 000	699 000	699 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le montant inscrit dans le tableau ci-dessus concerne exclusivement les huit (8) agents de la main -d'œuvre non permanente qui sont payés par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

Un montant de **13 611 000 FCFA** a été exécuté en 2015, l'écart constaté de **669 000 FCFA** sous-entend une augmentation des effectifs au sein du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
10 430 1 Normalisation et Régulation	5 361 664	5 361 664	4 224 721	4 224 721	-1 136 943	-1 136 943
Activités juridiques et réglementaires	5 361 664	5 361 664	4 224 721	4 224 721	-1 136 943	-1 136 943
Opération individualisée X	0	0	0	0	0	0
10 430 2 Développement des services postaux	24 414 368	24 414 368	20 391 541	20 391 541	-4 022 827	-4 022 827
Activités de pilotage, de coordination et de suivi de la réforme du secteur postal	13 414 368	13 414 368	10 950 301	10 950 301	-2 464 067	-2 464 067
Activités Postales	5 500 000	5 500 000	4 500 000	4 500 000	-1 000 000	-1 000 000
Activités des organismes et établissements sous tutelles	5 500 000	5 500 000	4 941 240	4 941 240	-558 760	-558 760
Journée Mondiale de la Poste	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 3 consommés	29 776 032	29 776 032	24 616 262	24 616 262	-5 159 770	-5 159 770

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Durant l'exercice 2015, il n'y a pas eu d'opérations individualisées.

L'écart constaté sur le titre 3 entre les crédits prévus dans la LFR de **29 776 032 FCFA** et les crédits exécutés (**24 616 262 FCFA**) d'un montant de **5 159 770 FCFA** relèvent des deux (2) actions du programme. Cet écart, est constitué de la réserve obligatoire de **1 488 802 FCFA** et des crédits non engagés d'un montant de **3 670 968 FCFA** essentiellement pour cause d'engagement trop tardif de dossiers de dépense.

S'agissant de l'utilisation des crédits pour l'atteinte des objectifs des actions suivantes ont été menées:

- **objectif n°1** : l'achat d'une imprimante, d'un ordinateur, d'un rétroprojecteur, des encres, de la papeterie etc. pour un montant de **4 224 721 FCFA**.

- Ces dépenses sont liées à l'activité juridique et réglementaire rattachée à l'UO1-Réglementation qui se rapporte à l'objectif n°1 du PAP 2015 du programme. Dépense exécuté dans l'action N°1.
- **objectif n°2** : l'achat de 5 ordinateurs, 2 imprimantes, 2 splits, la papeterie, des consommables informatiques, 4 bureaux + fauteuils et chaises, fournitures de bureaux, carburant etc. pour un montant global de **20 3591 541 FCFA**.
- Quatre (4) activités sont rattachées à cet **objectif n°2** : activités de pilotage, de coordination et de suivi de la réforme du secteur postal, activités Postales, activités des organismes et établissements sous tutelles et d'une activité individualisée Journée Mondiale de la Poste. Ces activités forment l'**UO2** développement des services postaux qui se rapporte à l'action n°2 et dont les crédits ont servi à réaliser l'**objectif n°2** du Projet Annuel de Performance 2015.
- Soit un total des crédits exécutés de **20 391 541 FCFA**. on relève un écart de **4 022 827 FCFA** qui se justifie par la constitution de la réserve obligatoire de **1 488 802 FCFA** et de **2 534 025 FCFA** des crédits non engagés pour retard d'engagement.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
10 430 1 Normalisation et Régulation	-	-	-	-	-	-
Transfert X	-	-	-	-	-	-
10 430 2 Développement des services	1 629 815 390	1 629 815 390	52 561 700	52 561 700	1 577 253 690	1 577 253 690
Cotisations internationales	52 561 700	52 561 700	52 561 700	52 561 700	-	-
Subvention Poste S.A.	1 577 253 690	1 577 253 690	-	-	1 577 253 690	1 577 253 690
Total des crédits de titre 4 consommés	1 629 815 390	1 629 815 390	52 561 700	52 561 700	1 577 253 690	1 577 253 690

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

- Cotisations internationales : 52 561 710 FCFA : effectivement payées à l'Union des Postes Universelles (U.P.U).
- Transfert à l'opérateur Poste SA : de **1 414 272 151 FCFA** : non mis à disposition par la DGBFiP et de la réserve obligatoire de **162 981 539 FCFA**.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas eu d'investissement en 2015.

POSTE S.A.

Présentation de l'opérateur

La Poste SA est une société anonyme régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, et de tous les textes ultérieurs complémentaires et modificatifs.

La Poste SA est L'opérateur principal de l'Etat chargé de l'exécution opérationnelle dans la mise en œuvre du programme Poste pour toutes les questions concernant le déploiement des services postaux et financiers.

Elle a pour mission de fournir à toutes les populations sur le territoire gabonais l'accès à un service postal universel moderne et pérenne, de contribuer au désenclavement des zones rurales, de développer toutes activités se rapportant au service public des Postes, d'assurer la prestation des services financiers postaux, de participer à la collecte de l'épargne et d'octroyer des crédits aux particuliers et à la petite et moyenne entreprise, de concourir à la mise en œuvre de certaines missions spécifiques de l'Etat en matière de défense et de sécurité.

La Poste SA doit saisir toutes les opportunités de nature à favoriser le développement des activités se rattachant à son objet social en vue d'accroître sa capacité d'autofinancement.

Il participe à l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'emploi et de la dépense publics définis en concertation avec l'Etat. La Poste SA est placée sous le contrôle direct de l'Etat, qui en exerce non seulement un contrôle économique et/ou financier mais également une tutelle destinée à orienter les décisions stratégiques et à contrôler la performance globale.

A ce titre, elle bénéficie d'un financement assuré majoritairement par l'Etat, directement sous la forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) 2015 a été signé le
Nous avons tenus plusieurs séances de travail avec l'équipe que nous a confié le PDG de la Poste S.A, deux revues d'objectifs ont été tenues.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	500 000 000	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	328 000 000	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	749 253 680	0
Total de la contribution financière de l'Etat	1 577 253 680	0

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La répartition de la contribution de l'Etat au titre de l'exercice 2015 est conforme au Contrat Annuel de Performance (CAP) passé avec l'opérateur.
Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A par la DGBFiP.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

1 Actions réalisées

Aucune

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif 1/P1.1 : Disposer d'un schéma directeur du réseau postal validé par le Conseil d'Administration de la Poste sa				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer l'accessibilité des usagers au réseau postal				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : taux d'avancement du plan d'élaboration et de validation du SD du réseau de la Poste SA.	0 %	100 %	30%	-70%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 1, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1. Actions réalisées

- Tant que l'étude menée par la tutelle n'était pas arrivée à terme, la Poste S.A ne pouvait pas réaliser d'actions opérationnelles.
- Les 30% correspondent aux actions menées par la Direction Générale de la Poste.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif 2 : mettre en place et opérationnaliser le centre de traitement du courrier hybride				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer l'offre de services de la Poste SA				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : taux d'avancement de l'opérationnalisation du centre de traitement du courrier hybride	2%	100%	2%	-98%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 2, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1 Actions réalisées

- Pré-étude existante et convention signée avec un partenaire technique marocain.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif 3 : améliorer les taux de respect des délais d'acheminement des envois postaux dans les différentes situations				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux intra Libreville (J+1)	84%	90%	0%	-90%
Indicateur : taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux entre Libreville et les capitales provinciales (J+3)	68%	90%	0%	-90%
Indicateur : taux de respect du délai d'acheminement des envois imports de Libreville vers les capitales provinciales (J+3)	68%	90%	0%	-90%
Indicateur : taux de respect du délai d'expédition des envois exports collectés dans les capitales provinciales (J+4)	/	90%	/	-90%
Indicateur : taux de respect du délai d'expédition des envois exports collectés à Libreville (J+1)	/	90%	/	-90%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 3, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1 Actions réalisées

- Aucune

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif 4 : mettre en place et opérationnaliser la plateforme nationale de tracking Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur: taux d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme nationale de tracking	2%	100%	0%	-100%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 4, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1 Actions réalisées

- N'ayant pas pu acquérir la plateforme faute de financement, la Poste S.A. ne pouvait pas l'opérationnaliser.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif 5 : réduire le nombre d'envois postaux non parvenus à leur destinataire Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : nombre d'envois postaux signalés non parvenus à leur destinataire	80	50	0	-50
% d'envois postaux imports et domestiques non parvenus à destination	0.4%	0.2%	0%	-0.2%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 5, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1 Actions réalisées

- Les résultats escomptés n'ont pas été atteints par manque de subvention. Mais malgré le non versement de cette subvention, la Poste SA a maintenu le niveau de ses activités par rapport aux années antérieures grâce à ses ressources propres.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif 6 : réduire le nombre des envois postaux endommagés ou spoliés Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : nombre d'envois postaux signalés parvenus endommagés	27	20	0	-20
Indicateur : % d'envois postaux signalés parvenus endommagés	0.07%	0.03%	0%	-0.03%
Indicateur : nombre d'envois postaux signalés spoliés	5	0	0	0
Indicateur : % d'envois postaux signalés spoliés	0.02%	0%	0%	0%
Indicateur : délai de réponse aux réclamations relatives à des envois signalés (J + 1)	72%	90%	0%	-90%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 6, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1 Actions réalisées

- Les résultats escomptés n'ont pas été atteints par manque de subvention. Mais malgré le non versement de cette subvention, la Poste SA a maintenu le niveau de ses activités par rapport aux années antérieures grâce à ses ressources propres.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la subvention allouée à la Poste S.A. par la DGBFiP.

Objectif7 : augmenter de 43.31 % le montant des recettes de la Poste SA afin de réduire son déficit
 Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur.
 réduire le déficit de la Poste SA

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : montant des recettes générées par les prestations de la Poste SA	12 694 292 583	18 193 049 000	5 690 865 902	12 502 183 098
Indicateur : taux de progression des recettes générées par les prestations de la Poste SA	-19.89%	43.31%	-11,081%	-54,39%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 7, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

1 Actions réalisées

- Aucune action n'a été réalisée dans le sens de l'objectif. Par contre on constate une régression du chiffre d'affaires.

2 Difficultés et imprévus rencontrés durant l'année

- Non mise à disposition de la Poste SA de la subvention.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action 2 / Projet 1	1 577 253 680	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	1 577 253 680	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris (par l'Etat) ? :

1 Actions réalisées

- Aucune dotation n'a été mise à la disposition de la Poste S.A.

Objectif : obtenir pour la Poste SA l'exemption des frais de douane

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : exemption délivrée par le Ministre de l'Economie sur demande du Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste	0 %	100 %	0 %	-100 %

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris (par l'Etat) ? :

L'exemption n'a pas été accordée par le Ministère de l'Economie.

Objectif : contribuer à l'élaboration du schéma directeur du réseau de la Poste SA

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation des actions de l'Etat prévues dans le plan d'élaboration du SD du réseau de la Poste SA	0 %	100 %	30%	-70%
Indicateur 2 : validation du SD du réseau de la Poste SA par l'Etat	0 %	100 %	0%	-100%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris (par l'Etat) ? :

1 Actions réalisées

- Elaboration des termes de référence du schéma directeur.
- Elaboration de la démarche et de la méthodologie de l'étude.
- Elaboration d'une programmation des missions de terrain dans les 9 provinces.
- Identification sur pièce des bureaux existants.
- Identification sur pièce des sites d'implantation des nouveaux bureaux.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste comprend, le cabinet du Ministre, l'Inspection Générale des Services et le Secrétariat Général.

Le Secrétariat Général est composé, d'un Secrétariat général, d'un Secrétariat général adjoint 1, d'un Secrétariat général adjoint 2 et de leur cabinet respectif. Il est également composé de, la Direction Centrale du Personnel, la Direction centrale des systèmes d'information et d'une Direction de la Documentation et des Archives.

La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) est positionnée de par sa nature dans le périmètre des fonctions soutien. Cependant, au regard du nouveau décret 406/PR/MENCP portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste, elle est fonctionnellement rattachée au Cabinet du Ministre. L'INPTIC est l'opérateur principal du programme.

Par ailleurs, bien que créées juridiquement, les autres Directions Centrales, à venir, ne font pas encore partie du Secrétariat Général. Il s'agit de, la Direction Centrale des études et statistiques, la Direction centrale de la Communication, la Direction centrale des affaires juridiques. La Direction Centrale du Personnel encore en activité, n'a plus d'existence juridique.

Le programme Pilotage et Soutien doit être en harmonie avec les programmes Economie Numérique, Communication et Poste afin de garantir, ensemble, la cohérence dans leurs actions. Il comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

Le Responsable du Programme est le **Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste**, à qui sont directement rattachées lesdites Directions.

Outre les activités relevant de la stratégie, du pilotage et du contrôle, le programme recouvre les champs des fonctions suivantes :

- Administration-finances-comptabilité ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Moyens généraux ;
- Documentation-archives ;
- Patrimoine immobilier ;
- Système d'information-informatique-bureautique ;
- Courrier- secrétariat-reprographie ;
- Services intérieurs ;
- Production des données statistiques ;
- Pilotage global des politiques ;
- Juridique-contentieux ;
- Communication.

Le programme comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

L'action n° 1 relative au Pilotage de la stratégie ministérielle comprend le cabinet du ministre et l'inspection Générale des services. Sous l'autorité du Ministre de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste, le Cabinet est chargé :

- de planifier, de suivre et d'évaluer les activités des structures relevant de la compétence du Ministère de l'Economie numérique, de la Communication et de la Poste ;
- d'instruire les affaires qui lui sont soumises en vue de donner les avis et de proposer les solutions possibles ;
- de veiller à l'exécution des décisions, instructions et directives du Ministre.

Il est chargé en outre des relations avec, les Institutions de l'Etat, les autres départements ministériels, les organismes ayant vocations d'information et de communication, les représentations diplomatiques et les organismes internationaux.

La composition du cabinet

Le Cabinet du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste comprend :

- 1 Directeur de Cabinet ;
- 1 Chef de Cabinet ;
- 8 Conseillers ;
- 1 Chef du protocole ;
- 5 Chargés d'études ;
- 4 Chargés de mission ;
- 1 Attaché de presse ;
- 1 Secrétariat Particulier du Ministre (SPM);
- secrétaires de cabinet ;
- 1 secrétaire particulière (DC) ;
- 1 chauffeur particulier du Ministre ;
- 1 chauffeur de Cabinet (coursier)

Le responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) au niveau de l'action N°1 est le Directeur de Cabinet du Ministre.

Le Cabinet comprend en outre L'Inspection Générale des services (I.G.S) et fonctionnellement, la Direction centrale des Affaires Financières.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

La coordination administrative est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général et comprend :

- la Direction Centrale du Personnel (DCP) ;
- La Direction Centrale des Systèmes d'information ;
- la Direction des archives et de la Documentation ;
- Le Service Central du Courrier ;
- Le Service Accueil.

Le Secrétariat Général comprend particulièrement :

- 1 Secrétaire Général ;
- 1 Secrétaire Général adjoint 1 ;
- 1 Secrétaire Général adjoint 2 ;
- 3 Chargés d'études.

Dans le cadre de la gestion traditionnelle des services, le Secrétaire Général gère l'administration du ministère et coordonne l'activité des services.

Dans le cadre de la BOP, le Secrétaire Général est en outre chargé de :

- aller au-devant des RPROG et de leurs équipes de pilotage, c'est-à-dire, de coordonner l'action des RPROG ;
- développer une démarche active d'information, de formation des RPROG et des administrateurs de crédits ;
- apporter de l'appui – conseil et assurer un véritable accompagnement des RPROG
- mettre à la disposition des RPROG les expertises dont ses équipes sont porteuses (budget, dépense, marchés publics, gestion des ressources humaines, immobilier, système d'information et informatique – bureautique, équipements, consommables, ...);
- assurer certaines fonctions auprès des RPROG (assistant du maître d'ouvrage) ou pour le RPROG (maître d'ouvrage délégué, conducteur d'opération, maître d'œuvre travaux) ;

- d'assurer le portage de politiques transverses et assurer ensuite la cohérence transversale des actes de gestion sur programmes dans leur domaine d'expertise.
- présider le Comité ministériel de la BOP

Le secrétariat général a sous sa responsabilité les Directions centrales suivantes qu'il mobilise pour la mise en œuvre des actions :

- La Direction Centrale des Ressources Humaines qui remplace la DCP depuis le 16 Janvier 2013 : 1 Directeur Central, 1 Directeur Central adjoint, 5 services :
 - Service Gestion des Ressources Humaines ;
 - Service Formation et Parcours Professionnels ;
 - Service Politiques Sociales et Conditions de Travail ;
 - Services Actes de Gestion du Personnel ;
 - Service Documentation et archives.
- La Direction Centrale des systèmes d'information qui remplace depuis le 16 Janvier 2013, le service de l'informatique de l'ancien décret 305/PR/MCPEN (jamais mis en place) ; 1 Directeur Central, 1 Directeur Central adjoint, 3 services :
 - Service d'Exploitation ;
 - Service Infrastructure et Sécurité ;
 - Service logistique et moyens.
- La Direction Centrale des Archives et de la Documentation (DCAD), qui remplace le Centre de la documentation et des archives depuis le 16 Janvier 2013 ; 1 Directeur Central, 1 Directeur Central adjoint, 3 services :
 - Service Archives ;
 - Service Bibliothèque ;
 - Service Documentation.
- La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) ; La DCAF est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale du Budget. Au ministère, elle fonctionnellement rattachée au Cabinet du Ministre. Cependant, son action étant par nature transversale, elle a de fait une relation fonctionnelle avec l'action n° 2 ; Elle comprend 4 services :
 - Service Financier et Comptable ;
 - Service Budget ;
 - Service Patrimoine ;
 - Services Marchés.

Les responsables de budget opérationnel de programme au niveau de l'action N°2 sont :

- RBOP DCP : Le Directeur Central du Personnel ;
- RBOP SG : Un chargé d'études ;
- RUO DCP : Le chef de service de la gestion des carrières.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'état des lieux réalisé du 8 /11/2012 au 30/01/2013 dans le cadre de la démarche de performance avait permis de mettre en évidence des points forts tels que, l'existence de cadrage dans la plupart des principales fonctions du programme, la consommation des crédits alloués à un taux au-delà de 93% environ sur 2012, l'existence de plan de passation des marchés, etc.

Il avait surtout permis de mettre davantage en lumière beaucoup de points faibles. On notait ainsi au niveau :

- **Du cadre institutionnel** : la caducité de plusieurs dispositions du décret 035 portant organisation du ministère de l'économie numérique, de la communication et de la poste, l'absence de cadrage clair de quelques fonctions (patrimoine immobilier, services intérieurs, moyens généraux) ainsi que, l'existence de chevauchement des textes sur la gestion des ressources humaines (décret 430/PR et décret 035) ;
- **De l'organisation, stratégie et politique** : l'absence, d'organisation complète des services au ministère, de stratégie définie et planifiée, de politique et d'objectifs communiqués et déployés, ainsi que d'indicateurs de gestion ;
- **De la communication** : l'insuffisance de la communication interne et externe ;
- **Du management des ressources financières** : des problèmes de transparence dans la passation des marchés ; du non-respect du calendrier budgétaire ; l'absence de partage d'information dans le cadre des demandes de crédits ;
- **Du pilotage de la mise en œuvre** : l'absence de tableau de bord ou tout autre outil de suivi d'activités et d'aide à la décision ; l'absence de statistiques dans l'ensemble du ministère et autres équipements informatiques dédiés à cet effet (collecte et traitement de l'information) ;
- **De la mise à disposition des infrastructures** : des problèmes d'efficacité dans le management des ressources au niveau du ministère (environ 30% seulement de l'effectif produit réellement) ; pas de connexion aux serveurs de la fonction publique et de la solde ;
- **Une répartition inégale des effectifs au ministère** : il y a plus de personnes dans le programme soutien qu'il y en a dans l'ensemble des trois autres programmes cœur de métiers (64% de l'effectif réellement productif contre 36%) ;
- **Des achats** : pas d'optimisation des achats, (pas de volonté de la part des administrateurs de crédits, de rechercher à réaliser des économies) ; non prise en compte des aspects maintenances dans les achats (entretiens, réparations, fourniture des pièces détachées, plus largement, tout le service après-vente....) ;
- **Du management des processus** : Absence de communication des processus métiers et processus supports (cas des RH) ; fournir les méthodes (guide de procédures, guides pratiques de mise en œuvre, référentiels,... fournir les retours d'expérience, documents de capitalisation de bonnes pratiques) ;
- **Des outils opérationnels** : fournir la formation pour permettre aux équipes opérationnelles de mettre en œuvre le programme avec efficacité et efficacité (procédures, instructions, formulaires) ;
- **Des responsabilités et autorités** : au niveau des postes de travail, les responsabilités ne sont pas toujours définies. Pas de fiche de poste ; Il en est de même pour certaines fonctions qui ne sont pas expressément attribuées.
- **De la mesure des activités** : pas de mesure d'activités, pas d'indicateurs au niveau des services, etc. ;
- **De l'analyse de données** : pas de base de données ; pas d'outil de remontée automatique d'information ; pas de production de données statistiques au ministère.

Depuis la mise en œuvre des PAP 2014, certains points sont en évolution, d'autres le sont moins.

Parmi les points en évolution, on note ainsi, de manière non exhaustive, le cadre institutionnel avec la mise en place du décret 406/PR/MENCP/ qui supprime, par exemple, le chevauchement des dispositions sur la gestion des ressources humaines entre la DCP et les Directions Générales. Ce texte crée tout de même une confusion sur le rattachement fonctionnel de la DCAF au Cabinet du Ministre.

Il en est ainsi également de l'organisation des activités du ministère, de la définition des stratégies et des politiques, qui trouvent à travers les PAP et plus largement de la mise en place de la BOP, un levier important pour l'amélioration progressive du fonctionnement du ministère (objectifs et mesure des activités : performance).

Une autre évolution, encore embryonnaire, consiste déjà en la mise en place de quelques outils de pilotage tels que le tableau de bord, les revues d'objectifs, etc.)

Il reste bien entendu, en tout point de vue, à passer réellement à l'œuvre, en s'appuyant sur les formations à identifier et à mettre rapidement en œuvre, en s'appuyant également sur la mise à disposition des ressources (infrastructurelles, organisationnelles, financières, etc..) nécessaires à la montée en charge des services et au fait de disposer de suffisamment d'expertise pour à assurer les missions de support assignées au programme soutien.

La volonté de l'état de régler ces problèmes est exprimée. Toutes les actions se rapportant à la BOP, la Réforme de l'Etat, le PSGE, la multiplication des textes, etc..., sont des preuves que les choses bougent. Il est vrai que les attentes des citoyens sont nombreuses et justifiées.

La mise en place de la DCSI nouvelle Direction centrale des Systèmes d'information, produira très rapidement des résultats, à condition qu'elle soit effectivement et pleinement mise en place, car les enjeux sont importants et énormes.

ENJEUX

- Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

Pour réussir la mise en œuvre des politiques relatives aux enjeux ci-après, il conviendrait de :

1°/ Pour l'enjeu « Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère » :

- Mettre les textes organiques du ministère en cohérence avec le Bop ;
- Mettre en place et faire fonctionner le système de pilotage (fixation d'objectifs, rendre compte, suivi, contrôle, évaluation) du secrétariat général et développer les relations managériales ;
- Mettre en place les méthodes (définir les référentiels, rédiger les procédures) ;
- Rendre efficace la circulation de l'information entre les différentes composantes de l'administration du ministère ;
- Développer une relation, un travail étroit entre le cabinet et le secrétariat général ;
- Renforcer, améliorer les pratiques managériales et un programme de travail du comité de direction de l'administration du ministère.

2°/ Pour l'enjeu « Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère » :

- S'approprier et porter les politiques «soutiens» transverses ;
- Mieux définir les besoins en support de l'administration ;
- Mieux définir les objectifs des fonctions supports ;
- Renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;
- Acquérir les équipements de production pour chaque fonction soutien ;
- Mieux définir les modes de travail des fonctions support avec les entités chargées de politique ;
- Développer le management de la performance dans les fonctions supports (rendre compte, suivi, contrôle, évaluation, amélioration continue).

3°/ « Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien » :

- Organiser et cadrer l'ensemble des fonctions ;
- Assurer une implantation convenable de chaque fonction (local) ;
- Recruter des spécialistes dans chaque fonction ;
- Mettre à niveau les autres personnels (formations) ;
- Rédaction des termes de références pour la modernisation de chaque fonction ;
- Moderniser les outils (système d'information, équipements, méthodes) de chaque fonction.

De manière plus synthétique, on peut regrouper ces leviers en 9 points :

- Garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration ;
- Elaborer et garantir l'application des procédures les plus adaptées ;
- Disposer d'un système de communication interne et externe performant ;
- Développer la collaboration et le travail transversal des fonctions soutien ;
- Renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;
- Définir et mettre en œuvre des politiques transverses ;
- Etre porteur de la montée en compétences des services.

OBJECTIF N°1 : Organiser la fonction communication interne et externe et disposer d'un système performant.

OBJECTIF N°2 : Élaborer et garantir l'application des procédures adaptées aux besoins.

OBJECTIF N°3 : Disposer et animer un système de pilotage de l'administration.

OBJECTIF N°4 : Développer la transversalité et la collaboration des fonctions Soutien.

OBJECTIF N°5 : Porter la montée en puissance des services.

OBJECTIF N°6 : Renforcer l'expertise et la capacité de conseil des fonctions soutien.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Organiser la fonction communication interne et externe et disposer d'un système performant.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu N°1** : avoir élaboré 25% de la politique de communication interne ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : avoir élaboré 20% des procédures de mise en œuvre ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : avoir réalisé 1 action de communication interne.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 36% de la définition de la politique de communication interne à mettre en œuvre ;
- **Résultat annuel N°2** : aucune procédure de mise en œuvre de la politique de communication interne ;
- **Résultat annuel N°3** : aucune action de communication interne réalisée en 2015.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration d'une politique de communication interne (1)	%	ND	ND	25	36	+ 11	70	100 (2017)
Taux d'avancement de l'élaboration des procédures de mise en œuvre (2)	%	ND	ND	20	0	- 20	60	100 (2017)
Nombre d'actions spécifiques de communication interne réalisées en 2015 (3)	Nombre	ND	ND	1	0	- 1	8	ND

Source des données : DCP - origine : tous les services et administrations du Ministère
 - mode de collecte : Entretiens, enquêtes, études, rapports d'activités

ND : NON Défini

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat atteint en 2015 pour cet objectif a été la définition de la politique de communication à mettre en œuvre rendue possible par la réalisation des actions suivantes :

- la mise au point effective de la politique de communication interne actuelle et sur les vecteurs de communication et le recueil des besoins en matière de communication interne ;
- la synthèse de l'ensemble des informations collectées ;
- l'analyse des informations recueillies avec le Secrétaire Général ;
- la définition des nouvelles exigences de l'administration en matière de communication interne;
- la rédaction de la politique de communication.

Toutefois aucune procédure de mise en œuvre de cette politique de communication interne n'a déjà été élaborée et aucune action de communication n'a été conduite en 2015.

La réalisation de l'action par le chef de file n'a pas souffert de grosses difficultés. Toutefois, on peut quand même relever des manquements liés à l'absence de méthodologie dans la conduite de projet (le temps accordé aux actions pourtant planifiées est insuffisant, les actions ne sont pas totalement terminées et les livrables, pas toujours restitués à échéance et sur des supports probants), ainsi qu'un manque de savoir faire dans le domaine de la communication interne. On peut également retenir des difficultés en matière de principes régissant la nouvelle gouvernance dans le secteur public et qui auraient permis de mieux comprendre et définir les nouvelles exigences de l'administration en matière de communication interne. Par contre, des facteurs favorables tels que la volonté et la disponibilité du chef de file ont permis de dépasser le résultat annuel prévu.

La non mise à disposition d'un ordinateur portable, pour pouvoir travailler y compris en dehors des heures de travail, la multiplicité des tâches assignées au chef de file et aux contributeurs en marge de ce projet, le manque de savoir-faire dans le domaine de rédaction des procédures, apparaissent comme les raisons n'ayant pas permis de réaliser dans les délais prévus l'élaboration des procédures de mise en œuvre de la communication telle que prévue.

Il était prévu de réaliser une action de communication interne par affichage électronique. Cela nécessitait l'acquisition d'un équipement d'un montant de 10 964 300 francs CFA. Les deux factures correspondant à cette dépense ont été engagées, l'une d'elle d'un montant

de 5 660 300 CFA a été ordonnancée mais pas payée, l'autre, d'un montant de 5 334 000 CFA, n'a pas été ordonnancée pour défaut de livraison de la fourniture correspondante en vue du visa par le contrôleur budgétaire. L'équipement n'a donc pas été installé et l'action n'a donc pas pu être réalisée, le fournisseur n'ayant pas accepté de préfinancer la dépense.

Sur le plan de l'objectif stratégique, il est d'abord clair de constater que le bilan est négatif et que l'objectif pluriannuel n'est pas sur la bonne voie. Cependant, en termes de perspectives, l'objectif pluriannuel ayant été décalé jusqu'en 2018, nous accordons encore deux ans pour corriger le tir. Un nouveau chef de file, qualifié dans le domaine de la communication, est désormais chargé de porter ce projet. Une revue d'objectifs prévue dès la fin du mois de mars 2016, devrait permettre de prendre des décisions pertinentes, cohérentes et courageuses.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Elaborer et garantir l'application des procédures adaptées aux besoins.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu N°1 : avoir réalisé sur les 60% restants 20% de l'état des lieux sur les procédures par fonction soutien opérationnelle ;

Résultat annuel attendu N°2 : avoir formalisé et actualisé 3 procédures pour les trois fonctions soutien opérationnelles.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel attendu N°1** : un état des lieux encore incomplet ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : 0 procédure a été formalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la réalisation de l'état des lieux sur les procédures par fonction soutien opérationnelle (1)	%	ND	40	20	5	- 10	ND	ND
Nombre de procédures formalisées ou actualisées (2)	Nombre	ND	ND	3	0	- 3	18	ND

Source des données : Inspection Générale des services :

- origine : toutes les fonctions soutien rattachées au Secrétariat Général

- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'état des lieux bien engagé en 2014 (réalisation à 40 %), a légèrement progressé en 2015 sans atteindre l'objectif visé de 20% de plus sur 2015. L'action suivante a permis cette avancée :

- Entamer la révision et la formalisation de certaines procédures prioritaires

Un début de formalisation des procédures prioritaires a été réalisé. Le lancement des travaux de la commission de révision des textes du ministère peut être considéré comme étant véritablement la seule nouvelle action à prendre en compte dans l'avancée de 2015. Il est à indiquer cependant que les actions portant sur l'organisation des travaux de révision et de formalisation des procédures, l'analyse et la fixation de la liste des procédures à réviser ou à formaliser, bref, tout le livrable sur l'état des lieux des procédures, n'est ni complet, ni transmis, ni validé depuis 2014. Ce travail restant doit être pris en compte dans le plan d'action 2016.

Le chef de file de l'objectif ne s'est pas vu alloué les moyens de fonctionnement (ordinateur, papeterie, etc.) pour progresser efficacement sur cet objectif. Il n'a pas été clarifié en cours d'année par quel UO devait être financé le plan d'action pour cet objectif (UO Pilotage ou UO Coordination administrative).

Sur le plan stratégique, il convient de constater que le bilan est négatif et que l'objectif pluriannuel n'est pas sur la bonne voie. Cependant, en termes de perspectives, le glissement de la période triennale jusqu'en 2018, nous accordons encore deux ans pour corriger le tir. Cet objectif est désormais porté par une nouvelle équipe.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats annuels attendus)

Résultat annuel N°1 : avoir déployé dans 25% des services de l'administration le cadre managérial formalisé et s'être assuré du fonctionnement effectif de ses dispositifs de base (collecte et transmission des données) ;

Résultat annuel N°2 : avoir favorisé la maîtrise pour 25% des collecteurs, des outils liés aux processus d'élaboration du tableau de bord et des rapports d'activités ;

Résultat annuel N°3 : avoir permis la réalisation de 9 rapports d'activités alimentant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du Ministère.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : le cadre managérial a été élaboré mais non validé et donc non déployé ;
- Résultat annuel N°2** : 0% des collecteurs maîtrisant les outils liés aux processus d'élaboration du tableau de bord et des rapports d'activités ;
- Résultat annuel N°3** : pas de tableau de bord du Ministère donc aucun rapport d'activité transmis pour l'alimenter.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de transmission des données dans les délais pour alimenter l'entrepôt de données (1)	%	ND	ND	25	0	- 25	80	ND
Taux des collecteurs disposant d'une maîtrise technique des outils (2)	%	ND	ND	25	0	- 25	18	ND
Le nombre de rapport d'activités transmis par programme et alimentant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du ministère (3)	Nombre	ND	ND	9	0	-9	4	ND

Source des données : DCP :

- origine : tous les services et administrations du Ministère

- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il existe un cadre managérial mais qui n'a pas été validé. Un projet de tableau de bord existe mais n'a pas non plus été validé. Un projet de rapport type d'activité existe mais n'a pas été validé non plus. Donc le dispositif de collecte des données et de remontée des rapports d'activité n'a pas été mobilisé.

A la lumière des résultats sus-analysés, nous constatons que le bilan est négatif et que l'objectif pluriannuel n'est pas sur la bonne voie. Il y a urgence à produire et à faire valider lesdits documents afin que les relations de travail soient formalisées et que le Ministère dispose d'un cadre de pilotage lui aussi formalisé.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu N°1 : avoir déployé un cadre managérial formalisé spécifique pour les fonctions soutien dans 50% des services et s'être assuré du bon fonctionnement de ces dispositifs ;

Résultat annuel attendu N°2 : avoir identifié et réalisé ensemble (entre fonctions soutien) 1 projet commun au bénéfice d'un ou plusieurs sectoriels ;

- **Résultat annuel attendu N°3** : avoir mis en place 1 tableau de bord propre au Programme Soutien.

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel attendu N°1 : pas de déploiement du cadre managérial spécifique aux fonctions soutien ;

- **Résultat annuel attendu N°2** : aucun projet en commun réalisé ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : 0 tableau de bord produit.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration et du déploiement d'un cadre managérial formalisé spécifique pour les Fonctions Soutien (1)	%	ND	ND	50	0	-50	ND	ND
Taux d'avancement dans la réalisation ensemble de projets identifiés (2)	%	ND	ND	50	0	-50	ND	ND
Nombre de projets menés ensemble (3)	Nombre	ND	ND	1	0	-1	ND	ND
Existence d'un tableau de bord propre au programme soutien (4)	TDB	ND	ND	1	0	-1	ND	ND

Source des données : SG :

- origine : Fonctions soutien ; Sectoriels

- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités ; transmission par internet

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif n'a jamais été véritablement porté par un chef de file stable. Il pose le problème de changement d'habitudes, de mode de fonctionnement et à la non fixation d'une enveloppe de crédits mutualisée pour la réalisation de l'action commune.

Sur le plan stratégique, il est d'abord clair de constater que le bilan est négatif et que l'objectif pluriannuel n'est pas sur la bonne voie. Cependant, en termes de perspectives, l'objectif pluriannuel ayant été décalé jusqu'en 2018, cela nous accorde encore deux ans pour corriger le tir.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Porter la montée en puissance des services.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir élaboré 30% d'une analyse des besoins en formation, en RH et en investissements d'équipements ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir élaboré 20% du plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles de recrutement et de formation ;
- **Résultat annuel N°3** : avoir élaboré 20% d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 15% de l'analyse des besoins en formation, en ressources humaines et en investissements d'équipements réalisés ;
- **Résultat annuel N°2** : pas de plan pluriannuel d'optimisation des RH disponibles, de recrutement et de formation existant ;
- **Résultat annuel N°3** : pas de plan pluriannuel d'investissements en équipements.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration d'une analyse des besoins en formation, en ressources humaines et en investissements d'équipement (1)	%	NC	NC	30	15	-15	ND	ND
Taux d'avancement de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation (2)	%	NC	NC	20	0	-20	ND	ND
Taux d'avancement de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements (3)	%	NC	NC	20	0	-20	ND	ND

Source des données : DCP :

- origine : tous les services et administrations du Ministère
- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans le cadre de cet objectif, seules les actions suivantes ont été réalisées :

- examen avec le bailleur de l'évolution possible du contrat de bail ;
- élaboration de quelques premières fiches métier ;
- engagement de l'étude d'optimisation des surfaces disponibles au niveau des locaux actuels.

La raison est liée au fait que sur cet objectif technique, il a manqué depuis, de vraies compétences tant au niveau du portage que de contributeurs pour le réaliser.

Sur le plan stratégique, le bilan est négatif et l'objectif pluriannuel n'est pas sur la bonne voie. Cependant, en termes de perspectives. Il sera porté sur 2016 par le nouveau DCRH qui a déjà pris à bras le corps un certain nombre d'actions de base.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats annuels attendus

- **Résultat annuel attendu N°1** : avoir disposé 50% d'un état des lieux approfondi des compétences par fonction soutien ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : avoir élaboré 50% d'un plan de formation et de redéploiement ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : avoir réalisé, en 2015, 1 action de formation prioritaire.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel attendu N°1** : pas d'état des lieux approfondi réalisé ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : pas plan de formation réalisé pour développer les expertises au niveau des fonctions soutien ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : aucune action de formation prioritaire réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'établissement de l'état des lieux des compétences au niveau de chaque Fonction Soutien	%	NC	NC	50	0	- 50	ND	ND
Taux d'avancement de l'établissement d'un plan de formation et de redéploiement au niveau de chaque Fonction Soutien	%	NC	NC	50	13	- 37	ND	ND
Nombre d'actions prioritaires de formation réalisées en 2015	Nombre	NC	NC	1	0	-1	ND	ND

Source des données : DCP - origine : Cabinet du Ministre, IGS, SG, DCP, DCAF, DCSI
 -mode de collecte : Entretiens, questionnaires, études, rapports d'activités

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans le cadre de cet objectif, on retient que :

- l'état des lieux n'a pas été réalisé faute de cadrage méthodologique sérieux au départ ;
- le plan de formation s'est résumé à la prise en compte sur une liste des agents pouvant suivre des actions de remise à niveau à l'INPTIC.

Sur les 5 dossiers de dépenses d'un montant total de 17 619 880 FCFA introduits par l'UO Administration Générale pour le financement de formations, seuls 5 203 968 FCFA ont été engagés mais non ordonnancés. Le montant de 12 415 912 FCFA n'a pas été engagé pour des raisons suivantes :

- Une somme de 11 635 912 FCFA relevant des dossiers non visés (problème de NIF de l'INPTIC, et d'AFLESCO pour un montant de 780 000 FCA pour complément d'informations.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
10.437.1	Pilotage de la Stratégie Ministérielle	61 550 700	44 935 752	- 16 614 948	61 550 700	44 935 752	- 16 614 948
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	9 612 000	9 966 000	354 000	9 612 000	9 966 000	354 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	51 938 700	34 969 752	- 16 968 948	51 938 700	34 969 752	- 16 968 948
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.437.2	Coordination Administrative	4 760 456 396	496 890 973	-4 263 565 423	4 760 456 396	496 890 973	- 4 263 565 423
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 413 318 000	223 353 000	- 4 189 965 000	4 413 318 000	223 353 000	- 4 189 965 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	347 138 396	273 537 973	- 73 600 423	347 138 396	273 537 973	- 73 600 423
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
10.437	Pilotage et soutien à la politique de l'économie numérique et de la poste	4 822 007 096	541 826 725	- 4 280 180 371	4 822 007 096	541 826 725	- 4 280 180 371
	<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-	-	-
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 422 930 000	233 319 000	- 4 189 611 000	4 422 930 000	233 319 000	- 4 189 611 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	399 077 096	308 507 725	- 90 569 371	399 077 096	308 507 725	- 90 569 371
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

1° / Pour le titre 2 ; Les crédits alloués en 2015 s'élèvent à **4 422 930 000 FCFA**, les crédits exécutés sont de **233 319 000 FCFA** et concernent les deux (2) actions du programme. Ils constituent la masse salariale de la main d'œuvre non permanente gérée en gestion centralisée par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFiP). L'écart constaté représente la solde permanente des fonctionnaires et des contractuels de l'ensemble du Ministère. Le taux d'exécution est de **5,28%**. L'augmentation observée dans les dépenses de personnel au sein de l'action N°1 relève d'un mouvement entrant d'agents de la main d'œuvre non permanente.

2°/ Pour le titre 3, l'écart de **90 569 371 FCFA** entre les crédits ouverts (**399 077 096 FCFA**) et les crédits exécutés (**308 507 725 FCFA**) s'explique pour une part par la réserve obligatoire d'un montant de **16 953 855 F CFA** et par **73 615 516 F CFA** de crédits non engagés en raison d'une information du 14 octobre indiquant la clôture des engagements puis d'une nouvelle information le 7 novembre 2015 demandant d'engager dans les 48 heures, les dossiers restants dans une situation d'indisponibilité de VECTIS. Le taux d'exécution est calculé sur le montant net de réserve obligatoire (**379 123 241 FCFA**) soit **81,37%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
10.437	Pilotage et soutien à la politique de l'économie numérique et de la poste	4 822 007 096	- 4 280 534 371	354 000	541 826 725
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 422 930 000	- 4 189 965 000	354 000	233 319 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	399 077 096	- 90 569 371	-	308 507 725
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Plusieurs mouvements ont été observés au sein du programme Pilotage et Soutien soit **354 000 FCFA** contre **4 189 965 000 FCFA** sortis du programme donnant une variation nette de **4 280 180 371 FCFA**.

Titre 2 : le programme a reçu un montant de 354 000 FCFA qui ont servi à abonder la masse salariale de la main d'œuvre non permanente (MONP).

Titre 3 : les mouvements observés au sein du programme relèvent des mouvements de clôture de l'exercice 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	18	23	0	0	0	23
Agents de catégorie A	0	245	305	18	0	-18	287
Permanents	0	245	305	18	0	-18	287
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	384	421	11	0	-11	410
Permanents	0	384	421	11	0	-11	410
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	48	56	0	0	0	56
Permanents	0	48	56	0	0	0	56
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente	0	24	30	0	0	0	30
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	719	835	29	0	-29	806

Explication des évolutions :

L'effectif a diminué de 18 agents de catégorie A et de 11 agents de catégorie B. En 2016, il faudra développer les actions de renforcement des compétences des agents en poste pour remplacer les compétences perdues du fait des départs.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	32	32	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	38	38	0
Total pour l'opérateur	ND	70	70	0
Total pour le programme	ND	751	838	- 87

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur sont constants entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ce qui implique qu'il n'y a pas d'évolution.

Il n'est pris en compte pour calcul du total pour le programme que les emplois rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère, soit un effectif de 32 agents aussi bien au 31/12/2014 qu'au 31/12/2015. Ce total du programme est de 751 agents en 2014 et 838 en 2015. L'écart de - 87 agents s'explique par les 81 départs à la retraite et 6 décès.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	4 422 930 000	4 422 930 000	233 319 000	233 319 000	- 4 189 611 000	- 4 189 611 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	130 280 000	130 280 000	130 280 000	130 280 000	-	-
Total des crédits de titre 2 consommés	4 553 210 000	4 553 210 000	363 599 000	363 599 000	- 4 189 611 000	- 4 189 611 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

S'agissant du **titre 2**, les crédits du titre 2 inscrits en 2015 dans le programme regroupent la masse salariale de la main d'œuvre non permanente, la solde permanente des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat du Ministère et la masse salariale des emplois des opérateurs rémunérés par la Solde. Les crédits exécutés ici relèvent de la masse salariale de la Main d'œuvre non permanente. Ce titre est encore géré par le Ministère du Budget et des Comptes Publics.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°1 0.437.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	51 938 700	51 938 700	34 969 752	34 969 752	-16 968 948	- 16 968 948
Activités du Cabinet du Ministre	37 676 717	37 676 717	27 676 717	27 676 717	- 10 000 000	- 10 000 000
Activités de l'Inspection Générale	14 261 983	14 261 983	7 293 035	7 293 035	- 6 968 948	- 6 968 948
Action N°2 10.437.2: Coordination Administrative	347 138 396	347 138 396	273 537 973	273 537 973	- 73 600 423	- 73 600 423
Activités de Pilotage, de Gouvernance et de coordination	52 369 518	52 369 518	30 028 358	30 028 358	-22 341 160	- 22 341 160
Activités de Gestion budgétaires	20 776 500	20 776 500	13 490 000	13 490 000	- 7 286 500	- 7 286 500
Activités de Gestion des ressources humaines et de développement de compétences	11 609 447	11 609 447	10 571 304	10 571 304	- 1 038 143	- 1 038 143
Activités de Gestion des Systèmes d'information	7 695 000	7 695 000	4 016 059	4 016 059	- 3 678 941	- 3 678 941
Activités de Gestion de la doc. et des archives	3 163 568	3 163 568	1 343 886	1 343 886	- 1 819 682	- 1 819 682
Activités de formation et de communication	25 650 205	25 650 205	-	-	- 25 650 205	-25 650 205
Activités de gestion bâtiments	37 957 896	37 957 896	30 553 084	30 553 084	- 7 404 812	- 7 404 812
Activités communication de la politique Gouvernementale	7 927 220	7 927 220	3 546 240	3 546 240	- 4 380 980	- 4 380 980
Opérateur INPTIC	179 989 042	179 989 042	179 989 042	179 989 042	-	-
Total des crédits de titre 3 consommés	399 077 096	399 077 096	308 507 725	308 507 725	-90 569 371	- 90 569 371

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

UO Pilotage :

Pour le titre 3, l'écart d'un montant de **16 968 948 FCFA** entre les crédits prévus de **51 938 700 FCFA** dans la LFR et les crédits

exécutés de **34 969 752 FCFA** s'explique par le montant de la réserve obligatoire de **2 596 935 FCFA**, par un montant de **13 052 013 FCFA** des engagements non ordonnancés faute des retards de livraison n'ayant pas permis de constater le service fait et par un dossier de **1 320 000 FCFA** (autre réception et restauration), rejeté pour complément d'information.

BOP Coordination Administrative : Sur les **347 138 396 FCFA** de crédits ouverts en LFR 2015. Ces crédits englobent ceux de L'UO administration d'un montant de 167 149 354 FCFA et ceux de l'UO opérateur INPTIC de 179 989 042 FCFA. 329 781 476 FCFA ont été mis en place après prélèvement de la réserve obligatoire. 273 537 973 FCFA ont été exécutés soit un taux net d'exécution de 82,95%. dans ce montant exécuté, les crédits exécutés de l'UO administration s'élève à 93 548 931 FCFA soit un taux net d'exécution de 28,37% et les crédits de l'UO opérateur ont été exécutés à 100%. L'écart constaté de 73 600 423 FCFA résulte des crédits de l'UO administration qui s'explique par la constitution de la réserve obligatoire de 17 356 920 FCFA et 56 243 503 FCFA n'ont pas pu être ordonnancés pour les raisons suivantes : 20 dossiers pour un montant de 22 812 420 FCFA n'ont pu être visés dans Vectis un mois avant la clôture, 6 dossiers de formation d'un montant de 17 619 880 FCFA et un ensemble d'autres dossiers pour un montant de 15 811 203 FCFA n'ont pu être ordonnancés pour non fourniture des prestations par certains fournisseurs.

Les crédits exécutés ont servi à des dépenses de fonctionnement courant, en dehors d'une mission de Mme le Secrétaire Général d'un montant de 1 598 800 FCFA, relative à la participation à la conférence Ministérielle Africaine 2015, sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente à Dakar, du 03 au 05 Novembre 2015.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme ne dispose pas de titre 4.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme ne dispose pas de titre 5.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

INSTITUT NATIONAL DE LA POSTE, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (INPTIC)

Présentation de l'opérateur

L'opérateur INPTIC est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste. Rattaché au Programme Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Numérique et de la Poste, il y constitue en réalité un BOP fictif. Sa mission est d'assurer les formations au bénéfice des étudiants, des particuliers et des agents de l'Etat, dans les métiers des Technologies de l'Information et de la Communication et, particulièrement, dans les techniques de commercialisation, les réseaux et télécommunications, l'informatique (génie logiciel et métiers multimédia et Internet) et métiers de l'audiovisuel (Ingénierie audiovisuel et technologie audiovisuelle).

Pour mener à bien cette mission, L'INPTIC dispose de 11 salles de classe d'une capacité moyenne de 30 personnes chacune. Environ 491 étudiants y sont inscrits pour l'année académique 2015/2016. L'INPTIC utilise 83 vacataires pour assurer ses formations. Au cours de la rentrée 2015/2016, une nouvelle filière a été ouverte. Elle concerne la formation dans les métiers du Multimédia et Internet.

Le périmètre du BOP se limite aux seules activités de l'INPTIC décrites ci-dessus.

Ce BOP présente des points forts tels que :

- La satisfaction manifestée des utilisateurs des étudiants formés à l'INPTIC.
- La forte implication et mobilisation du personnel derrière le RBOP dans la gestion des activités de l'INPTIC ;

Mais il existe davantage de points faibles :

- L'insuffisance des salles classe au regard des besoins à satisfaire ;
- L'absence de matériels et équipements appropriés pour les travaux pratiques, d'une part (les TP se font avec devenu quasiment obsolète ;
- Le budget alloué reste non adapté au besoin réel
- Difficulté de disposer dans les délais de la partie de budget allouée.

Enfin, les missions de l'opérateur INPTIC s'effectueront désormais dans le cadre d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) qui, pour l'année 2015/2016, dispose de 10 objectifs à atteindre.

Le RBOP est Monsieur Claude AHAVI, Directeur Général de l'INPTIC.

Travail avec l'opérateur

Le travail avec l'opérateur s'effectue sur la base d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) en cours de signature.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	130 280 000	130 280 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	179 989 042	179 989 042
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	310 269 042	310 269 042

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Les crédits destinés au financement des emplois de l'Opérateur se sont avérés insuffisants. Pour essayer de compenser, l'opérateur déclare qu'il a dû utiliser certains crédits destinés au fonctionnement.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : XXX Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : XXX				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de formations réalisées en faveur des ex agents de Gabon Télécom	0	2	0	- 2
Indicateur 2: Nombre des ex agents de Gabon Télécom ayant fait l'objet de formation	0	60	0	- 60
Indicateur 3: Nombre de formation réalisées en faveur des agents en poste au Ministère	0	1	0	- 1
Indicateur 4: Nombre d'agents en poste au Ministère ayant fait l'objet de formation	0	20	0	- 20

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Le programme de rattachement n'a pas pu acheter les formations prévues, l'opérateur ne pouvant les réaliser.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Formations Programme Economie Numérique	0	0	0	0
Formations Programme Poste	0	0	0	0
Formations Programme Pilotage et Soutien	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Les programmes n'ayant pu engager au profit de l'INPTIC pour cause de NIF non conforme, les objectifs visés n'ont pu être atteints.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : Obtenir pour l'INPTIC des financements extérieurs venant des partenaires publics et privés				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : financements extérieurs obtenus de partenaires publics ou privés (hors subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Etat)	0	35 000 000	0	- 35 000 000

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Les programmes n'ont pu respecter l'engagement pris faute de partenaires disponibles sur la période considérée.